



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

GIP D'IVRY-VITRY

Les structures du GIP d'Ivry-Vitry

La Mission Locale



Les missions locales remplissent une activité de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et sont définies aux articles L.5314-1 à 4 du code du travail. La Mission locale au sein du GIP d'Ivry-Vitry est chargée d'accueillir, d'informer, d'orienter (pour construire un projet professionnel déterminé) et d'accompagner les jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans. Conformément à l'article 13 de la loi de programmation pour la cohésion sociale, elle s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi ou à la formation. Ce même article 13 a créé un droit à l'accompagnement pour tout jeune en risque d'exclusion professionnelle et en a confié la mise en œuvre aux missions locales.

Le SERCI

Créé en 2008, le Service Clauses Insertion au sein du GIP d'Ivry-Vitry a pour mission de mettre en œuvre les clauses sociales d'insertion sur Ivry-Vitry. Ces clauses sont créées dans le cadre des chartes insertion signées avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), le Conseil départemental, la Région Île-de-France et les villes ou tout autre donneur d'ordres ayant intégré une obligation de clauses d'insertion dans son cahier des charges.

Dans cette perspective, le Service Clauses Insertion a pour objectif :

- d'aider les donneurs d'ordres à repérer et rédiger les clauses d'insertion dans leurs marchés,
- d'aider les entreprises à mettre en œuvre les clauses d'insertion,
- d'être le lien facilitateur de la démarche de travail qui doit s'initier entre les entreprises et les partenaires de l'insertion pour l'embauche et le suivi des bénéficiaires.



Le PLIE



Créé en 2004, le PLIE au sein du GIP d'Ivry-Vitry a deux missions :

- accompagner les chômeurs de longue durée, les jeunes sans qualification de plus de 26 ans, les bénéficiaires de minima sociaux, toutes les personnes en difficulté d'accès au marché du travail, à qualification peu élevée ou inadaptée, et qui manifestent une volonté de s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle visant l'accès à un dispositif professionnalisant et à un emploi durable. Le PLIE se charge de coordonner, de mobiliser (pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés) l'ensemble des actions intervenant avec l'Etat et le Service Public de l'Emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle (collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations).
- mettre en œuvre une animation territoriale auprès des acteurs institutionnels et opérationnels qui concourent à la construction des parcours d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi (collectivités, organismes de formation, SIAE, entreprises, acteurs du champ social...) afin de leur faire bénéficier de crédits du Fonds Social Européen.

Le CLLAJ

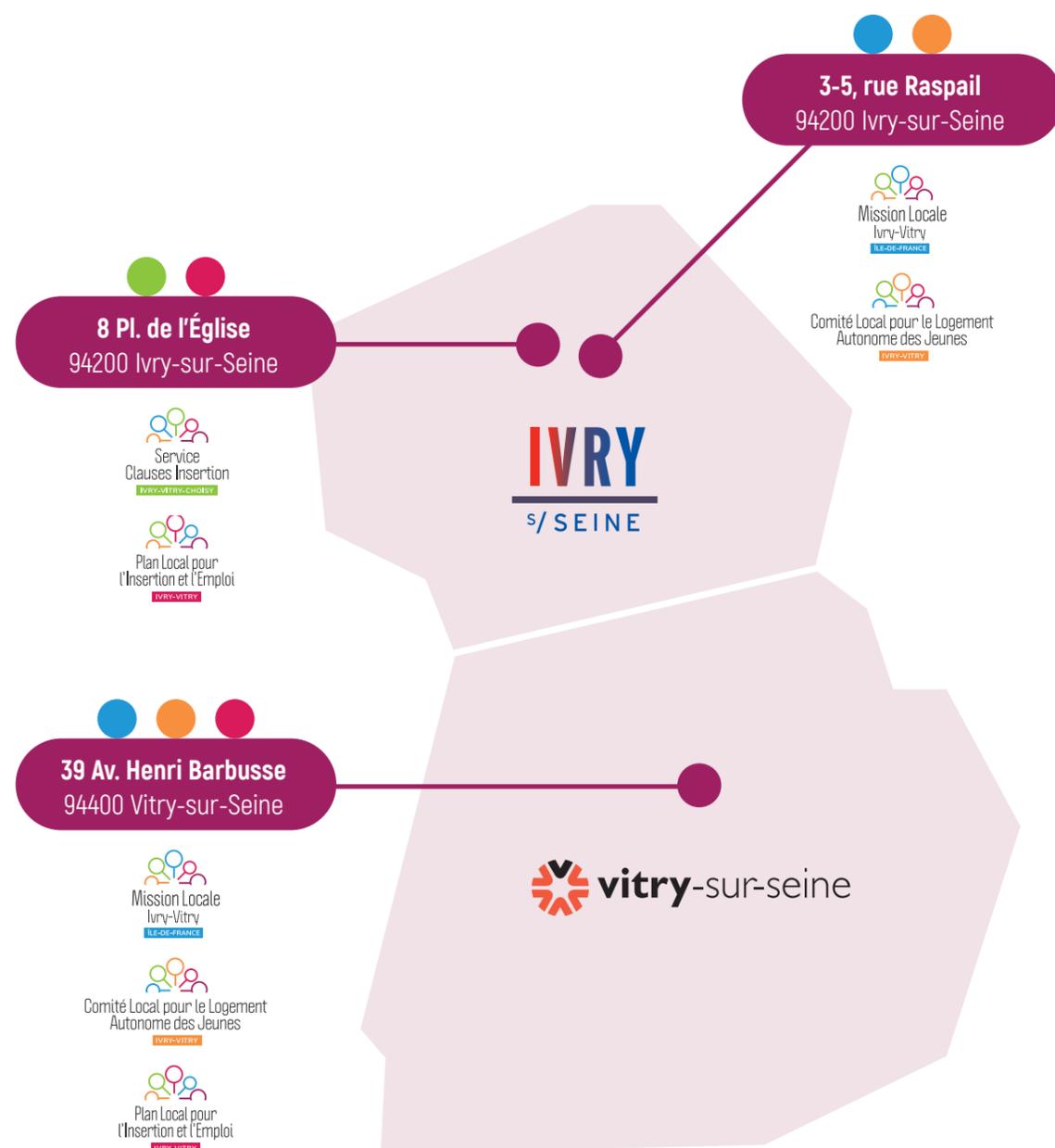
Le CLLAJ concourt à la définition et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée de l'habitat des jeunes, conformément à la circulaire interministérielle de création des CLLAJ (n°383 du 29 juin 1990).

Le CLLAJ au sein du GIP d'Ivry-Vitry a pour mission d'accueillir les jeunes de 18 à 30 ans résidant ou travaillant sur le territoire et rencontrant des problématiques d'accès à un logement et à s'y maintenir.

Le CLLAJ a pour mission d'informer sur les conditions d'accès à un logement autonome et sur les droits et les obligations du locataire. Il se charge d'accompagner les jeunes pour sécuriser et pérenniser leur accès au logement autonome en levant les freins à leur insertion sociale. En fonction des difficultés, un travail est proposé sur la gestion budgétaire, la mobilisation des dispositifs et des droits ainsi que des solutions de logement temporaire avec un accompagnement social associé.



Les lieux d'accueil



Sommaire

La Mission Locale

Édito	7
Activité générale.....	11
L'orientation professionnelle.....	25
La formation professionnelle	29
L'emploi et l'alternance	31
La création d'activité.....	51
Le logement	55
La santé	57
Le handicap	61
La justice	63
Les sorties culturelles et sportives.....	67
Focus : la labellisation	71
Les dynamiques nationales et locales.....	75
La démarche qualité.....	83
Le financement et le budget	87
Les perspectives 2025.....	89

Le PLIE

Édito	93
Activité générale.....	97
Les dynamiques partenariales.....	111
Le Fonds Social Européen.....	117
Le financement et le budget	119
Les perspectives 2025.....	121

Le SERCI

Édito	125
Activité générale.....	129
La synthèse des heures d'insertion	131
Les marchés soumis aux clauses.....	133
Le profil des participants.....	135
La mise en œuvre des clauses d'insertion	139
Le financement et le budget	141
Les perspectives 2025.....	143

Le CLLAJ

Édito	145
Activité générale.....	149
L'accès au parc social.....	155
L'accès au logement temporaire et CHRS	163
L'accès au parc privé	169
L'accès à la propriété.....	175
Les propositions d'accompagnement du CLLAJ.....	177
Le financement et le budget	183
Les perspectives 2025.....	185





2024 : Un bilan fondé sur la confiance et la qualité de l'accompagnement

L'année 2024 a été un tournant pour la Mission locale d'Ivry-Vitry, marquée par des objectifs croissants et une qualité relationnelle qui est au cœur de notre action. Plus de 4 100 jeunes ont été accompagnés, dont 700 dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ). Ce dispositif, dédié aux jeunes les plus fragiles, a permis de leur offrir un accompagnement personnalisé et renforcé par une relation de confiance avec leur conseiller, essentielle à la réussite de leur parcours.

Chaque jeune étant unique, les conseillers de notre Mission locale s'attachent à développer une approche personnalisée, faite d'écoute et de compréhension, pour répondre au mieux à leurs besoins. Ce lien humain est renforcé par des propositions concrètes : ateliers d'emploi, sorties culturelles et sportives, ou encore un séjour culturel dans le Nord de la France. Autant d'initiatives qui visent à redonner confiance et à ouvrir de nouvelles perspectives aux jeunes de la Mission locale.

Le Forum emploi de juin a également illustré cette dynamique, avec près de 800 visiteurs. Là encore, nos équipes ont veillé à ce que chaque jeune soit accompagné, orienté et soutenu dans ses rencontres avec les employeurs, rendant l'évènement à la fois accessible et efficace.

Par ailleurs, 2024 a vu l'aboutissement d'un projet de grande envergure : l'obtention du label des missions locales. Ce processus rigoureux, qui s'est appuyé sur la mobilisation de nos équipes, des administrateurs et de la gouvernance, a été couronné de succès avec 100% des critères validés lors de l'audit réalisé par l'AFNOR. Cette reconnaissance officielle, obtenue en septembre 2024, vient récompenser la qualité du travail accompli et la solidité des relations tissées entre toutes les fonctions de la Mission locale : gestion financière, gestion administrative, conseil, accueil et management. Elle marque aussi une nouvelle étape dans notre démarche d'amélioration continue de la qualité.

Ce rapport d'activité met donc en lumière la richesse des actions menées et l'engagement sans faille de nos équipes auprès des jeunes Ivryens et Vitriots.

Nous vous souhaitons une excellente lecture,

La Présidente, le Directeur général et l'ensemble des équipes de la Mission locale d'Ivry-Vitry.



Maryse Dorra
Présidente
du GIP Ivry-Vitry



Florent Michelin
Directeur général
du GIP Ivry-Vitry



Historique

2000

Création de la Mission locale

La création de la Mission locale soutenue par les Maires d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et les services de l'Etat (DDTEFP*).

*Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

2010

Nouvelle implantation

La Mission locale fait «peau neuve» en déménageant en face du Musée d'Art Contemporain du Val-de-Marne.

2016

Création du service emploi

Consciente de placer la question de l'emploi au cœur de la réflexion, la Mission locale se dote d'un service emploi à part entière.

2016

Groupement de créateurs

L'offre de services de la Mission locale continue de s'étoffer avec un poste dédié à la création d'activité.

2022

ConseillerLib'

Enrichissement d'un outil de programmation des rendez-vous construit pour les jeunes.

2022

+ de 4000 jeunes accompagnés

Le cap des 4000 jeunes accompagnés est dépassé.

2021

Concept d'accueil

Repenser l'accueil comme une phase d'accompagnement.

2016

Garantie Jeunes

Dans le cadre d'un appel à projet, la Mission locale est retenue pour déployer la Garantie Jeunes.

2024

Forum emploi

Organisé par la Mission locale avec 800 visiteurs.

2024

Labellisation

100% des critères AFNOR retenus.



Activité générale



Analyse 2024

Dans une période d'instabilité, telle que nous connaissons depuis plusieurs mois, la Mission locale continue d'être un repère pour la jeunesse, en lui apportant un cadre et un accompagnement bienveillant, mais en phase avec les réalités économiques et sociétales.

Les enjeux sont nombreux, notamment en termes de visibilité et de communication.

Nous devons aller au-devant de notre public pour qu'il nous identifie facilement et qu'il comprenne comment utiliser la Mission locale de façon efficace.

En effet, la pluralité des acteurs de l'emploi présents sur le terrain ne doit pas être un frein pour les jeunes mais une opportunité pour tirer le meilleur parti de chacun en fonction de ses spécificités.

La nôtre est plus que jamais l'accompagnement global et c'est à travers celui-ci que les conseillers s'appliquent à proposer des accompagnements sur mesure et diversifiés.

Nous effectuons tout cela au travers des maîtres mots de notre mission : "Écouter", "Accompagner", "Conseiller".

Chiffres clés



L'année 2024 a été marquée par la célébration des 25 ans de la Mission locale.

25 années qui nous ont permis de voir le chemin parcouru et qui ont été couronnées par :

- de beaux résultats en termes d'activité avec notamment l'augmentation de nos premiers accueils et du nombre d'accès à des situations d'emploi,
- la reconnaissance de notre savoir-faire avec l'obtention de la labellisation,
- la poursuite de nos grands événements notamment "Emploi", avec la deuxième édition de notre Forum, et partenariaux par le prisme de la Matinale de l'Insertion Innovante.

De plus, nous avons accompagné les jeunes dans un contexte difficile, empreint de baisses de subventions, d'incertitudes et de réajustements nombreux en cours d'année, en lien avec les commandes gouvernementales.

Cela nous a demandé de revoir notre organisation interne afin de garder une équipe solide pour garantir l'accompagnement des jeunes.

Au-delà de ces éléments de contexte, la réactivité et l'investissement du personnel de la Mission locale nous ont permis de répondre aux besoins des jeunes, avec la conviction que nous devons tout mettre en œuvre pour répondre au mieux à leurs attentes et leur apporter un accompagnement de qualité.

Premiers accueils¹

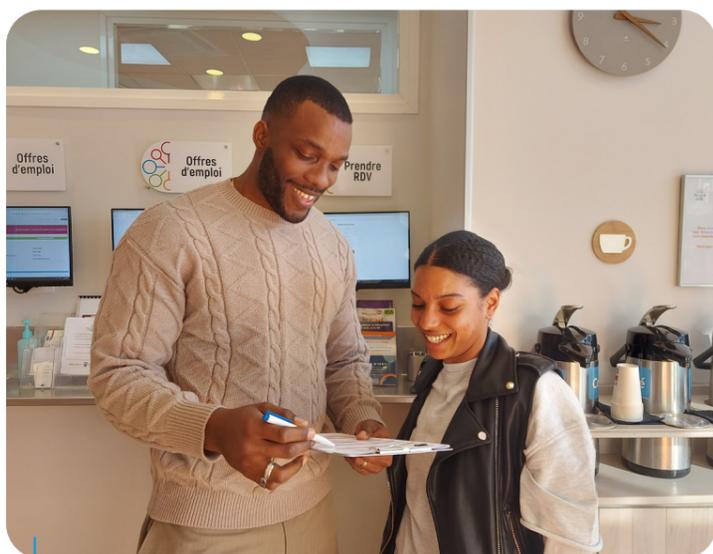
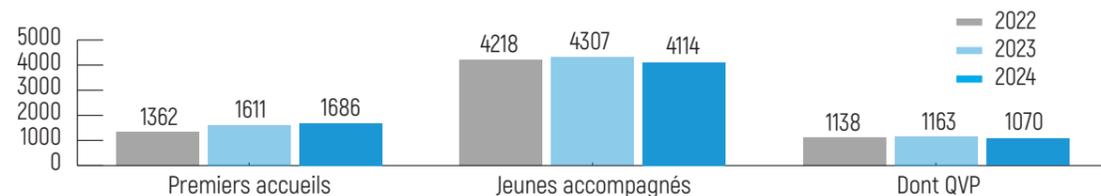
1686 jeunes se sont inscrits pour la première fois en 2024, soit 5% de plus qu'en 2023. La visibilité que nous avons grâce aux événements que nous avons mis en œuvre (Forum emploi entre autres) et auxquels nous avons participé aux côtés de nos partenaires, **notre présence régulière sur les réseaux sociaux (TIKTOK) et enfin le bouche-à-oreille dont nous bénéficions**, ont

largement participé à l'augmentation de notre fréquentation. En effet, 45% des inscriptions dans notre structure sont à l'origine du réseau familial et amical.

En 2024, les premiers accueils représentent 39% des jeunes accompagnés.

Jeunes accompagnés²

4114 jeunes ont été accompagnés en 2024 soit une baisse de 4% comparativement à 2023 ; 26% résident en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).



1/ Premier accueil.

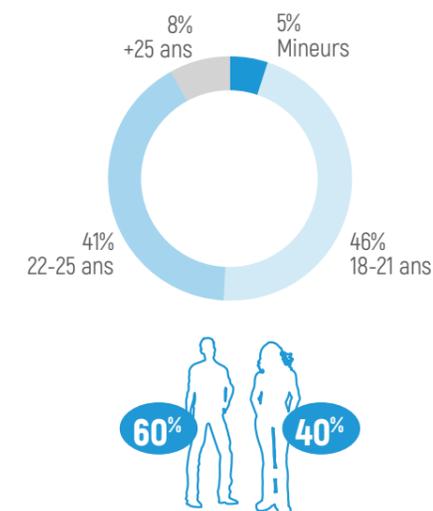


Tranches d'âge

La majorité des jeunes accompagnés en 2024, ont entre 18 et 25 ans, soit 87%.

Cette année, la part des mineurs a augmenté de 2 points. En effet, la réforme des lycées professionnels et les nouveaux dispositifs d'accompagnement nous permettent d'accompagner des jeunes scolarisés à partir de 16 ans. De plus en plus de jeunes mineurs se présentent spontanément à la Mission locale en dehors des convocations dans le cadre de l'obligation de formation. Les jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) en font partie.

Le travail collaboratif engagé avec les autres structures du GIP, le CLLAJ³ et le PLIE⁴, favorise la poursuite de l'accompagnement des jeunes de plus de 26 ans les plus précaires en plus de ceux suivis dans le cadre des contrats aidés.



Nous accordons également une grande importance à la continuité des parcours de tous les jeunes que nous accompagnons. En effet, nous préparons les jeunes à leur dernière année d'accompagnement par la Mission locale dès leur 25 ans ; mais un certain nombre d'entre eux rencontrent des difficultés qui perdurent. Cela nous amène à légèrement dépasser la 26^e année afin qu'il n'y ait pas de rupture d'accompagnement.

1/ Premiers accueils : un jeune est en 1^{er} accueil quand il vient s'inscrire pour la première fois - 2/ Jeunes accompagnés : un jeune est accompagné sur une période s'il a été présent à au moins un rendez-vous dans l'année.

3/ CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - 4/PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Niveaux de formation

62% des jeunes accompagnés ont un niveau inférieur au BAC dont 53% n'ont aucun diplôme.

Force est de constater que la part des jeunes de niveau inférieur au BAC a augmenté de 5 points.

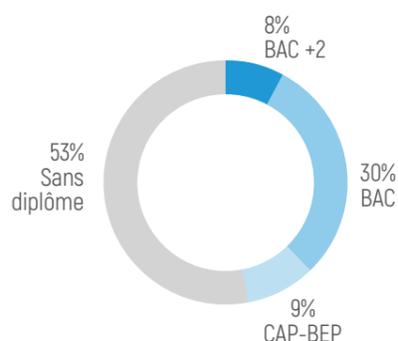
Nous observons une baisse de 16% des jeunes de niveau CAP-BEP par rapport à l'année 2023.

Nous touchons toujours le cœur de cible des missions locales : les jeunes de faible niveau de qualification.

L'étroite corrélation entre le niveau des jeunes et leur employabilité met en lumière le fait que ce public a souvent besoin d'accéder à une

qualification complémentaire, s'il possède déjà un diplôme, et est, de fait, plus souvent exposé à des métiers de bas niveau de qualification avec une plus grande précarité sur le moyen et long terme.

Répartition des niveaux de formation



Pascal MARCHAND, responsable du service emploi et formation, avec les représentantes de Sanofi lors du Forum emploi.

Les demandes des jeunes

6 414
demandes formulées
par les jeunes
accompagnés
en 2024

Qu'est-ce qu'une demande ?

Une demande correspond à un besoin repéré par le jeune ou son conseiller en fonction des problématiques identifiées au cours de l'accompagnement.

Selon la situation, plusieurs demandes pourront être formulées lors des entretiens et renseignées sur notre logiciel I-milo.

En 2024, **6414 demandes ont été formulées par les jeunes accompagnés** lors de leurs entretiens avec leur conseiller.

La visibilité sur les besoins exprimés par notre public lors de ses entretiens, nous semble primordiale. C'est pour cela que nous poursuivons le travail de saisie des **demandes dans notre système d'information I-milo**, dans l'objectif de récolter et d'analyser les informations les plus fiables possibles.

En effet, il est possible d'enregistrer une demande sur une thématique spécifique, sur une année glissante. Ainsi si le conseiller estime que la demande initiale sur une thématique est toujours d'actualité, il pourra rattacher chaque acte en lien avec celle-ci sans avoir à en créer une nouvelle.

Grâce à ces précieuses données, nous pouvons également avoir une réflexion stratégique sur les offres de services que nous devons déployer ainsi que sur la recherche de partenariats adaptés si la demande est plus spécifique.

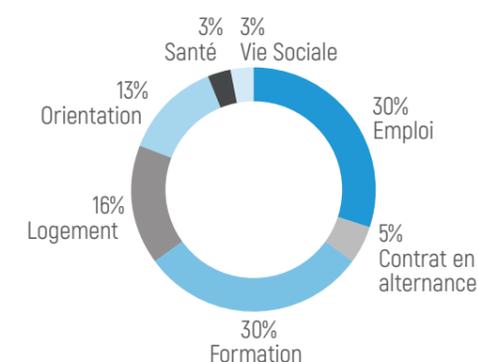
Concernant la nature des demandes en 2024, avec 35%, la part de l'emploi et l'alternance est la plus significative comme les années précédentes. Même si nous enregistrons une baisse de 11% des demandes sur l'emploi, la demande d'alternance a, quant à elle, augmenté de 22%. Ces résultats confirment que c'est bien la première demande des jeunes.

En dehors de l'alternance, les thématiques de la formation (+19%) et de la santé (+16%) enregistrent la plus forte augmentation cette année comparativement à 2023.

La qualification reste une préoccupation forte pour notre public, même si dans le même temps les changements des modalités de financement du Conseil Régional d'Île-de-France ont eu pour conséquence directe une baisse de la diversité d'accès aux formations conventionnées cette année.

Fort heureusement, l'allocation mensuelle du Contrat d'Engagement Jeune, pouvant aller jusqu'à 552 euros, demeure l'un des moyens les plus efficaces pour sécuriser les parcours des jeunes souhaitant se qualifier même quand la formation n'est pas conventionnée.

Répartition des demandes des jeunes par thématique



Les situations créées en 2024



3 118
situations
créées en 2024

Les 4114 jeunes accompagnés en 2024 ont pu accéder à **3118 situations, soit une légère baisse au regard du nombre de jeunes accompagnés en 2023.**

De plus, tout le travail d'accompagnement sur mesure que nous effectuons, permet une augmentation des situations sur le thème de l'emploi, des immersions en entreprises et du retour en scolarité.

La répartition des situations créées en 2024, est très différente de l'année 2023, à l'exception des immersions en entreprises et du retour en scolarité qui sont sensiblement les mêmes, bien qu'en légère augmentation.

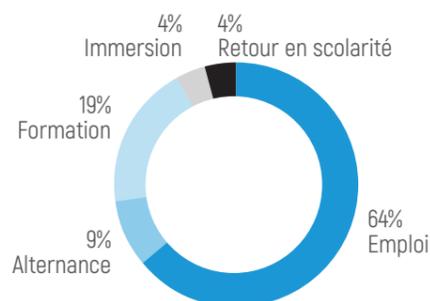
Nous observons de plus grandes disparités comme pour la part de l'emploi qui représente **64% du total des entrées très largement en hausse, ainsi qu'avec la baisse de 15% des situations de formation due en grande partie à la diminution des financements de formations conventionnées en correspondance avec les demandes des jeunes.**

Pour tous ces jeunes, notre rôle est aussi d'offrir des perspectives réalistes et force est de constater qu'il y a davantage d'opportunités d'emploi avec un diplôme.

Nous observons :

- **1342 situations d'accès à l'emploi dont 570 en emploi durable (42%)**, soit une augmentation de 27% par rapport à 2023.
- **187 accès à l'alternance**, soit une baisse de 8% par rapport à l'année précédente.
- **390 accès à la formation**, soit une baisse de 15%.
- **93 immersions en entreprises**, soit une augmentation de 15%.
- **87 situations de retour dans le système scolaire**, soit 7% de plus qu'en 2023.

Répartition des situations créées



Le poids des demandes en rapport avec les situations créées

Cette induction nous permet de mettre en évidence notre taux d'accès aux situations d'emploi, d'alternance et de formation comparativement au niveau de demandes que nous avons enregistrées sur ces mêmes thématiques comparativement à l'année N-1.

C'est un bon indicateur d'efficacité et de cohérence dans notre accompagnement.

En 2024, nous observons une poursuite de l'évolution du taux de l'emploi (+42%), contrairement aux taux de l'alternance et de la formation qui baissent respectivement de 24% et 28%. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse :

- D'une part, les baisses de subventions aux entreprises dans le cadre des contrats en alternance ont, de fait, offert moins d'opportunités d'ouverture de postes en lien avec les profils des jeunes de la Mission locale.
- D'autre part, nous avons dû faire face à la poursuite de la baisse du nombre de formations conventionnées dans les secteurs plébiscités par les jeunes. La priorité a été mise sur les métiers en tension (sécurité, hôtellerie, restauration, etc.), afin de pourvoir au besoin de personnel qualifié pour les Jeux Olympiques de Paris.

Par conséquent, les conseillers ont un éventail de propositions beaucoup moins étoffé et concordant moins avec les demandes des jeunes.

Concernant l'emploi (+34 points), le Service Emploi s'est attelé à créer des opportunités : en multipliant les « rencontres entreprises » et au travers de notre Forum emploi.

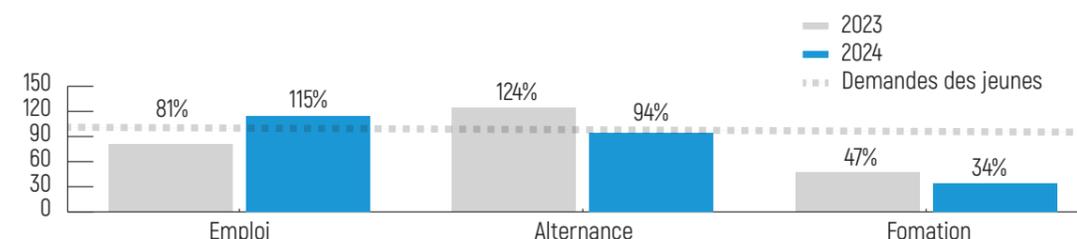
Certains ateliers "emploi" ont également été retravaillés de façon à être plus attractifs et plus en phase avec les besoins des jeunes.

Tout cela traduit une bonne capacité à répondre aux demandes exprimées par les jeunes, que ce soit en termes de sensibilisation, de recherche d'entreprises, ou de préparation à l'embauche.

En dépit d'un contexte compliqué pour la formation et l'alternance, la Mission locale continue à faire preuve de créativité et d'adaptation afin de provoquer des opportunités [d'emploi, de formation, de contrat en alternance].

Le travail que nous effectuons sur la construction des parcours, la visibilité des offres de services et le suivi associé porte ses fruits et facilite l'insertion professionnelle des jeunes.

Pourcentage des situations créées par thématique



Où vivent les Vitriots qui fréquentent la Mission locale ?

La répartition du niveau de fréquentation des jeunes par quartier, en 2024, est plutôt stable dans l'ensemble. Le quartier du Centre-ville, reste celui qui concentre le plus haut niveau de jeunes accompagnés avec un taux de 19% (en augmentation d'un point), ainsi que celui de la Commune-de-Paris (13%).

Cependant, nous observons des variations pour trois quartiers : Le-Fort, Gare/Jean-Jaurès et Moulin-Vert.

En effet, le quartier Le-Fort enregistre une baisse de fréquentation de 2 points en comparaison avec l'année 2023, ce qui le replace dans la moyenne de fréquentation des quartiers qui comptent 7 à 11% de jeunes.

Le constat est similaire concernant le quartier du Moulin-Vert (6%), qui enregistre une légère diminution de sa fréquentation. A contrario, le niveau de jeunes fréquentant la Mission locale et provenant du quartier Gare/Jean-Jaurès (7%) est en légère augmentation de 1 point.

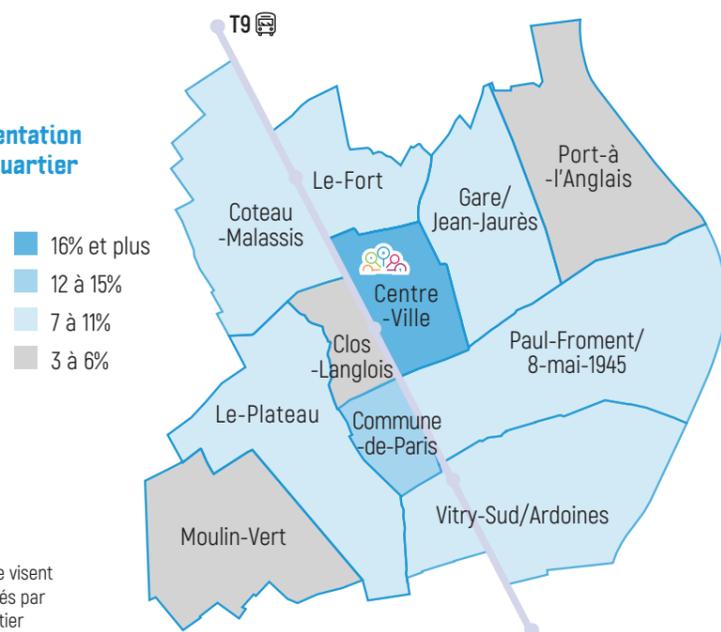
Le quartier du Clos-Langlois, même s'il reste toujours en marge, poursuit sa **progression avec une augmentation du nombre de jeunes accompagnés** pour la quatrième année consécutive, soit **9% en 2024**.

Nous observons une légère augmentation du nombre de jeunes fréquentant la Mission locale dans le quartier Le-Plateau de 9% (+2 points) qui est maintenant très similaire à celui du quartier Paul-Frontent/8-mai-1945.

Cette année, le quartier du Clos-Langlois enregistre pour la quatrième année une progression de son taux de fréquentation.

Nous constatons de légères variations pour certains quartiers, mais le taux de fréquentation est globalement stable.

Niveau de fréquentation des jeunes par quartier



Les données en légende visent à analyser les spécificités par thématique et par quartier uniquement au sein de chacune des villes.

Quelle est la densité d'accompagnement des Vitriots ?

Ce sont **2535 jeunes Vitriots** accompagnés à la Mission locale qui **ont bénéficié de 16770 événements physiques de type entretiens, informations collectives ou encore ateliers en 2024**. Nous observons une légère progression du nombre d'événements moyens par jeune et par quartier, soit une moyenne de 7 événements.

Les quartiers Centre-ville et Commune-de-Paris cumulent le plus de jeunes accompagnés et la plus grande densité d'accompagnement, avec respectivement 3229 et 2244 événements comptabilisés.

Le quartier Vitry-Sud/Ardoines qui est également l'un des plus éloignés géographiquement de la Mission locale, **cumule moins d'événements moyens par jeunes (5)**.

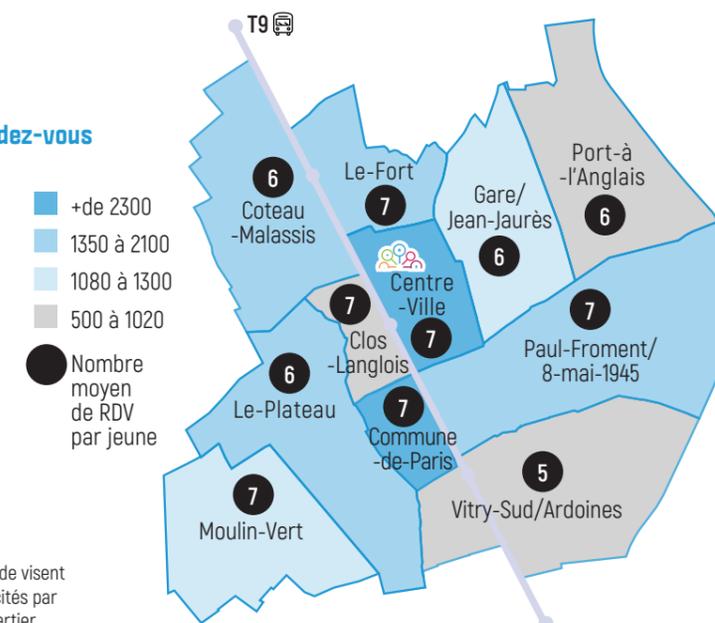
L'accompagnement des pratiques de saisie des conseillers et la mise en œuvre d'événements réguliers à destination de notre public, contribuent à la densité d'accompagnement

des jeunes. En effet, il est important que les conseillers valorisent toutes les interactions qu'ils peuvent avoir avec les jeunes de façon à mettre davantage en lumière toutes les étapes de leur parcours.

En 2024, nous avons fait face à une situation RH difficile due à des absences prolongées remplacées partiellement. La mobilisation des conseillers présents et la mise en place de temps de relances réguliers nous ont permis de maintenir un bon niveau d'accompagnement des jeunes.

Avec 44 % des rendez-vous physiques, les quartiers Centre-ville, Communes-de-Paris et Le-Fort concentrent la plus grande densité d'accompagnement.

Nombre de rendez-vous physiques



Les données en légende visent à analyser les spécificités par thématique et par quartier uniquement au sein de chacune des villes.

Quel est le niveau des Vitriots qui fréquentent la Mission locale ?

L'accompagnement des jeunes les plus fragiles dans leur parcours d'insertion est l'une de nos missions prioritaires. Les jeunes les plus touchés sont également ceux ayant un bas niveau de qualification (BEP/CAP et sans diplôme) et ils représentent 62% du public accompagné pour l'ensemble de la Mission locale.

Une analyse ciblée sur les niveaux les plus représentés par quartier et par commune, nous donne un niveau de lecture de notre activité, plus précis et la possibilité d'activer des leviers locaux en fonction des caractéristiques que nous identifions.

En 2024, près de 60% de jeunes sans diplôme résident dans les quartiers **Gare/Jean-Jaurès (niveau stable)** et **Le-Fort** qui observe une augmentation de 8 points.

Le quartier **Commune-de-Paris** comptabilise **11% des Vitriots ayant un niveau CAP/BEP**, et contrairement à l'an dernier ce sont les quartiers du **Port-à-l'Anglais (42%)**, du **Clos-**

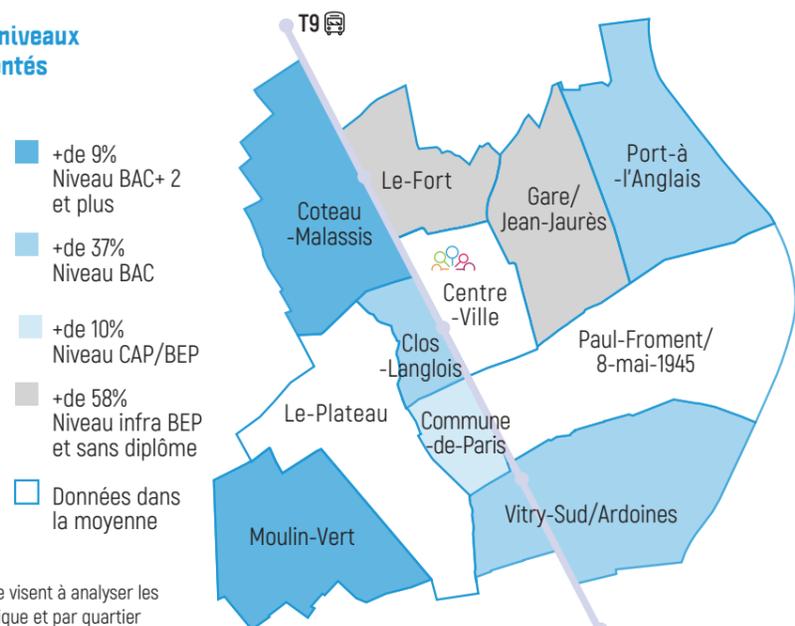
Langlois (40%) et **Vitry-Sud/Ardoines (37%)** qui concentrent le plus de jeunes de niveau BAC.

De plus, ce sont dans les quartiers **Coteau-Malassis** et **Moulin-Vert** où nous retrouvons le plus de jeunes Vitriots détenant un diplôme de niveau **BAC+2 jusqu'à BAC+ 5, soit 9%**.

Le quartier **Port-à-l'Anglais** est aussi marqué par la **plus forte représentation de jeunes de niveaux BAC +3 avec un taux de 7%**.

Cette année, les 2 niveaux observant la plus forte évolution par quartier sont : le niveau infra BEP et sans diplôme pour le quartier Le-Fort avec 62% (+8 points) et le niveau BAC+3 pour le quartier Port-à-l'Anglais avec 7% (+ 2 points).

Répartition des niveaux les plus représentés par quartier



Les données en légende visent à analyser les spécificités par thématique et par quartier uniquement au sein de chacune des villes.

Quel est le niveau des Ivryens qui fréquentent la Mission locale ?

En 2024, la ventilation des répartitions par niveau est plutôt stable.

Ainsi, tout comme l'année passée, le quartier **Louis-Bertrand/Mirabeau-Semard** conserve le plus fort taux de jeunes sans diplôme avec 63% (en augmentation d'1 point).

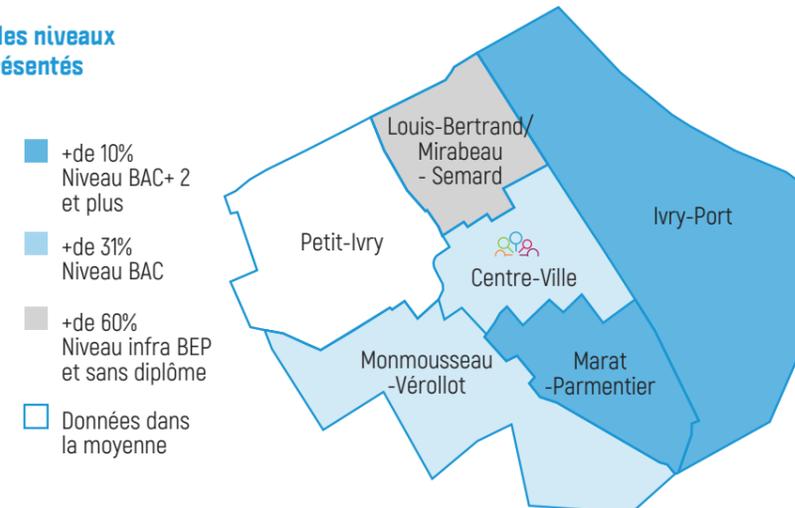
La Mission locale est donc bien identifiée par ces jeunes, comme un outil utile à leur insertion socioprofessionnelle. Nous constatons également que les quartiers **Ivry-Port** et **Centre-ville** dépassent également les 52% de jeunes sans diplôme.

Par ailleurs, **68% des jeunes sans diplôme jusqu'au niveau CAP/BEP** sont situés dans le quartier **Louis-Bertrand/Mirabeau-Semard** et ce sont les quartiers **Centre-ville** et **Monmousseau-Vérolot** qui concentrent le plus de jeunes de niveau BAC avec respectivement **31% et 34%** des Ivryens accompagnés à la Mission locale.

Les quartiers **Ivry-Port** et **Marat-Parmentier** comptabilisent quant à eux + de 11% de jeunes de niveau **BAC +2 et plus**.

Cette année, le quartier Marat-Parmentier qui est aussi le quartier dont les jeunes fréquentent le moins la Mission locale, concentre 14% de jeunes de niveau BAC+2 et plus. Ce profil est également le moins représenté parmi nos jeunes accompagnés soit 8%.

Répartition des niveaux les plus représentés par quartier



Les données en légende visent à analyser les spécificités par thématique et par quartier uniquement au sein de chacune des villes.

Où vivent les Ivryens qui fréquentent la Mission locale ?

En 2024, la Mission locale a accompagné 1312 Ivryens.

Nous observons une évolution dans la répartition des 3 quartiers dont sont issus les jeunes qui fréquentent le plus la structure. En effet, si pour les quartiers Centre-ville (24%) et Petit-Ivry (21%) les taux de fréquentation restent similaires, le quartier Ivry-Port (21%) rejoint le trio de tête pour la première fois, bien que plus éloigné géographiquement de la Mission locale.

Notre présence, lors des forums de quartiers, ainsi que notre communication pour notre Forum emploi, nous a sans doute donné plus de visibilité.

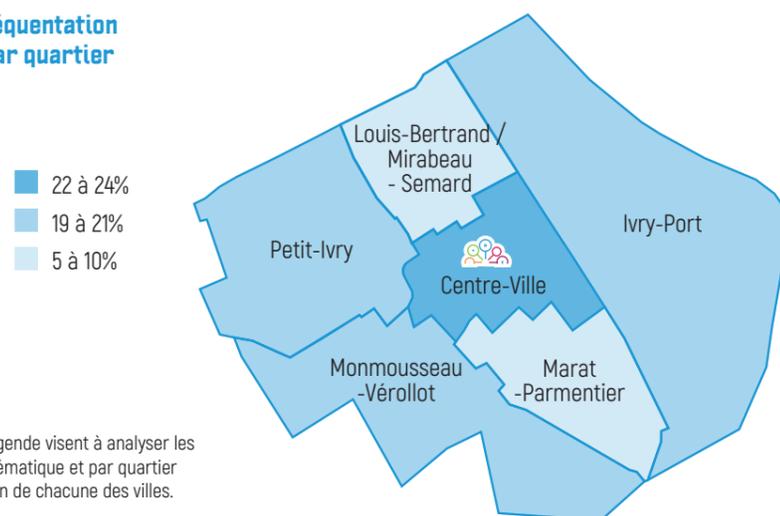
Depuis peu, nous avons également opéré un rapprochement avec les médiateurs de la ville, ce qui, nous l'espérons, aura un impact sur la fréquentation des jeunes auxquels nous n'avions pas accès auparavant.

Le constat est similaire à celui de 2023, il y a une certaine harmonisation du taux de fréquentation pour 4 quartiers dont le taux se situe entre 19 et 24%, et en marge nous retrouvons **le quartier Louis-Bertrand/Mirabeau-Semard qui comptabilise 9% des publics, et le quartier Marat-Parmentier qui en comptabilise 5% (en augmentation de 3 points).**

En dépit de quelques disparités, la Mission locale semble bien identifiée et utilisée par les jeunes de l'ensemble des quartiers.

Le quartier Centre-ville reste celui dont sont issus les jeunes qui fréquentent le plus la Mission locale (24%).

Niveau de fréquentation des jeunes par quartier



Les données en légende visent à analyser les spécificités par thématique et par quartier uniquement au sein de chacune des villes.

Quelle est la densité d'accompagnement des Ivryens ?

En 2024, **le nombre d'évènements (rendez-vous physiques) moyen par jeune est de 6 (en légère baisse de 1 point)**. Nous observons une harmonisation de la densité d'accompagnement pour 90% des quartiers.

Avec 1935 rendez-vous physiques, au bénéfice des jeunes accompagnés, le quartier Centre-ville est celui qui concentre le plus de rendez-vous.

Bien que les jeunes Ivryens fréquentant la Mission locale aient bénéficié cette année de **8 094 évènements¹**, le quartier Marat-Parmentier se distingue tout de même par une densité d'accompagnement plus importante au regard du nombre de jeunes accompagnés en moyenne de 8 rendez-vous par jeunes.

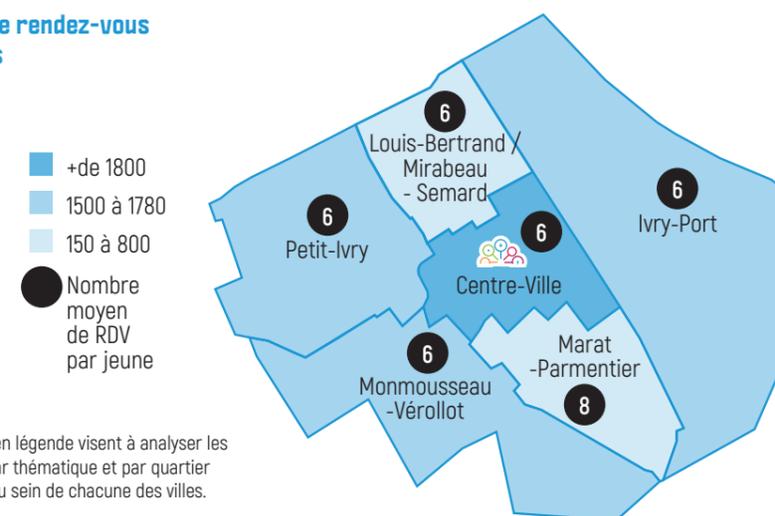
Concernant le quartier Monmousseau-Vérolot, nous constatons une baisse de 11% du nombre moyen d'évènements, avec une fréquentation similaire à 2023.

L'équipe d'Ivry-sur-Seine a été fortement impactée au niveau des ressources humaines,

du fait d'un remplacement partiel du personnel en longue absence. Malgré cela, nous observons un nombre croissant de jeunes ayant fréquenté la Mission locale et du nombre d'évènements, ce qui est un gage de notre investissement auprès des jeunes, en dépit de contextes parfois complexes.

Les quartiers Centre-ville et Petit-Ivry sont ceux qui concentrent la plus grande densité d'accompagnement et de jeunes fréquentant la Mission locale soit 45% des rendez-vous physiques.

Nombre de rendez-vous physiques



Les données en légende visent à analyser les spécificités par thématique et par quartier uniquement au sein de chacune des villes.

1/ Nombre d'évènements physiques de type entretiens, informations collectives, ou ateliers par quartier.

L'orientation professionnelle

Analyse 2024

L'orientation a été une thématique importante de l'année 2024, avec l'attribution d'une référence orientation et la mise en place de sessions d'orientation.

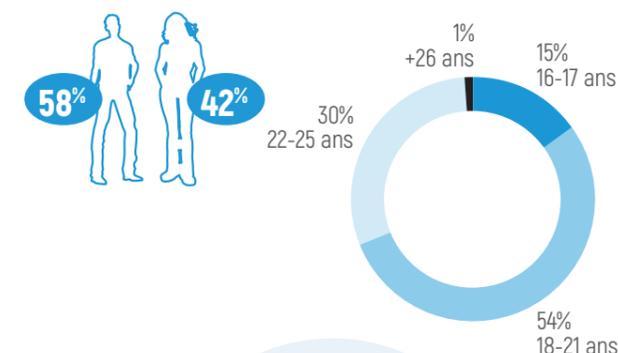
La référence a permis de centraliser et de partager les ressources auprès de l'ensemble des conseillers. Cette référence était pourvue il y a quelques années lors du déploiement du dispositif « Parcours d'Orientation Professionnelle » (POP), et il était nécessaire de la faire vivre à nouveau.

L'orientation est un aspect essentiel de l'accompagnement à la Mission Locale : de nombreux jeunes viennent s'inscrire avec un besoin de trouver leur voie professionnelle ; par ailleurs cela sécurise aussi les parcours, un projet mûri et réfléchi ayant plus de chances d'aboutir.



13%
des demandes portent sur l'orientation professionnelle

Répartition hommes/femmes et âges



1 226
propositions
en 2024

En 2024, 13% des demandes portaient sur l'orientation, soit 19% de moins que l'année dernière. Pour autant ce sont **457 jeunes** qui ont bénéficié de **1 226 propositions** sur la thématique de l'orientation, soit une **hausse importante de 194%** des propositions faites au public par rapport à l'année 2023. **Cela s'explique assez naturellement par la mise en place de sessions d'orientation au sein de la Mission locale.** Ainsi, même si les demandes étaient moins importantes en 2024, les conseillers ont

pu y répondre de façon plus appropriée grâce à l'atelier d'orientation mis en place au cours de l'année.

Cette nouvelle offre de services interne a répondu à des besoins des jeunes et des conseillers : le besoin d'un temps consacré exclusivement à l'exploration et l'orientation mais également, le besoin d'un travail en groupe pour favoriser par les échanges l'émergence de la parole et de pistes de métiers.

Cinq sessions ont eu lieu de mai à décembre (hors juillet et août) avec une moyenne de 7 à 8 participants par session. La durée est de 4 jours par session, ce qui permet de respecter la progression de la méthode d'orientation ADVP (Activation du Développement Personnel et Vocationnel) : **exploration, cristallisation, spécification et réalisation.**

D'autres outils ont été mobilisés pour enrichir ces moments et ont alimenté le travail d'orientation :

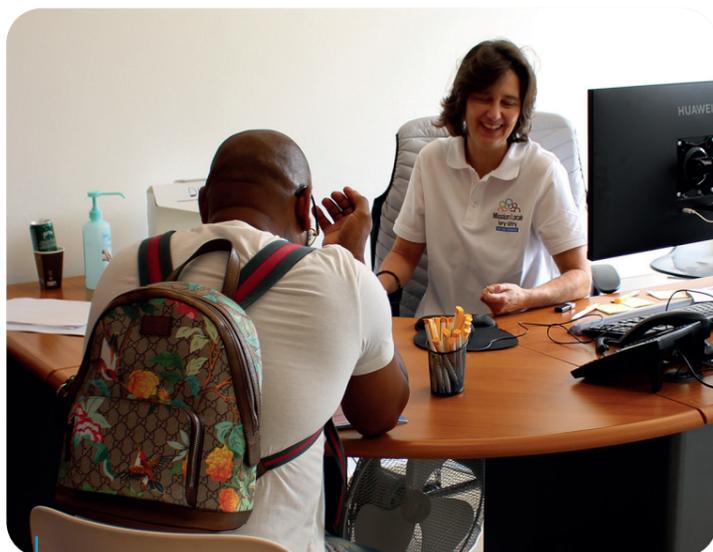
- la plateforme d'orientation Parcouréo ;
- les casques à réalité virtuelle ;
- le photolangage.

À l'issue des sessions, des entretiens de bilan individuels ont été réalisés menant à une synthèse écrite remise à chaque jeune et à son conseiller.

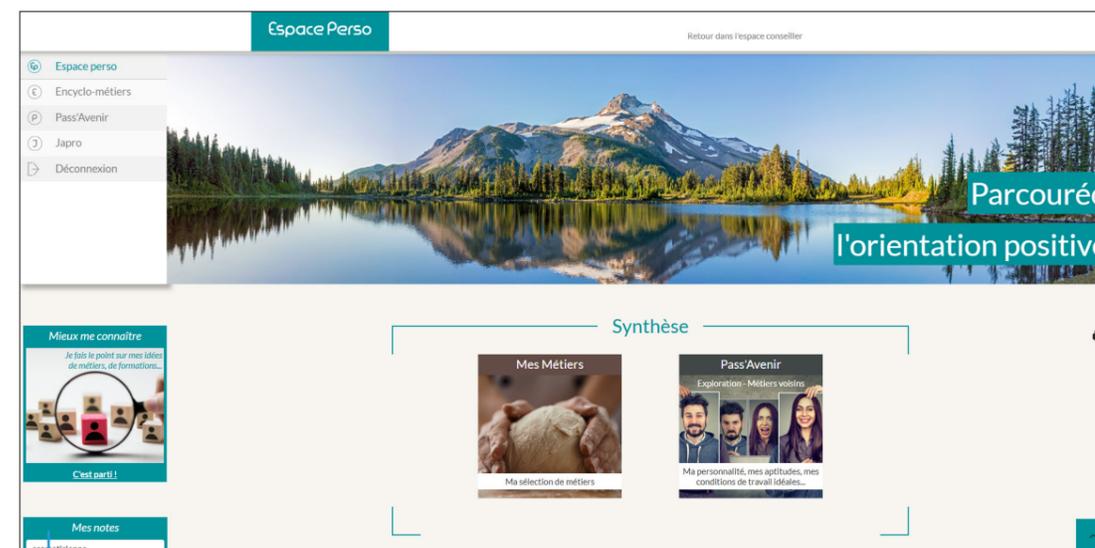
Les retours sur ces ateliers ont été positifs :

- pour les jeunes, une **meilleure confiance en soi** avec le sentiment d'être plus investi dans son parcours et avec **une vision plus réaliste des étapes d'insertion** ;
- pour les conseillers, un soutien dans l'accompagnement à la confirmation d'un projet facilitant l'entrée en formation, en emploi et/ou à une demande d'Aide Individuelle à la Formation.

L'offre de services de la Mission locale sur l'orientation ne s'arrête pas là : régulièrement les conseillers de la Mission locale sont formés à des outils d'orientation. **Un atelier exploratoire hebdomadaire permet depuis plusieurs années, l'émergence d'un premier niveau de pistes et de conseils.**



Fiona COMPAGNON, conseillère et référente orientation, lors du Forum emploi.



Plateforme d'orientation Parcouréo

Des casques à réalité virtuelle sont à disposition des jeunes qui souhaitent avoir une vision plus réaliste d'un environnement de travail à 360°. Ils sont utilisés de façon récurrente dans le cadre du CEJ, mais peuvent être mis à disposition de l'ensemble des jeunes suivis à la Mission locale, selon leurs besoins.

Le travail du conseiller concernant l'orientation peut aussi se décliner avec les PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel),

qui ont permis cette année à 76 jeunes de bénéficier de 92 stages en entreprise, soit une hausse de 21% par rapport à 2023.

Le conseiller peut aussi orienter vers des structures spécialisées dans la remobilisation et le travail sur le projet professionnel. Cela a été le cas cette année pour 56 jeunes qui ont pu bénéficier d'un temps de formation de plusieurs mois sur ce sujet.



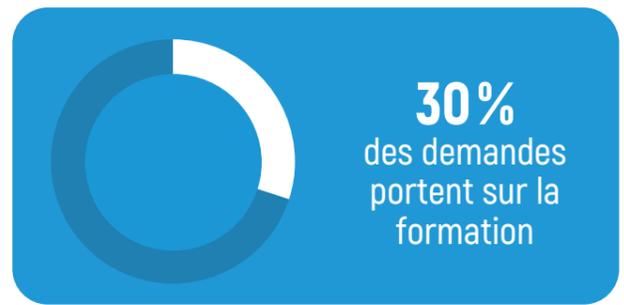
La formation professionnelle

Analyse 2024

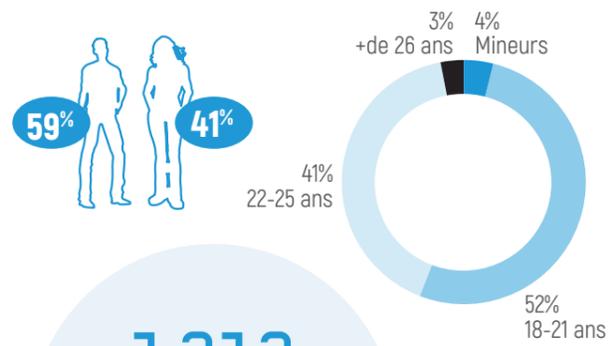
La formation professionnelle est un domaine essentiel dans la construction du parcours d'un jeune suivi en Mission locale. La majorité de notre public (58%) a un niveau inférieur ou égal au CAP/BEP. Il est donc essentiel de les orienter vers des formations qualifiantes (62% des jeunes entrant en formation sont sans qualification) afin de faciliter leur accès à l'emploi dans le secteur de leur choix.

Pour autant, tous les jeunes ne peuvent pas reprendre une formation car, pour certains, leur situation sociale est trop précaire et nécessite une mise en emploi rapide.

En 2024, le nombre de bénéficiaires d'une proposition de formation a diminué à nouveau de 13% tandis que les entrées en formation reculent de 19%.

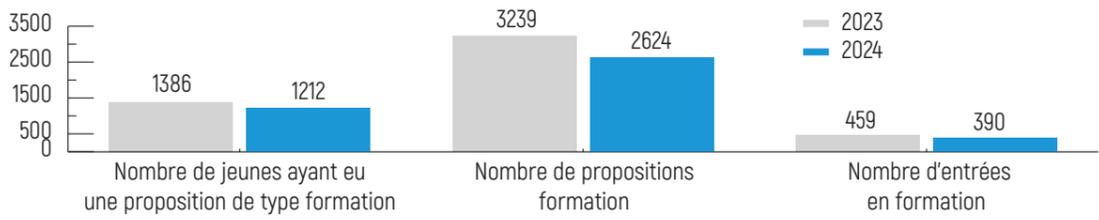


Répartition hommes/femmes et âges



1 212 jeunes ont bénéficié de 2624 propositions de formation

Évolution de l'offre de formation entre 2023 et 2024



Parmi les jeunes entrant en formation, 45% sont issus des QPV*. Le Conseil Régional d'Île-de-France demeure le principal financeur des formations pour les jeunes non qualifiés (54%), suivi par l'État (14%) et France Travail (7%).

Par ailleurs, 58% des entrées en formation conventionnée concernent des parcours qualifiants visant l'obtention d'une certification de niveau IV contribuant ainsi à l'objectif national

de 80% d'une classe d'âge atteignant le niveau du baccalauréat.

À l'issu de leur parcours, qu'il soit certifiant ou non, 26% des jeunes accèdent à un emploi dans les trois mois et 20% dans les six mois. Ces chiffres soulignent l'impact de la formation dans l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des jeunes.

*Quartier prioritaire de la politique de la ville

L'emploi et l'alternance

Vous êtes **84%***

à être **satisfaits** des

propositions de la Mission Locale pour **avancer dans votre recherche d'emploi**



* Enquête réalisée auprès de 230 jeunes (hors CEJ) suivis par la Mission Locale d'Ivry-Vitry au cours de l'année 2023

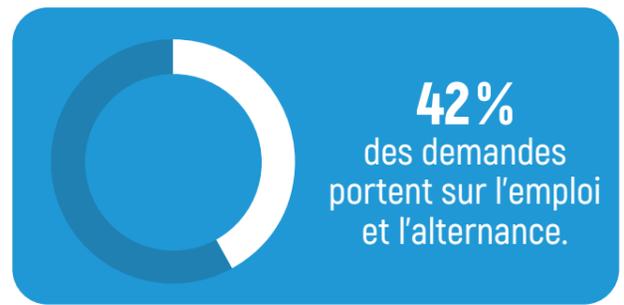
L'emploi et l'alternance

Analyse 2024

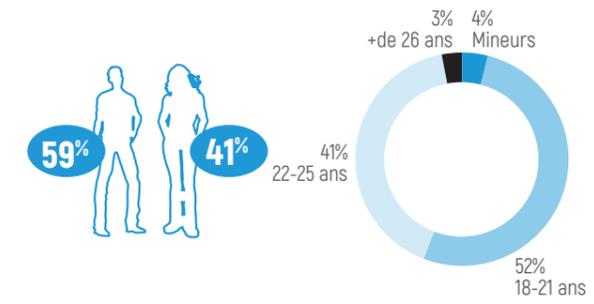
L'année 2024 a été marquée par la poursuite de l'augmentation de jeunes ayant été en situation d'emploi.

En effet, c'est 260 contrats de plus qui ont été signés en 2024.

Nous pouvons apporter un premier niveau d'explication à cette hausse significative, par le fait qu'il y a eu en 2024, 9% de plus de contrats à durée déterminée non durables qui ont pu faire l'objet d'un renouvellement.



Répartition hommes/femmes et âges



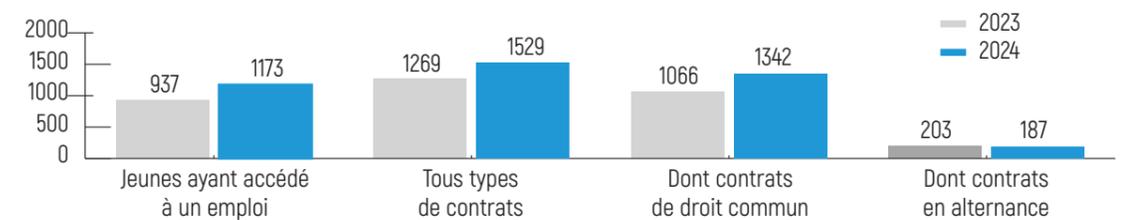
Au même titre que 2023, le taux de jeunes accompagnés dans l'emploi connaît une hausse, qui cette année est de 7% (Soit 4 points de plus qu'en 2023). Cette hausse s'accompagne, également d'une augmentation des contrats de travail signés de 17%.

Sans surprise, ce sont les jeunes de 18 à 21 ans qui ont le plus formulé de demandes d'emploi ou d'alternance (52%), suivis des 22 à 25 ans (41%).

Situations d'emploi créées en 2024

En 2024, 1173 jeunes accompagnés dans l'emploi par la Mission locale ont pu accéder à 1529 contrats dont 1342 emplois et 187 alternances.

1529 contrats en 2024



Qui sont les jeunes qui accèdent à l'emploi et à l'alternance ?

1173 jeunes (contre 937 en 2023) ont pu accéder à 1529 contrats (1269 en 2023) dont 1342 en emploi et 187 contrats d'alternance. Ce sont les 18/21 ans qui ont accédé à plus de contrats (52%) suivis des 22/25 avec 41%.

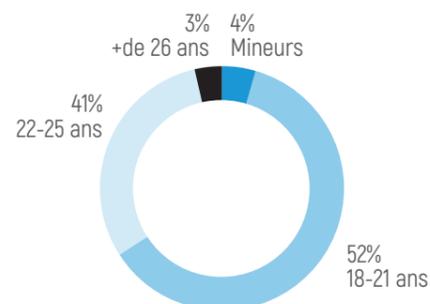
Concernant la typologie des contrats auxquels les jeunes ont pu accéder au plus grand nombre, c'est le CDD intérim qui devient majoritaire avec 27% des contrats suivi du CDD temps plein avec 25%.

En 2024, les hommes arrivent toujours en tête des contrats signés avec 61% (soit pour les femmes un taux de 39%).

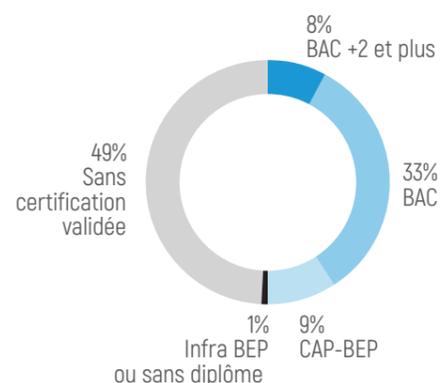
Répartition hommes/femmes



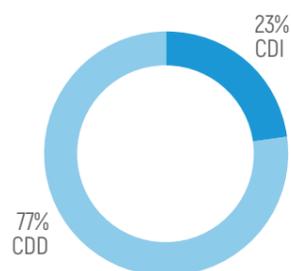
Répartition par âge



Niveaux de diplôme



Types d'emploi



Quelles entreprises les recrutent ? Quels emplois occupent les jeunes ?

Principaux recruteurs

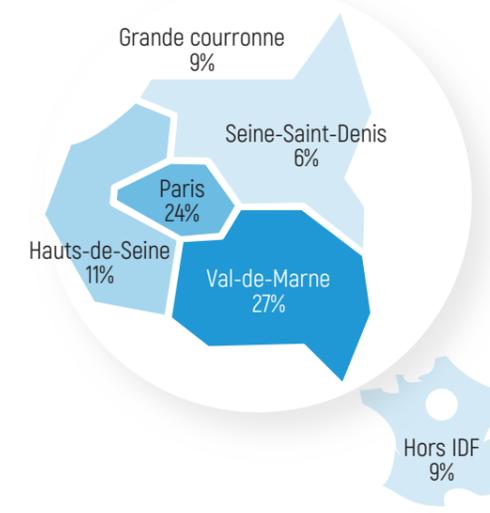
Les 3 principaux recruteurs des jeunes de la Mission locale d'Ivry-Vitry en 2024 : la ville de Vitry-sur-Seine reste le premier recruteur des jeunes de la Mission locale d'Ivry-Vitry suivi du réseau d'agences d'emploi ADECCO & GO JOB.



Où se trouvent les entreprises qui ont le plus recruté les jeunes Ivryens et Vitriots ?

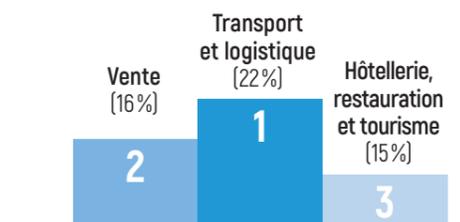
En dépit d'une nouvelle baisse de 14%, le Val-de-Marne reste néanmoins le département où les recrutements des jeunes de la Mission locale d'Ivry-Vitry ce sont le plus concentrés en 2024.

Il est important de rappeler que la localisation de l'entreprise (sa domiciliation) n'est pas forcément le lieu de travail des jeunes, notamment pour les entreprises localisées hors d'Île-de-France.

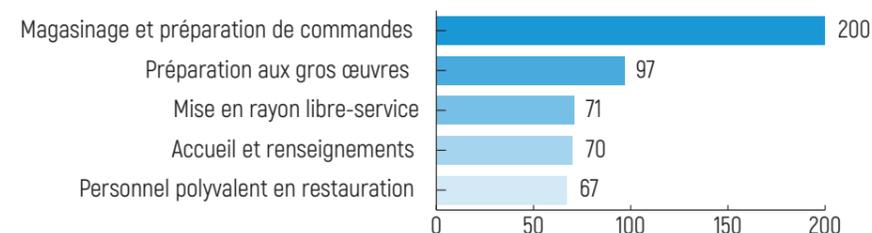


Les secteurs qui recrutent

Parmi les 1529 contrats d'emploi et d'alternance que les jeunes ont pu signer en 2024, **3 secteurs d'activité ont recruté 53% des jeunes** accompagnés par la Mission locale.

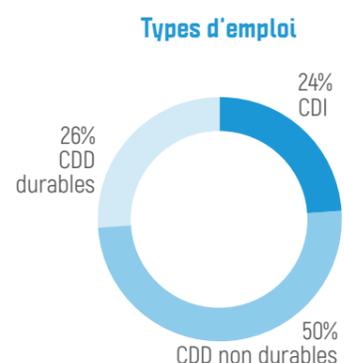
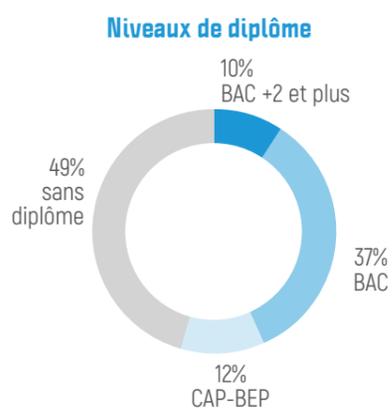
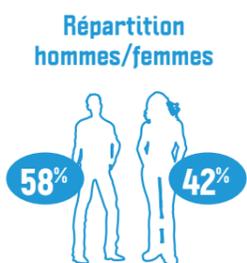


Le top 5 métiers qui recrutent le plus (nombre de contrats) :



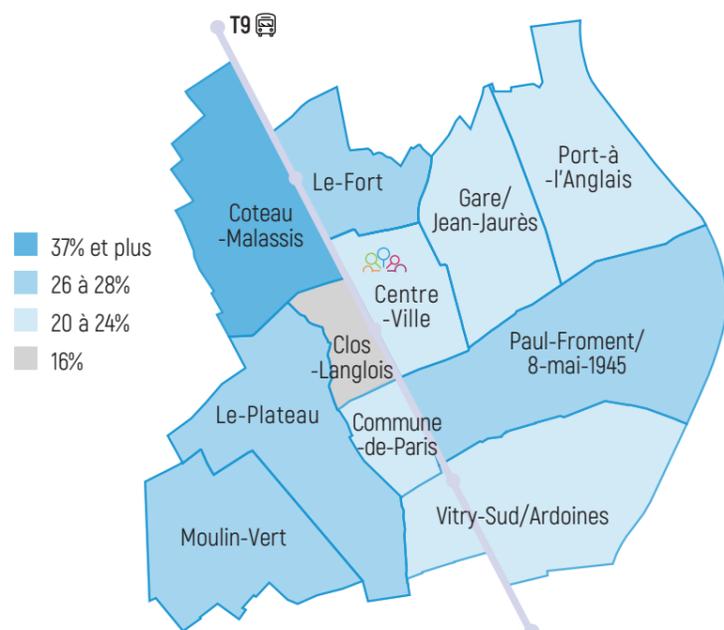
Accès à l'emploi des Vitriots

914
Vitriots
ont accédé
à un emploi
en 2024

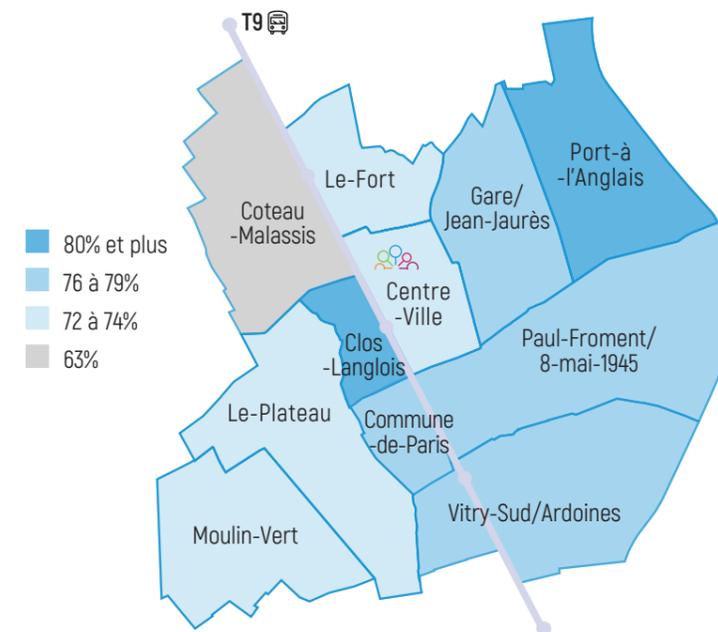


À quels types de contrats accèdent les jeunes par quartier ?

Moyennes de CDI par quartier



Moyennes de CDD par quartier



Les quartiers où les jeunes ont accédé le plus au CDI sont Coteau-Malassis (37%), Moulin-Vert (28%) et Le-Plateau (27%).

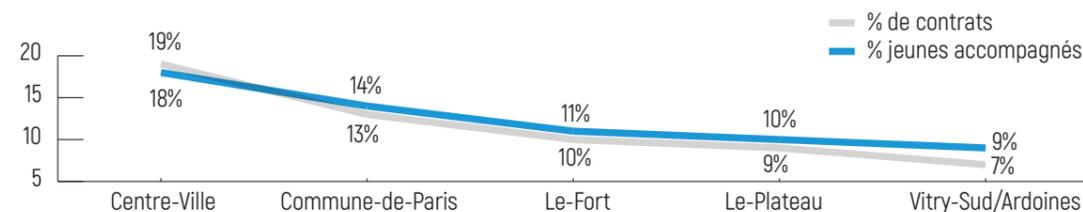
Les quartiers où les jeunes ont accédé le plus au CDD sont Clos-Langlois (84%), Port-à-l'Anglais (80%) & Centre-Ville (79%).

Les 5 premiers quartiers où les jeunes ont accédé à l'emploi sont « Le Centre-Ville » avec 174 contrats,

« Commune-de-Paris » avec 132 contrats, « Le-Fort » avec 102 contrats, « Le-Plateau » avec 90 contrats et « Vitry-Sud/ Ardoines » avec 86 contrats.

Pour l'ensemble des quartiers, les contrats sont majoritairement à durée déterminée et non durables (inférieurs à 6 mois).

Quartiers ayant le plus recruté



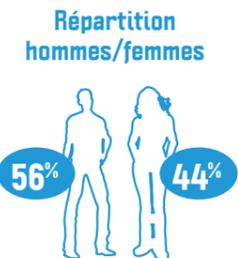
Les 5 premiers quartiers où les jeunes ont accédé à l'emploi sont : « Centre-Ville » avec 174 contrats, « Commune-de-Paris » avec 132 contrats, « Le-Fort » avec 102 contrats, « Le-Plateau » avec 90 contrats et « Vitry-Sud/Ardoines » avec 86 contrats.

Pour l'ensemble des quartiers, les contrats sont majoritairement à durée déterminée et non durables (inférieurs à 6 mois).

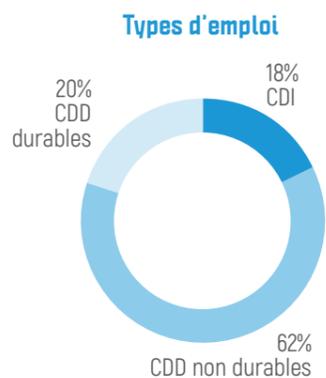
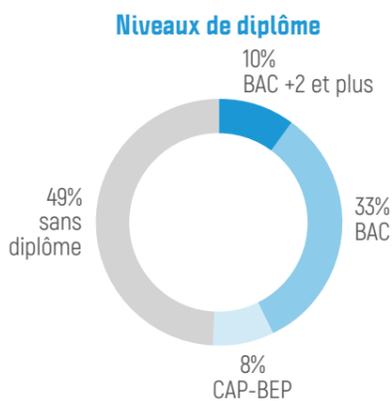
Accès à l'emploi des ivryens



265*
Ivryens
ont signé
424 contrats
en 2024

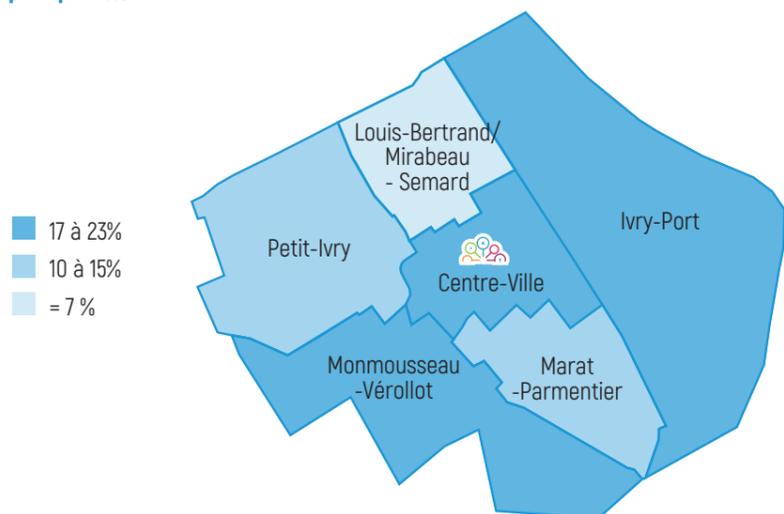


*La majorité étant des jeunes non diplômés, suivi de ceux détenteurs d'un niveau BAC.

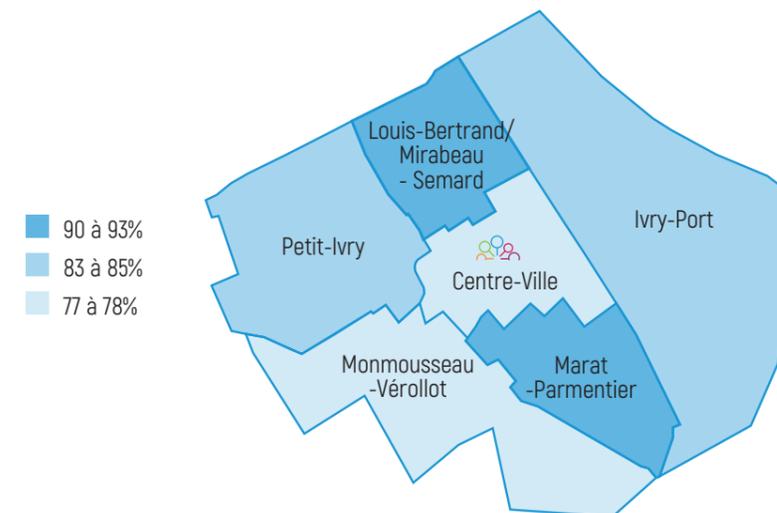


À quels types de contrat accèdent les jeunes par quartier ?

Moyennes de CDI par quartier

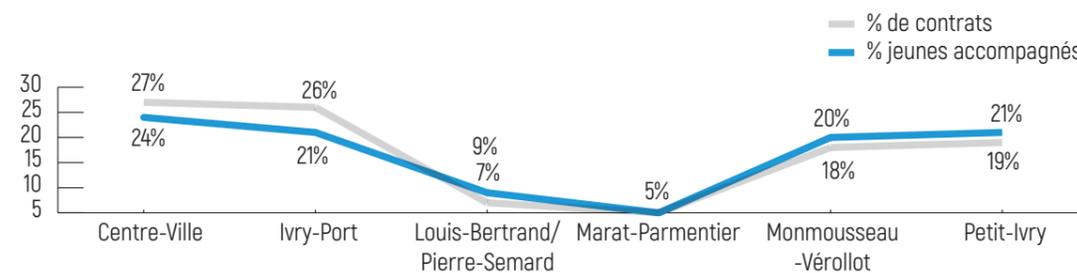


Moyennes de CDD par quartier



La signature de contrats en CDI est majoritaire dans les quartiers du Centre-ville (23%), Louis-Bertrand/Mirabeau-Semard (93%), Marat-Parmentier (90%) et le nombre de CDD contractualisés est plus nombreux dans les quartiers Louis-Bertrand/Mirabeau-Semard (93%), Marat-Parmentier (90%) et Petit-Ivry (85%).

Quartiers ayant le plus recruté



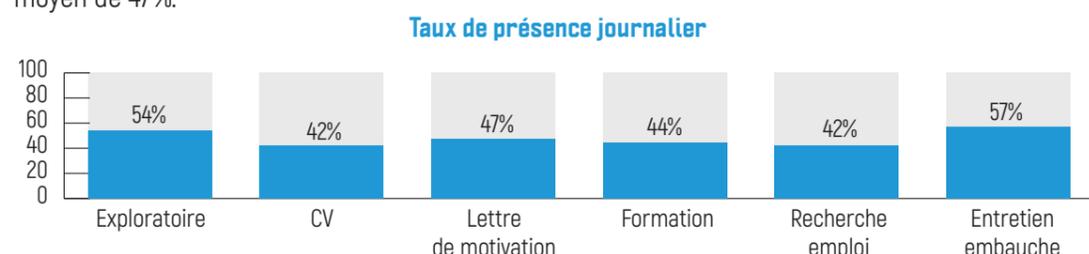
Les quartiers où les jeunes ont le plus signé de contrats de travail au total sont : Centre-Ville (27%), Ivry-Port (26%) et Petit-Ivry (19%). Le taux le plus faible de contrats signés reste dans le quartier Marat-Parmentier (5%), reflet d'un accompagnement plus limité de la Mission locale des jeunes dans cette zone géographique.

○ Préparer les jeunes au rôle de demandeur d'emploi

Les ateliers : des outils pour donner aux jeunes une chance d'accéder à un emploi.

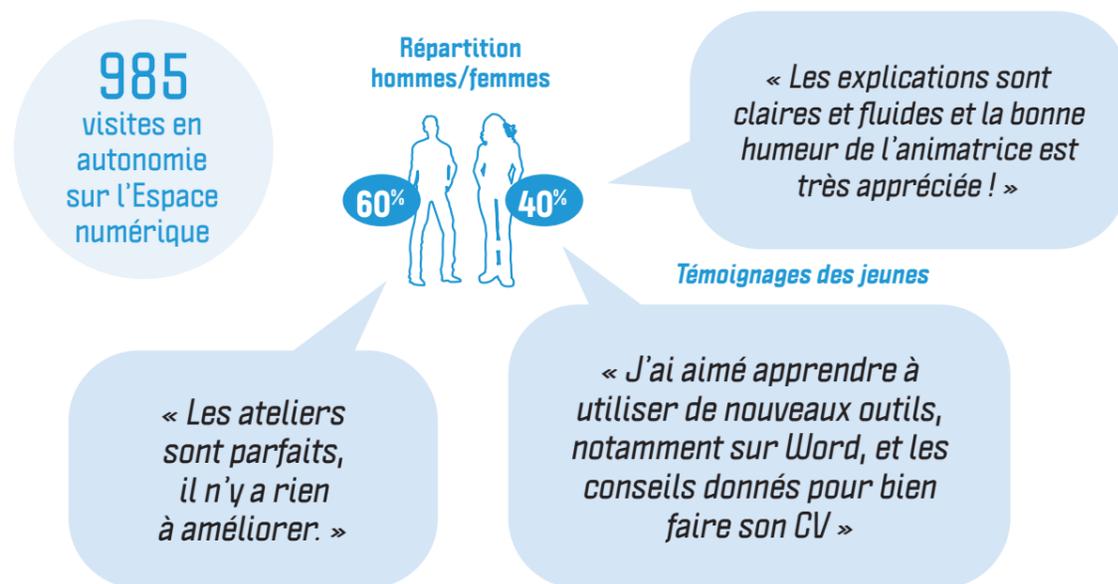
En 2024, nous avons maintenu la fréquence hebdomadaire des ateliers de techniques de recherche d'emploi hebdomadaire, en y ajoutant un atelier spécifiquement dédié aux inscriptions en formation, notamment, dans le cadre des emplois liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Ce qui a permis à 1626 jeunes de s'inscrire sur l'ensemble des ateliers avec un taux de fréquentation moyen de 47%.



L'espace numérique

Depuis fin 2021, le public de la Mission locale d'Ivry-Vitry bénéficie d'un accès à des espaces numériques dotés sur Vitry-sur-Seine de 7 ordinateurs, dont un poste PMR, et de 5 ordinateurs, dont 1 poste PMR sur le site d'Ivry-sur-Seine. Ces ordinateurs sont disponibles en accès libre mais également lors d'ateliers mis en place spécifiquement pour contribuer à réduire la fracture numérique.

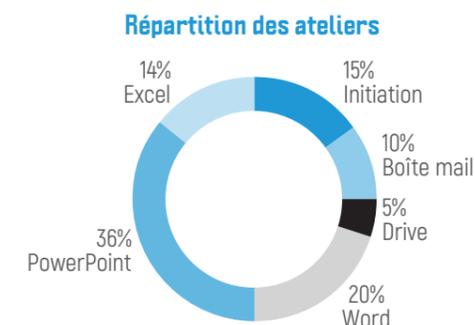


Suite aux retours du public et de l'animatrice numérique, certaines modifications ont été apportées aux ateliers cette année. Nous avons notamment divisé en 2 modules l'atelier initiation afin de mieux répondre aux besoins des publics en profonde rupture avec les outils numériques. Nous avons également fusionné les ateliers en lien avec la « boîte mail » pour y regrouper également les outils de la « boîte mail » de celle-ci, comme l'utilisation du « Drive » et du « pack office » disponibles en ligne.

Les ateliers « Word » et « PowerPoint » ont pour objectif de permettre aux jeunes d'améliorer leurs compétences sur l'utilisation de ces logiciels, en réalisant la mise en forme d'un CV selon plusieurs modèles. Grâce à cette méthode, les jeunes découvrent les logiciels et cela leur permet d'envisager une présentation personnalisée de leur CV.

L'atelier « Excel » mis en place fin 2022, comporte désormais 3 niveaux afin d'aller d'une utilisation basique du logiciel vers une utilisation plus professionnelle, selon les besoins des jeunes et leur appétence pour l'outil.

Cette année c'est l'atelier « PowerPoint » qui a rencontré le plus de succès avec 36% de participations. Vient ensuite l'atelier « Word » – 20% – puis Initiation bureautique avec 15%. C'est un profond changement par rapport à l'année dernière où l'atelier « Excel » arrivait en tête contrairement à 2024 puisqu'il n'est même pas dans le top 3.



Toutefois, cela confirme l'intérêt du public pour les ateliers en lien avec la création du CV, à savoir « PowerPoint » et « Word ».

En 2024, ce sont 120 ateliers numériques qui ont pu avoir lieu. Cela signifie que nous avons eu une baisse de 39% par rapport à 2023. Cette baisse s'explique en grande partie pour des raisons de ressources humaines puisqu'en fin d'année les ateliers n'ont pas pu être assurés en raison d'un manque de personnel. L'autre raison est la conséquence de la fusion de certains ateliers évoquée ci-dessus. En effet, en regroupant des ateliers, le nombre d'ateliers diminue automatiquement bien que le contenu proposé au public reste identique.

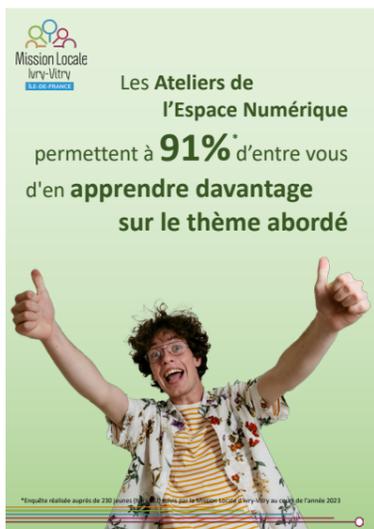
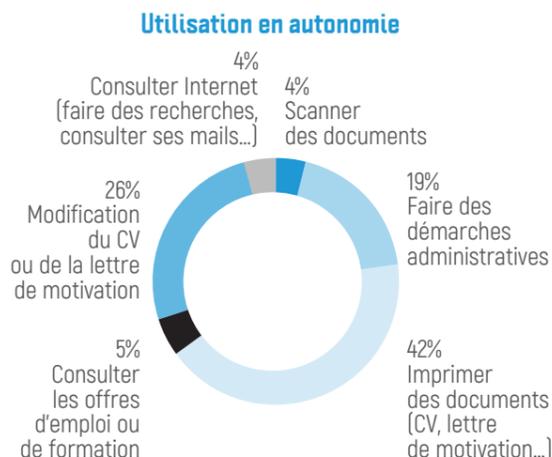


Utilisation des postes informatiques de l'espace numérique :

En dehors des ateliers proposés par l'animatrice numérique, les postes informatiques restent à disposition des jeunes.

En 2024 il y a eu **985 visites en autonomie sur l'espace numérique dont 900 effectuées par les jeunes de la Mission locale** (les autres étant des personnes suivies par le PLIE et le CLLAJ). Ce chiffre est stable par rapport à l'année 2023.

Tout comme l'année dernière, le public vient principalement pour **faire des impressions de documents (42%), mettre à jour les outils de recherche d'emploi - CV et lettre de motivation - (26%)** et **réaliser des démarches administratives (19%)**.



Nouveauté : les ateliers logement proposés par le CLLAJ

En 2024, l'espace numérique s'est développé en collaborant à un nouvel atelier proposé par le CLLAJ. Ces ateliers logement ont permis aux jeunes d'apprendre à mettre à jour leur demande de logement social ainsi qu'à envoyer des candidatures en autonomie dans des résidences pour jeunes actifs, des résidences étudiantes ou des foyers de jeunes travailleurs.

Pour cette première année, 6 ateliers ont pu être organisés avec la participation de 10 jeunes présents à chacun des ateliers.

Les dispositifs d'accompagnement renforcé (DAR)

La Mission locale répond aux besoins des jeunes d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, par le biais d'un conseiller référent, que le jeune rencontre lors de son inscription, au moment du premier entretien.

Dans une démarche d'accompagnement global, le conseiller, suite à son diagnostic, évalue le degré d'accompagnement correspondant à la demande exprimée par le jeune en lien avec les freins périphériques identifiés.

Dès lors, un accompagnement personnalisé peut s'articuler autour de trois modalités :

1. L'accueil, l'information et l'orientation : dans une faible proportion (4%), les jeunes ont besoin d'une information isolée, d'un conseil précis qui se traduira par un unique passage à la Mission locale.
2. L'appui ponctuel : dans une faible proportion (5%), les jeunes effectuent des entretiens sporadiques avec leur conseiller sans vouloir s'engager dans une relation contractuelle avec la Mission locale.
3. L'accompagnement renforcé : dans 91% des cas, les jeunes sont accompagnés dans les dispositifs d'accompagnement renforcé vers et dans l'emploi et l'insertion professionnelle.

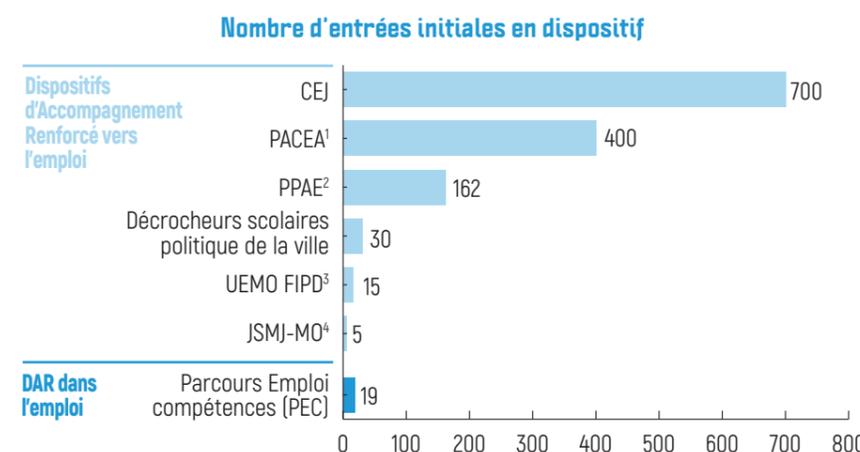
Cette année, les jeunes accompagnés ont bénéficié de 1312 entrées en dispositifs d'accompagnement renforcé, soit une baisse de 16% comparativement à 2023.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette baisse :

- Le non-renouvellement de notre action « **Booster les métiers en tension** » qui comptait un peu plus d'une centaine de jeunes, dû à l'insuffisance de budgets disponibles.
- Une limitation du nombre d'entrées en Contrat d'Engagement Jeune à 700 conformément à l'objectif fixé par l'Etat.
- Une baisse de subvention de la politique de la ville pour notre action à destination des décrocheurs, qui nous a amené à diviser par deux le volume de jeunes que nous accompagnons habituellement sur ce dispositif, soit 30 bénéficiaires au lieu de 60.
- Une baisse des orientations en PPAE de la part de France Travail. En effet, avec le début du déploiement de la Loi Plein Emploi, les orientations ont été stoppées à partir de mi-novembre.

Cette année, empreinte de baisses budgétaires, a donc été pleine de défis à relever.

Notre objectif principal a donc été de garantir une pérennité dans l'accompagnement renforcé de notre public. Même si le contexte n'était pas favorable, notre priorité a été de préserver la continuité et la sécurisation des parcours, ainsi que la qualité des accompagnements.



Soit au total **1312** entrées en DAR

1/ PACEA : Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie - 2/ PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi - 3/ UEMO-FIPD : Unité Éducative en Milieu Ouvert - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - 4/ JSMJ-MO : Jeunes Sous Main de Justice en Milieu Ouvert.

Les dispositifs d'État : Le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)

Depuis 8 ans maintenant, le dispositif PACEA, a permis à de nombreux jeunes de bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'emploi et de limiter leur exposition à des risques d'exclusion professionnelle.

En 2024, **400 jeunes** ont intégré ce dispositif soit une légère baisse de 6%.

Ce dispositif permet :

- à des jeunes non ressortissants européens de bénéficier d'une formation linguistique et d'une allocation totale de 1656 euros durant 3 à 6 mois maximum, lorsqu'ils intègrent la phase PIAL¹ ;
- aux jeunes d'accéder à un accompagnement plus souple et modulable, lorsqu'ils ne sont pas encore prêts à s'engager dans le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), qui est la forme la plus renforcée d'accompagnement que nous proposons ;
- à un certain nombre de jeunes de bénéficier également de l'aide au permis de la Région Île-de-France, dont le PACEA est l'un des critères d'accès.

Lors de la contractualisation du PACEA, il est mentionné : les phases du parcours, leurs objectifs, leur durée, ainsi que les engagements de chaque partie pour chaque phase, de même que l'attribution d'une allocation, son montant et sa durée prévisionnelle.

L'allocation PACEA n'est pas un revenu de subsistance régulier ; celle-ci est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion d'un jeune, par un « coup de pouce » ou face à une urgence dans ses démarches d'emploi.

152 214 €
d'allocations ont été
demandées au bénéfice
des jeunes en PACEA
en 2024



Le montant et la durée prévisionnelle sont fixés dans le contrat et peuvent être révisés à l'issue de l'évaluation de chaque phase par le conseiller. Le montant mensuel est inférieur ou égal au montant du RSA² pour une personne seule. L'allocation du bénéficiaire est plafonnée à six fois ce montant pour une année soit 3313€ (suite à l'évolution du SMIC³).

Cependant cette année, nous avons été confrontés à une baisse de 57% de l'enveloppe d'allocations pour les bénéficiaires de ce dispositif. La sécurisation des parcours des jeunes a donc été fragilisée, et les conseillers ont dû revoir dans l'urgence, les plans d'action établis avec les jeunes pour tenir compte de cette nouvelle réalité.

Enfin, en prenant en compte les **400 jeunes qui ont accédés au PACEA en 2024**, en plus des jeunes ayant intégré le dispositif avant 2023 et toujours accompagnés, **ce sont 938 jeunes au total qui ont été accompagnés en PACEA en 2024**. De plus, **152 214 € d'allocations ont été demandées au bénéfice de ces jeunes (-34% comparativement à 2023)**.

Les dispositifs d'État : Le Contrat d'Engagement Jeune

Déployé depuis bientôt 3 ans, le Contrat d'Engagement Jeune (dispositif d'État), conserve les fondamentaux de la Garantie Jeunes (dynamiques collectives et « working first¹ ») tout en élargissant son offre de services vers l'orientation professionnelle.

Le Contrat d'Engagement Jeune est conclu pour une durée initiale de 6 à 12 mois renouvelable dans la limite de 18 mois pour les publics les plus fragiles.

Les parcours intensifs proposés **ont pour objectifs**, en complément de celui de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes accompagnés dans le cadre de l'approche globale, de **trouver un emploi, choisir un métier et/ou créer son activité**.

Ces différents objectifs ne sont pas pensés comme exclusifs l'un de l'autre, mais au contraire, comme potentiellement cumulatifs et évolutifs pour s'adapter de manière réactive aux besoins des jeunes, dont la ou les demandes évoluent au fur et à mesure de l'avancée du parcours.

La grande force de ce dispositif, bien que très engageant pour notre public, est de laisser de la souplesse dans la construction de son parcours.

D'une part, l'allocation (sous condition de respect des engagements) sécurise les parcours, et d'autre part, l'accompagnement global effectué par les conseillers peut être valorisé au travers des nombreuses démarches engagées par les jeunes.

700 jeunes ont intégré le CEJ en 2024, dont 30% issus des QPV², en cohérence avec notre objectif initial. En effet, pour la première fois, nous devons également intégrer un minimum de 39% de jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville. Sachant que cet objectif a été communiqué



au cours du deuxième trimestre, et que la totalité des jeunes accompagnés habitant en quartier prioritaire de la ville représente 26%, ce résultat est plus que positif.

De plus, si en 2023 nous avons pu bénéficier de places supplémentaires, cette année la limite du nombre d'entrées ne devait pas être dépassée et devait même être strictement encadrée.

Nous avons donc mis en place des commissions d'entrées à partir du mois d'octobre pour une meilleure régulation des intégrations jusqu'à début décembre.

Tout cela en maintenant la qualité de suivi des 15 heures d'activités hebdomadaires, ainsi que leur accès aux solutions structurantes et/ou à l'emploi et l'alternance.

Concernant le suivi des jeunes, **la généralisation de l'utilisation de l'application CEJ dans l'accompagnement des jeunes depuis l'année dernière nous permet de maintenir la régularité du suivi des 15 heures d'activités hebdomadaires**, tout en favorisant leur accès aux solutions structurantes et/ou à l'emploi et l'alternance.

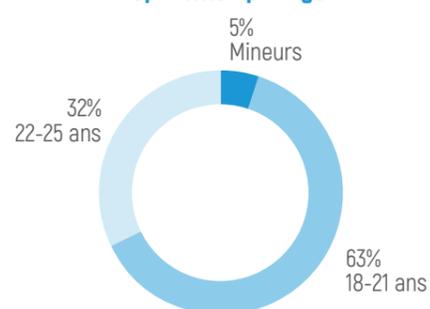
53 %
des jeunes
bénéficiaires du CEJ
sont sans diplôme :
cœur de cible
du CEJ

30 %
des jeunes en CEJ
résident en QPV

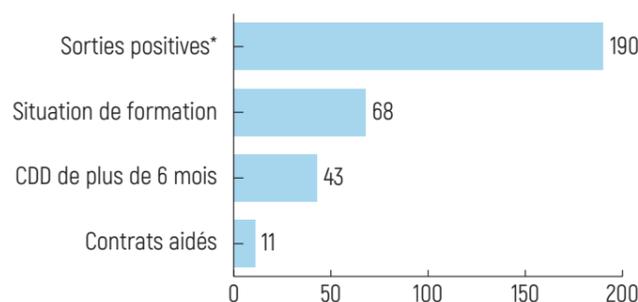
Répartition hommes/femmes



Répartition par âge



Ainsi, 783 jeunes sont sortis du dispositif (cumul des entrées 2023 inclus), dont :



190 sorties positives, 68 en situation de formation, 43 en CDD de plus de 6 mois et 11 en contrats aidés.

La Mission locale contribue ainsi à l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi, de leur qualification à leur accès à l'emploi.

Le PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

La Mission locale et France Travail signent une convention de partenariat pour formaliser les Projets Personnalisés d'Accès à l'Emploi (PPAE) destinés aux jeunes des territoires.

Cette convention vise à renforcer l'accompagnement des jeunes inscrits à France Travail, qui bénéficient d'un suivi global assuré par la Mission locale.

Le public ciblé est principalement composé de jeunes sans diplôme ou sans projet professionnel défini.

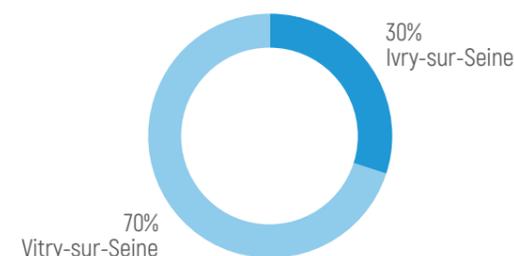
En 2024, **162 jeunes** ont ainsi pu profiter de cette initiative grâce à un partenariat efficace. Parmi eux, 70% résident à Vitry-sur-Seine, et 30% sont domiciliés à Ivry-sur-Seine.

Les jeunes sont accueillis lors de créneaux individuels ou collectifs, afin de garantir un accompagnement rapide et renforcé.

Par ailleurs, des réunions mensuelles de coordination entre la Mission locale et France Travail sont organisées, permettant un suivi rapproché des jeunes et une intervention rapide en cas de besoin, notamment pour résoudre d'éventuelles anomalies sur leur dossier ou répondre à leurs demandes spécifiques.

162
jeunes
bénéficiaires
du PPAE

Répartition des jeunes entrés en dispositif



Jeunes en atelier.

*Après avoir trouvé un emploi durable, une alternance ou être retournés en formation initiale.

Les dispositifs de raccrochement des décrocheurs

La Mission locale mène deux actions en direction des décrocheurs scolaires.

Notre étroite collaboration avec l'Éducation nationale, le CIO¹ d'Ivry-Vitry, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, renforcée par la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs scolaires, nous permet de répondre à deux objectifs communs :

- La diminution du temps d'errance entre la sortie du système scolaire et l'entame d'un processus d'insertion.
- La mobilisation du partenariat local et des modalités d'accompagnement renouvelées et renforcées.



Jamel RAMDANI, Chef de Projet Contrat de Ville Seine Amont, et Anne-Lise TRIPOLI, Déléguée de la Préfète du Val-de-Marne, accueillis au Forum emploi 2023

Lutte contre le décrochage, financée par la Politique de la ville pour les jeunes majeurs

Cette action financée par la Politique de la ville dans le cadre d'un appel à projet a permis à 450 jeunes de bénéficier de cet accompagnement depuis son lancement.

Les caractéristiques du public visé sont les suivantes : des jeunes peu ou pas qualifiés, ayant quitté le système scolaire depuis plus d'un an et n'ayant pas ou ayant peu eu accès au marché du travail ou à la formation pendant cette période. Ils bénéficient d'un accompagnement durant un an.

En 2024, suite à une baisse de financement de la Politique de la ville, le nombre de bénéficiaires de l'action a été divisé par deux.

30 jeunes ont tout de même intégré le dispositif, ils sont **tous issus des quartiers prioritaires de la ville.**

Parmi eux, il y a 43% de femmes et les 18-19 ans représentent 53% des jeunes accompagnés.

90% des jeunes que nous avons accompagnés sont sortis du système scolaire sans aucune certification validée.

Ils ont pu accéder aux situations suivantes :

- **6 jeunes en alternance ;**
- **1 auto-entrepreneur ;**
- **10 jeunes en emploi ;**
- **6 jeunes en formation ;**
- **7 ont validé leur projet professionnel et sont en attente de formation .**

Les résultats obtenus nous confortent dans le fait que cet accompagnement spécifique est essentiel à l'insertion professionnelle des jeunes décrocheurs. Il est également en adéquation avec les différentes actions mises en place par les acteurs du décrochage scolaire sur le territoire.

Témoignage

«La Mission locale d'Ivry-Vitry est un partenaire de longue date. Avant même la création des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) en 2011, nous travaillions de manière coordonnée à apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans, sans diplôme et sans solution. Le développement de projets communs et leur mise en œuvre sont facilités par la présence de deux conseillères dédiées à la relation avec l'Éducation nationale.

Au cours de l'été 2023, deux nouvelles mesures gouvernementales accentuant la complémentarité entre la Mission locale et l'Éducation nationale ont été décidées (le PAFI TDO1 et Parcours Ambition Emploi2). Grâce aux réunions régulières et aux habitudes de travail développées, ces nouveaux dispositifs se mettent rapidement en œuvre. Un travail conjoint a permis de penser une procédure expérimentale dont l'un des objectifs est de simplifier l'accompagnement d'un jeune vers la Mission locale.

Nous constatons déjà une augmentation des sollicitations des conseillères de la Mission locale par les équipes éducatives: elles sont invitées et présentes dans les réunions de district ou de certains établissements pour travailler sur la prévention de l'arrêt de scolarité ou limiter le temps d'errance en cas de décrochage scolaire. Ainsi, grâce à une action complémentaire, nous cherchons à faire en sorte que chaque jeune puisse être accompagné de manière personnalisée vers un diplôme, une formation ou un emploi.»

Corinne ZITTE, directrice du CIO d'Ivry-sur-Seine, co-pilote de la PSAD et Olivier HAERI, coordonnateur-conseil MLDS3 district 6 Ivry-Vitry

Les dispositifs de l'Éducation nationale



Tous Droits Ouverts

En janvier 2024, dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, un nouveau dispositif national a été déployé «Tous Droits Ouverts».

L'objectif de ce dispositif est de lutter contre le décrochage et de mieux accompagner les lycéens, notamment en leur proposant une phase de remotivation et remobilisation.

À partir de 16 ans, tous les lycéens en situation de décrochage scolaire (absence chronique, échec scolaire...) sont repérés par le lycée et tous les acteurs de l'Éducation nationale (CIO, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire). Ils peuvent ensuite bénéficier d'un accompagnement de la Mission locale en parallèle du lycée pendant 4 mois au maximum.

A l'issue des 4 mois, le jeune choisit de continuer sa scolarité ou de l'interrompre et poursuivre son accompagnement avec la Mission locale.

Au sein de notre structure, des informations collectives sont planifiées une fois par semaine tout au long de l'année (hors vacances d'été). Ce temps permet de présenter le dispositif et l'accompagnement aux jeunes, mais aussi de vérifier leur éligibilité au dispositif. Par la suite, les jeunes peuvent choisir de bénéficier de l'accompagnement sous réserve de la validation de leur établissement scolaire.

Avenir Pro

L'objectif de ce dispositif est de sécuriser l'accès à l'emploi des élèves en dernière année de lycée professionnel n'envisageant pas de poursuivre leurs études ou qui souhaitent effectuer une formation en alternance.

La Mission locale a pour mission d'organiser des ateliers thématiques permettant d'acquérir les clés de la recherche d'emploi, à savoir :

- Faire le point sur mes compétences,
- Organiser efficacement ma recherche d'emploi,
- Convaincre à un entretien d'embauche.

Ambition Emploi

Le parcours Ambition Emploi s'adresse aux élèves volontaires sans solution d'emploi ou de formation ayant obtenu ou non leur diplôme à la fin du cursus du lycée professionnel.

Son objectif est de sécuriser l'accès à l'emploi ou à une poursuite d'études aux élèves concernés par la mesure, grâce à la co-animation opérée

Les ateliers sont co-animés par la Mission locale et un personnel du lycée (professeur/responsable du bureau des entreprises interne aux établissements scolaires).

En 2024, les lycées professionnels Jean-Macé et Adolphe Chérioux, avec qui nous travaillons en partenariat, nous ont permis de réaliser 9 ateliers auprès des élèves préalablement repérés par les équipes éducatives.

entre la Mission locale et les établissements scolaires dont sont issus les élèves.

Ce parcours débute à partir de la rentrée scolaire. Sa durée est adaptée aux objectifs définis pour chaque élève et ne peut excéder 4 mois.

Son objectif est :

- de permettre aux jeunes de 16-18 ans de bien identifier les différentes offres de services du territoire leur étant destinés, afin de mieux s'en saisir,
- de favoriser leur accès à l'alternance ou à la formation,
- de leur permettre de mieux connaître le monde de l'entreprise, en priorisant les périodes d'immersion en entreprises,
- d'avoir un lien étroit avec l'Éducation nationale afin de prévenir le non-respect de « l'Obligation de Formation » et d'articuler nos offres de services respectives pour éviter les temps d'errance.

En 2024, parmi les 244 jeunes mineurs en contact avec la Mission locale, 212 étaient concernés par « l'Obligation de Formation », et 108 ont bénéficié d'un accompagnement.

Parmi eux :

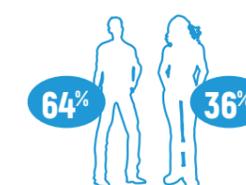
- **94% des jeunes identifiés comme décrocheurs (et par conséquent dans le non-respect de « l'Obligation de Formation »), ne le sont pas.**

Dans les faits, suite à nos relances, ces derniers étaient déjà rescolarisés au moment où nous avons reçu les listes, d'autres avaient déménagé ou encore les parents et les jeunes n'ont jamais donné suite à nos relances ; nous laissant sans information complémentaire quant à leur réelle situation.

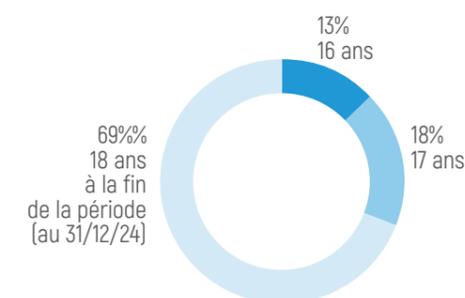
- **34 jeunes ont été accompagnés dans le respect de l'obligation cette année.** Ils ont accédé aux situations suivantes :

14 en formation, 7 en alternance, 5 en CEJ, 3 en Promo Afpa 16-18, 2 en scolarité, 1 en PACEA, 1 en emploi, 1 en situation autre.

Répartition hommes/femmes



Répartition par âge



Objectifs pour 2025

Nous allons mettre en place des regroupements réguliers pour les jeunes de 16 à 18 ans relevant de « l'Obligation de Formation ». Cela permettra de maintenir un lien et de les éveiller à divers aspects permettant une meilleure insertion et émancipation (ateliers métiers, emploi, citoyenneté, forum, sorties culturelles, connaissances des structures de proximité...).

Le cas des Mineurs Non Accompagnés :

Cette année, nous avons constaté une augmentation importante d'inscriptions de jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) pris en charge par l'ASE¹. Une répartition de ces jeunes a été faite auprès de l'ensemble des conseillers afin de maintenir un accompagnement de qualité des jeunes relevant de « l'Obligation de Formation ».

« L'Obligation de Formation » pour les jeunes âgés de 16 à 18

« l'Obligation de Formation » vise à éviter le décrochage en agissant avant l'échec scolaire ou, lorsque celui-ci est avéré, à sécuriser le parcours du jeune en permettant une intervention rapide du réseau des missions locales.

Cette obligation est respectée lorsque le jeune poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion professionnelle.

Sont concernés par cette mesure, tous les anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation d'un établissement d'enseignement du second degré et/ou d'un centre de formation d'apprentis.

Afin d'accueillir au mieux ce public, une conseillère dédiée à « l'Obligation de Formation » est en charge de traiter les listes envoyées par l'Éducation nationale. Elle convoque les jeunes qui ne seraient toujours pas dans le respect de « l'Obligation de Formation » à la date de prise de contact avec Mission locale.



Jeunes participant à un atelier.

1/ ASE : Aide Sociale à l'Enfance.

La création d'activité

Oser réaliser son rêve, son projet...

Le Groupement de Créateurs, porté par la Mission locale d'Ivry-Vitry, accompagne les jeunes dans la concrétisation de leurs rêves en leur offrant un espace d'écoute, de réflexion et de construction.

L'idée est de leur faire prendre conscience de leur capacité à porter un projet, à partir d'un rêve, d'une idée de création d'activité, quel qu'il soit. **L'approche repose sur un accompagnement sur mesure, alternant entretiens individuels et ateliers collectifs, pour favoriser l'autonomie, la prise de décision, l'acquisition d'un savoir entrepreneurial et la montée en compétences.** L'accompagnement permet également de faire la passerelle avec les opérateurs techniques de la création d'activité. Une fois les bases de l'entrepreneuriat acquises, les Val-de-Marnais peuvent s'orienter vers ces acteurs. En effet, **le programme leur permet de structurer leur idée, d'acquérir une logique entrepreneuriale et un vocabulaire adapté.**

C'est ce socle qui leur permet de pouvoir entrer dans le monde de l'entrepreneuriat.



Afin d'amener chacun des jeunes à la réalisation de leurs projets respectifs, le dispositif se présentera en 2 phases :

- 1 / La sensibilisation à l'entrepreneuriat. pour découvrir les premières étapes de la création
- 2 / La phase d'émergence pour passer de l'idée au projet :

Cette phase se décompose en entretiens individuels et ateliers collectifs.

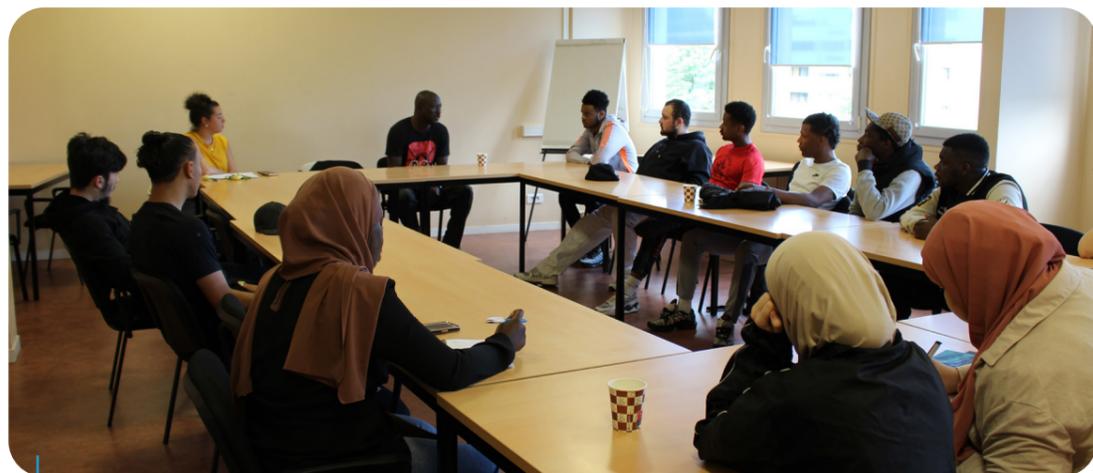
Il y a deux types d'ateliers : les ateliers d'émergence de projet et les ateliers supplémentaires animés par des partenaires.

Les thématiques sont les suivantes : « **Compétences et aptitudes** », « **Définir son idée** », « **Découvrir l'environnement de son projet : étude de marché** », « **le pitch** », « **Atelier témoignage** » avec des entrepreneurs, « **budget et financement** » avec l'ADIE¹ et l'atelier « **3,2,1, créez !** » avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Des permanences mensuelles sont organisées à la Cité des métiers afin de sensibiliser et d'aiguiller les Val-de-Marnais dans leurs premiers pas en tant que porteurs de projets. Des ateliers de sensibilisation sont aussi organisés trimestriellement dans la Mission locale de Bièvre Val-de-Marne et nous souhaitons développer de nouveaux partenariats en 2025 afin d'offrir plus de points de proximité aux futurs porteurs.



1/ ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique.



Atelier Groupement de Créateurs avec la Banque Publique d'Investissement.

En 2024, l'accompagnement dans ce dispositif a été d'une grande efficacité et nous avons par ailleurs **dépassé nos objectifs** :

148 personnes ont été reçues en sensibilisation (+23%) et 27 Val-de-Marnais ont été suivis en phase d'émergence (+8%)

Nous mettons la lumière sur la participation des femmes (78%), qui bénéficient majoritairement de cette action contrairement aux tendances observées dans l'entrepreneuriat.

Les secteurs identifiés sont divers et variés, à savoir : art, photo, vitrail, tapisserie, conciergerie, laverie, e-commerce, vente, couture...

Répartition hommes/femmes



Situations actuelles :



Témoignage

Grâce à l'accompagnement que j'ai reçu par la Mission locale j'ai pu, développer mes idées, construire mes projets, créer des objectifs et les atteindre.

Je m'appelle Axelle, j'ai maintenant 26 ans et en mai 2024 j'ai déposé ma marque de vêtement : Morphologie Thérapie.

J'en profite pour remercier Inès qui a été une conseillère en or, elle m'a donné la force de croire en mes projets et de les mettre en place.

Axelle, créatrice de vêtement morphologie thérapie



Inès Labidi, conseillère et animatrice du Groupement de Créateurs avec une jeune porteuse de projet.

Le logement

Afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'accès à l'emploi, les professionnels des missions locales identifient les demandes des jeunes et leurs freins périphériques.

Il est important, pour les missions locales, d'accompagner les jeunes de façon globale et la question du logement est régulièrement soulevée par les jeunes et leur conseiller.

En 2024, comme l'année dernière, 16% des demandes concernent le Logement.

Depuis maintenant 3 ans, **les jeunes entre 22-25 ans restent encore cette année la tranche majoritaire des jeunes en demandes de logement (28%)**. Il est intéressant de constater que cette donnée ne correspond pas à la tranche majoritaire de jeunes accompagnés par la Mission locale, où ce sont les jeunes entre 18-21 ans qui sont le plus représentés.

Les jeunes peu ou pas qualifiés sont ceux qui expriment le plus grand besoin en demande de logement.



Afin de maintenir et d'outiller leur niveau de compétences, des formations sont régulièrement proposées aux conseillers de la Mission locale. L'instruction d'un dossier SIAO¹, par exemple, permet de faciliter l'accès à des logements transitoires ou pérennes.

L'orientation vers le CLLAJ² est facilitée car les conseillères logement reçoivent sur les 2 sites de la Mission locale.

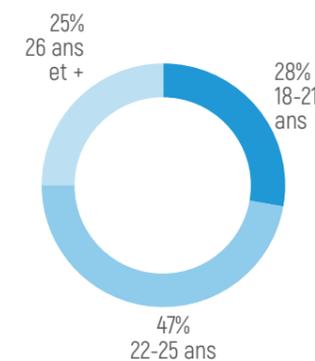
Un jeune, qui a les critères requis, sera accompagné par les 2 équipes de professionnels (Mission locale/ CLLAJ²) afin de sécuriser son insertion tout en accédant à un logement et en y étant préparé.

L'orientation vers le CLLAJ² peut se faire dans la même semaine grâce à 2 jours d'inscriptions.

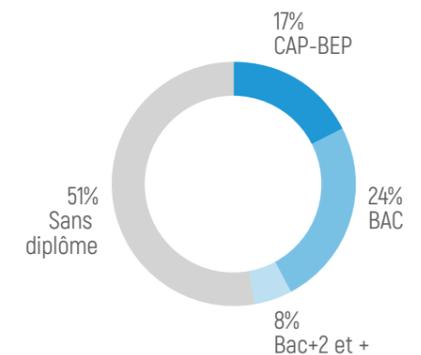
Répartition hommes/femmes



Répartition par âge



Répartition par niveau scolaire



1/ SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation - 2/ CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

La santé

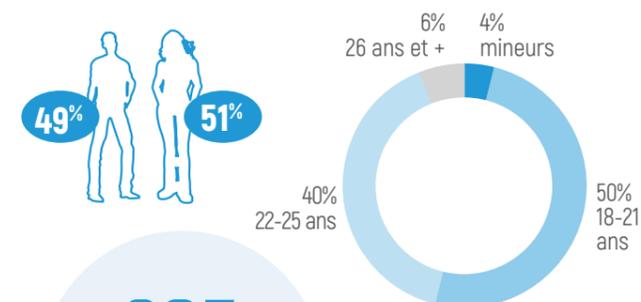
Analyse 2024

En 2024, ce sont 375 jeunes qui ont bénéficié de 637 propositions en lien avec la thématique de la santé.

Ce domaine bien qu'essentiel, ne fait toutefois pas partie des sujets principaux traités en Mission locale. **Pour autant, la santé et le bien-être sont des facteurs déterminants de la réussite des parcours d'insertion socioprofessionnelle.** Il est donc essentiel dans notre approche globale d'abord ces sujets et de les approfondir en fonction des éléments détectés. Que cela soit des problèmes purement administratifs aux problèmes plus profonds en lien avec la santé physique ou mentale.



Répartition hommes/femmes et âges



637 propositions en 2024

En 2024, la Mission locale d'Ivry-Vitry poursuit son implication en créant des liens avec des partenaires santé agissant sur le territoire, notamment grâce à la conseillère référente sur cette thématique. Nous participons régulièrement aux groupes de travaux sur la santé sexuelle, les addictions et la santé mentale, en partenariat avec le service de la promotion de la santé de la ville de Vitry-sur-Seine.

Nous avons renforcé nos liens avec l'Assurance Maladie avec la signature d'une nouvelle convention entre la CPAM du Val-de-Marne et l'Union Nationale des Missions Locales.

Grâce à ce partenariat, les jeunes peuvent bénéficier du dispositif « Mon soutien Psy » et d'un bilan prévention santé :

- Le dispositif « **Mon soutien psy** » permet à toute personne (dès 3 ans) angoissée,

déprimée ou en souffrance psychique, de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique avec une prise en charge par l'Assurance Maladie et un accès simplifié aux psychologues.

- Le **MPB (Mon Bilan Prévention)** a pour objectif d'inciter les jeunes de 18 à 25 ans à devenir acteur de leur santé. Il permet de participer à un temps d'échanges dédié à la prévention, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie pour tous les assurés, sans frais à avancer.

Un espace « Partenaire », comme canal de communication sécurisé entre la Mission locale et la CPAM¹, a été mis en place et permet aux conseillers de la Mission locale de répondre aux questionnements de notre public : comme par exemple pour une demande de la complémentaire Santé Solidaire ou l'Aide Médicale de l'État.

1/ CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les actions menées

Différentes actions ont été menées cette année au sein de la Mission locale :

- Des **actions de sensibilisation et de dépistage** sont proposées aux jeunes du CEJ de la Mission locale une fois par mois.
- Des **ateliers sont organisés à chaque session CEJ** sur les thèmes suivants : nutrition, addictions, vie sexuelle et affective, santé mentale, santé et travail, les démarches santé ;
- Mise en place d'une **distribution gratuite de préservatifs** masculins et féminins tout au long de l'année dans les espaces d'accueil ;
- Mise en place d'une **distribution de serviettes d'hygiène périodiques** ;



Atelier santé au Centre Municipal de Santé de Vitry-sur-Seine

- Les jeunes peuvent également bénéficier d'une **permanence d'écoute avec un psychologue** ;
- Création artistique autour du 17 mai 2024, journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (plus de détails sur cet événement dans la partie « Dynamiques locales et nationales »).

Permanence d'écoute à Ivry-sur-Seine, avec Laëtitia Carment, psychologue

La permanence garde toute sa pertinence, et son fonctionnement, bien connu de l'équipe, est tout à fait fluide. Les jeunes sont orientés à bon escient par les conseillères.

Le plus généralement, les 4 créneaux de rendez-vous hebdomadaires proposés sont occupés, par des suivis ou par de nouvelles orientations. Il a même été nécessaire de réguler en décembre afin de limiter un effet « d'embouteillage » grandissant.

Trois réunions trimestrielles ont été réalisées avec l'équipe pour échanger sur la gestion de la permanence, les jeunes suivis et ceux à orienter. Ces temps d'échanges sont aussi l'occasion d'établir un focus sur des thèmes précis comme la prostitution des mineurs et la relation de confiance, sujets abordés en 2024.

40 nouveaux jeunes ont été orientés en 2024 et 3 suivis en cours en 2023 se sont poursuivis.

Sur les 40 orientations, une vingtaine de jeunes ont effectivement été reçus.

Certains ont été ensuite reçus au Centre Municipal de Santé d'Ivry-sur-Seine, parfois pour des raisons d'organisation (formation ou emploi ne leur permettant plus de venir le lundi matin) mais aussi pour s'engager dans un travail de psychothérapie au long cours.

Pour 6 jeunes, un travail délicat d'orientation vers un médecin psychiatre a dû être effectué afin de leur permettre l'accès à un traitement nécessaire pour contenir une dépression profonde, parfois associée à des idées suicidaires.

Permanences d'écoute à Vitry-sur-Seine, avec Guy Decroix, psychanalyste

La permanence de Vitry aura accueilli en continu sur 59 demi-journées, tous les jeunes orientés pour un soutien thérapeutique. Quelques entretiens se sont déroulés avec l'application WhatsApp afin de maintenir le suivi pendant tous les congés scolaires

Plus de la moitié des suivis déclarent avoir précédemment consulté un psychologue ou psychiatre, en privé ou au Centre Médico Psychologique au cours de leur scolarité.

Par définition, les jeunes qui fréquentent la permanence se présentent en souffrance. Leurs malaises apparaissent s'ancrer dans des carences et des manques de repères d'autorité (au sens de faire grandir), de structuration dans les domaines familiaux, sociaux et politiques, ce qui les entravent pour une institutionnalisation en tant que sujet.

Dans le cadre de ces carences, une des missions du psychothérapeute peut se focaliser pour certains vers un étayage en représentant alternativement des fonctions maternelles pour le soin et la contenance, paternelles pour le soutien, la Loi, les interdits, le guidage afin d'éviter une clinique de l'indifférenciation.

Quelques pôles autour desquels s'articulent leurs problématiques :

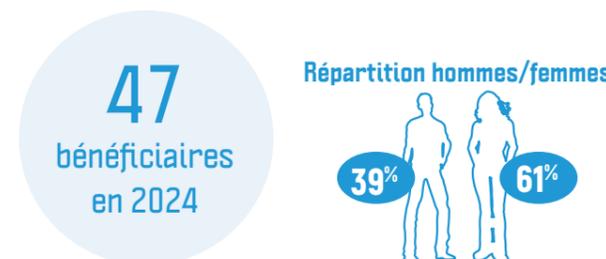
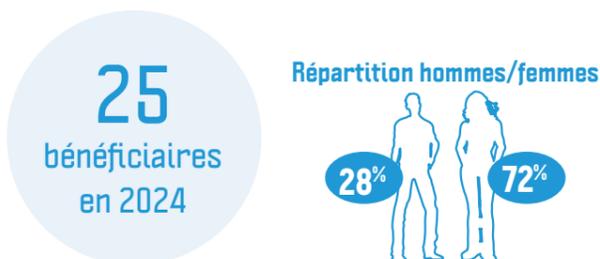
- Des **failles narcissiques** par manque de reconnaissance et d'amour se traduisent par une auto dévalorisation et une **faible estime de soi**. Cette dernière se repère autour de trois pôles : manque de confiance en soi, identité et place incertaine par manque de triangulation. Les assises symboliques s'avèrent insuffisantes car imaginaires et non symboliques, dès lors que la reconnaissance par les pairs (essentiellement du côté des réseaux sociaux) n'a pas la valeur d'étayage du symbolique par le social.



- **Relationnel et familial**: violences intrafamiliales, parents manipulateurs culpabilisants.
- **Autour du sexuel** : des dévoilements d'abus sexuels, de viols avec chantage sur les réseaux sociaux, de harcèlement, d'homosexualité.
- **Manque de sens, de motivation**, qui peuvent s'exprimer par une certaine déprime et l'abandon de projets. Expression d'un défaut de désir, de manque, par un effet de saturation par tous les objets de jouissance de notre société.
- **Atteinte au corps** : tentative de suicide et scarifications. Dans une tentative de réponse inadaptée à sa souffrance psychique subie, le jeune s'inflige une « coupure » dans le corps (où le réel vient en place du symbolique) et acquiert momentanément l'illusion de maîtriser la douleur en redevenant acteur de sa vie.
- **Stress post-traumatique** pour des demandeurs d'asile ayant subi : maltraitements, tortures, menace de mort dans certains pays d'Afrique où règne la dictature.

Je tiens à remercier une fois encore tous les conseillers qui ont fait preuve de qualité d'écoute et de discernement pour orienter ces jeunes vers la permanence psychologique.

Un travail de renarcissisation sous-tend beaucoup de séances après une revisite des représentations que le jeune a de lui-même et permet pour certains de découvrir en tant que sujet une part de leur vérité, une reconnaissance, une acceptation de soi et de l'autre, une relative capacité à « s'aimer et travailler » selon l'expression de Freud.



Le handicap

Les jeunes en situation de handicap rencontrent de multiples obstacles dans leur intégration professionnelle. La Mission locale d'Ivry-Vitry s'engage à les accompagner en proposant un suivi individualisé, adapté à leurs besoins, pour :

- Améliorer leurs compétences professionnelles et personnelles ;
- Lever les freins à l'emploi et à la formation ;
- Faciliter leur accès à une formation ou à un parcours durable vers l'emploi .

En 2024, la Mission locale a accompagné 168 jeunes en situation de handicap.

Parmi ces jeunes :

- 19% ont accédé au marché du travail ;
- 7% ont suivi des formations, renforçant leur employabilité ;
- 1% ont signé des contrats en alternance, combinant études et expérience professionnelle ;
- 2% ont choisi de réintégrer un parcours scolaire, un tremplin essentiel pour leur avenir ;
- 71% ont bénéficié de l'accompagnement continu de la Mission locale sur la précision et la concrétisation du projet professionnel.

Partenaires et événements

L'accompagnement des jeunes a été rendu possible grâce à une collaboration avec des partenaires clés :

L'AGEFIPH¹ : soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap.

La MDPH² : aide aux démarches administratives et à l'orientation professionnelle.

HANDIWOK (organisme qui propose des offres d'emploi) et AREPEJEH (structure qui accompagne les jeunes par le biais du mentorat), favorisent les initiatives pour l'intégration professionnelle (emploi, alternance et stage) de notre public reconnu travailleur handicapé.

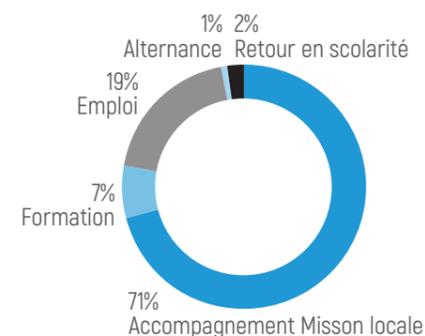
Ils ont aussi participé à des événements majeurs :

- **Job datings** : rencontres directes avec des employeurs.
- **Forums emploi et handicap** : informations et mise en réseau.
- **Journées Portes Ouvertes** : découverte des formations.

L'accompagnement a prouvé son efficacité avec une hausse de 10 % du nombre de jeunes suivis cette année. En 2024, la Mission locale d'Ivry-Vitry a renforcé son rôle auprès des jeunes en situation de handicap grâce à un travail collectif.

Les résultats encourageants confirment la nécessité de poursuivre cet engagement pour créer un environnement propice à une insertion sociale et professionnelle durable.

Situations au 31 décembre 2024



Répartition hommes/femmes



Répartition par âge



1/ AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées - 2/ MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La justice



La justice

Analyse 2024

L'avenir des jeunes sous-main de justice en Mission locale est porteur d'espoir et d'opportunités. Grâce à un accompagnement personnalisé, ces jeunes ont accès à des formations et à des offres d'emploi qui leur permettent de se réinsérer professionnellement et de construire un avenir meilleur. **La Mission locale joue un rôle clé en les soutenant dans leur parcours, en les aidant à développer leur confiance en eux et en valorisant leurs compétences. En facilitant l'accès à des ressources variées et en les sensibilisant aux enjeux de la citoyenneté, elle contribue à leur**

épanouissement et à leur intégration dans la société. Bien que certains défis subsistent, tels que les stigmates sociaux, ces jeunes peuvent surmonter ces obstacles par le biais d'un réseau de soutien solide et par des opportunités concrètes. En collaborant avec d'autres acteurs, comme le SPIP¹ et des associations, la Mission locale renforce leur impact positivement. En effet, avec un accompagnement adéquat et des perspectives d'avenir, ces jeunes ont toutes les chances de réussir leur réinsertion et de s'engager de manière constructive dans la société.

Les jeunes sous-main de justice en Mission locale

Les jeunes sous-mains de justice représentent une population souvent marginalisée, mais dotée d'un potentiel important.

Leurs forces : ces jeunes font preuve d'une résilience et d'une capacité d'adaptation remarquables, ayant surmonté des épreuves difficiles. **Beaucoup d'entre eux souhaitent sincèrement changer de trajectoire et ont développé des compétences pratiques et relationnelles, telles que la créativité et la débrouillardise.**

Les difficultés rencontrées : malgré ces atouts, ils font face à des **défis significatifs :** notamment **la stigmatisation, un faible accès aux ressources, et des préjugés** qui constituent un frein notable à leur intégration dans des structures de formation et d'emploi.

La réinsertion sociale et professionnelle de ces jeunes est un enjeu majeur et nécessite un accompagnement personnalisé et des partenariats solides avec les entreprises et les organismes de formation. **La sensibilisation des employeurs est également cruciale pour changer leur perception.**

1/ SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Une action innovante

Grâce au financement obtenu par le biais du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD), nous avons créé, depuis trois ans maintenant, une permanence à l'Unité Éducative en Milieu Ouvert (UEMO) de Vitry-sur-Seine.

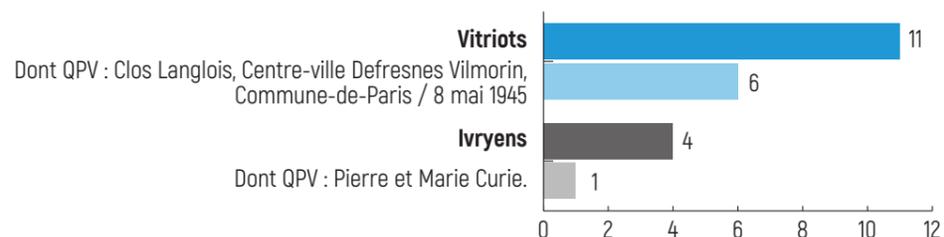
Le dispositif permet aux jeunes sous-main de justice d'accéder à une insertion professionnelle. Il est animé par un conseiller de la Mission locale, également référent justice ainsi que par la correspondante insertion de l'UEMO.

Le conseiller accompagne 15 jeunes par an au sein de cette structure, lors de 4 permanences mensuelles.

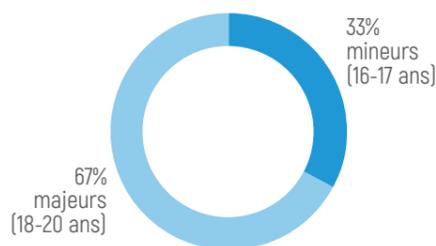
Le processus d'accompagnement se construit en 5 étapes :

1. **Sourcing** des jeunes par l'UEMO,
2. Un **entretien** tripartite jeune/ Mission locale /UEMO,
3. **Début de l'accompagnement** avec un rétro-planning,
4. Production d'un **bilan trimestriel** de l'évolution du parcours du jeune,
5. **Phase de «normalisation»** avec un accompagnement vers les dispositifs de droit commun au plus tard à 8 mois et une transition vers une structure adaptée sur 4 mois maximum.

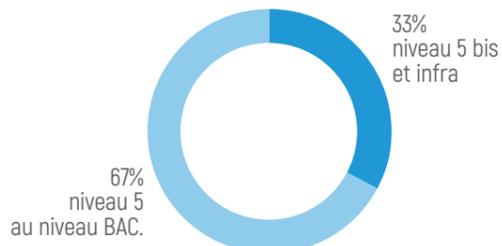
Répartition par communes et Quartiers Prioritaires de la Ville



Répartition par âge



Répartition par niveau

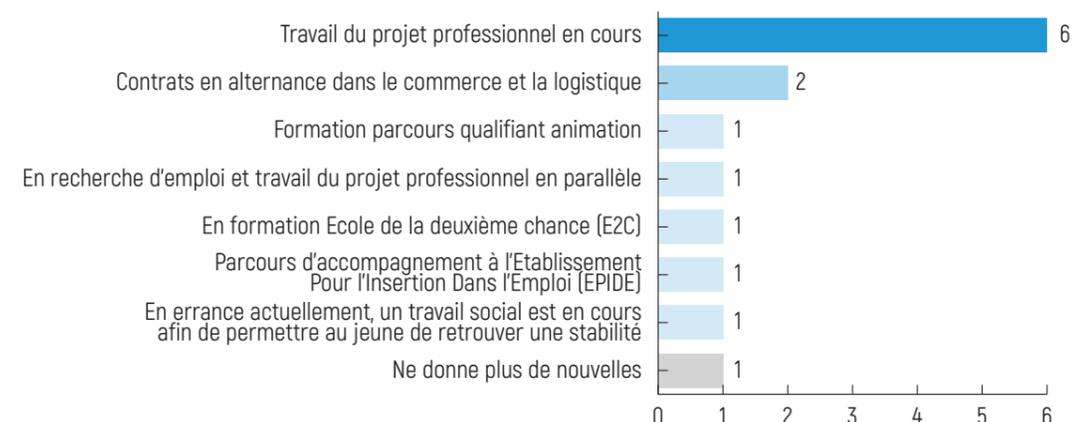


Répartition hommes/femmes



En 2024, **15 jeunes se sont engagés** et ont pu être accompagnés de façon personnalisée dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale, en co-construisant avec leur conseiller un parcours dynamique d'accès à l'emploi et à l'insertion. **Tous les jeunes se sont rendus à la Mission locale à l'issue des premières rencontres à l'UEMO.**

Situations à l'issue du parcours pour l'année 2024



Le partenariat et les enjeux pour la Mission locale

La collaboration avec le SPIP¹

La coopération entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et la Mission locale a permis d'améliorer l'accompagnement des jeunes, en répondant à leurs besoins spécifiques et en facilitant l'accès à des ressources.

tiels pour assurer la réinsertion durable de ces jeunes et leur intégration dans la société.

En somme, malgré les défis, l'avenir des jeunes sous-mains de justice en Mission locale reste prometteur, à condition de maintenir un soutien adapté et des perspectives d'emploi concrètes.

Les axes d'amélioration

Le repérage des jeunes suivis à la Mission locale est complexe en raison du manque de communication entre institutions et des réticences des jeunes à se manifester, nécessitant une approche individualisée.

Bilan et perspectives d'avenir

Les initiatives mises en place ont montré des résultats positifs en termes de motivation et d'engagement des jeunes. **Pour l'avenir, il est essentiel de continuer à renforcer ces actions et à explorer de nouvelles opportunités de soutien. L'accompagnement personnalisé et la collaboration avec divers acteurs sont essen-**



Vanessa CAYARCY et l'équipe de l'UEMO de Vitry-sur-Seine.

Les sorties culturelles et sportives

○ Un levier d'épanouissement et d'autonomie pour les jeunes

En 2024, les jeunes engagés dans le Contrat d'Engagement Jeune ont participé à diverses sorties culturelles et sportives. Ces activités leur ont permis de vivre des expériences enrichissantes, que ce soit en pratiquant des disciplines telles que le canoë-kayak, le kick-boxing ou la musculation, ou en tant que spectateurs lors des Jeux Olympiques ou d'un spectacle de danse contemporaine. Ils ont également eu l'occasion de rencontrer des professionnels du secteur, des sportifs de haut niveau et des retraités, renforçant leurs compétences relationnelles et leur confiance en leurs capacités d'agir.

Par ailleurs, le sport a favorisé la cohésion d'équipe tout en transmettant des valeurs essentielles comme le respect, la discipline et l'acceptation de l'échec. De plus, les visites de lieux culturels, tels que le musée Mac Val et le musée du Louvre, ont enrichi leur sensibilité artistique, leur ouverture d'esprit et leur culture générale.

Ces sorties, bien que parfois éloignées du domicile des jeunes, les incitent à utiliser les transports en commun et à planifier leurs trajets, contribuant ainsi au développement de leur autonomie et de leur mobilité.

En somme, ces sorties sont des expériences formatrices qui contribuent à l'épanouissement personnel, à la découverte des ressources de leur territoire et à la préparation d'une vie d'adulte active.



○ Un séjour pour booster la confiance en soi et révéler des talents d'organisateur

La Mission locale d'Ivry-Vitry a innové cette année en lançant une nouvelle expérience pour 25 jeunes. Parmi eux, certains manquaient de confiance en eux et ne se sentaient pas capables d'assumer des responsabilités.

L'objectif principal de ce séjour était de leur permettre de gagner en estime de soi et de découvrir leurs talents d'organisateur à travers deux grands axes pédagogiques :

1. Développer l'estime de soi

Pour cela, des ateliers inédits ont été mis en place, notamment un atelier destiné à déconstruire les idées reçues. Cet atelier leur a permis de mieux comprendre les attentes des employeurs et de découvrir les coulisses des entretiens d'embauche. Ce travail a aidé les jeunes à mieux se connaître et à surmonter leurs doutes.

2. Mettre les jeunes en situation de responsabilité

Plutôt que de leur demander simplement d'être responsables, nous leur avons confié des missions concrètes pour organiser ce séjour. Ils ont ainsi pris en charge l'ensemble des aspects logistiques :

- Organisation des transports ;
- Planification des visites culturelles ;
- Gestion des repas pour 30 personnes.

Chaque jeune a pu constater que l'implication personnelle, l'esprit d'équipe et la solidarité sont essentiels pour atteindre des objectifs communs. Ce séjour a également montré que l'individualisme peut freiner une dynamique collective.



Une expérience en trois thématiques

Pour rendre le séjour stimulant et festif, nous avons structuré l'organisation autour de trois équipes thématiques :

- L'équipe "Top Chef" : chargée d'acheter les produits et de préparer les repas pour tous les participants.
- L'équipe "Streamer" : responsable de la réalisation d'un film qui retrace les moments forts du séjour.
- L'équipe "Routard" : en charge de coordonner les transports et les visites culturelles.

Une belle aventure humaine

Plutôt qu'un voyage organisé clé en main, ce projet a permis à chaque jeune de se dépasser, de se sentir utile et de réaliser qu'ils avaient des compétences insoupçonnées. Ils ont appris que la réussite collective repose sur la coopération, la solidarité et la capacité à faire confiance aux autres. Ce séjour a été une belle aventure humaine et une réussite pédagogique. Les jeunes sont repartis avec plus de confiance en eux, de nouveaux savoir-faire, et une véritable fierté d'avoir mené à bien un projet collectif.

Focus : la labellisation

○ Une distinction qui valorise notre engagement et notre professionnalisme

Une montée en puissance de la démarche qualité

En 2024, la Mission locale d'Ivry-Vitry a consolidé son professionnalisme en renforçant sa démarche d'amélioration continue de la qualité. Cette évolution s'est traduite par une formalisation rigoureuse des différents processus et le renforcement des outils de mesure de satisfaction des jeunes et des entreprises, notamment avec le tableau des indicateurs de qualité, permettant de structurer l'ensemble de nos pratiques dans des cadres évaluables et reconnus.

L'année a donc été marquée par un objectif ambitieux : l'obtention du label des missions locales. Ce projet, lancé un an avant l'audit prévu en juillet 2024, a mobilisé l'ensemble des salariés et des administrateurs de la Mission locale et s'est conclu par une réussite très satisfaisante, comme nous le détaillerons plus loin.



Aux origines de la labellisation : un projet d'administration fédérateur au service des valeurs fondamentales

Nous avons démarré cette démarche de labellisation en élaborant le **projet d'administration** du GIP d'Ivry-Vitry pour la période 2024-2028. Cette étape clé a impliqué des groupes de travail réunissant des représentants de la gouvernance (l'État, le Département, les villes d'Ivry et de Vitry) et l'ensemble des salariés de la Mission locale (employés et direction).

Le projet d'administration, pierre angulaire de notre démarche qualité, a permis :

- **De consolider une cohésion autour de valeurs partagées** : bienveillance, engagement, valorisation des jeunes et innovation.
- **De définir des objectifs techniques clairs** pour guider les équipes internes.
- **De poser des repères précis pour nos partenaires**, favorisant une continuité et une cohérence dans nos actions.

En questionnant la pertinence de notre offre de services à travers ce projet, nous avons inscrit durablement nos pratiques dans une démarche d'amélioration continue.

Une année entière de préparation structurée et ambitieuse

Après la finalisation du projet d'administration, nous avons consacré une année entière à la construction de la démarche de labellisation. Cette préparation rigoureuse s'est articulée autour de **14 demi-journées d'ateliers**, impliquant l'ensemble des équipes et abordant des thématiques clés telles que :



- L'accompagnement des jeunes ;
- La gestion financière ;
- L'accueil ;
- L'ancrage territorial ;
- Les partenariats ;
- Le pilotage et le management.

Ces ateliers ont permis de structurer chaque aspect de notre démarche qualité et d'identifier les points d'amélioration nécessaires pour répondre aux critères du label.



Se préparer à l'audit

En avril 2024, nous avons estimé que l'ensemble des éléments requis était réuni pour solliciter un audit de labellisation. Une seconde phase de travail s'est alors ouverte, avec pour objectif de **représenter au mieux la diversité et la qualité de nos pratiques**. Une douzaine de collaborateurs ont été mobilisés pour porter ce message lors de l'audit.

Des jeux de rôle et des exercices pratiques ont été organisés pour se préparer à cet exercice exigeant, avec l'appui précieux d'une collègue chargée de mission de l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) d'Île-de-France. Ces efforts ont renforcé notre capacité à présenter notre travail avec clarté et professionnalisme.

Une réussite qui confirme notre professionnalisme

L'audit de labellisation s'est déroulé début juillet 2024. Après neuf heures d'évaluation approfondie, nous avons eu la satisfaction de recevoir des retours très favorables.

En août, le rapport détaillé a confirmé l'excellence de nos pratiques :

- **100 % des critères obtenus,**
- **33 critères sur 35 notés au plus haut niveau,**
- 2 critères évalués avec une note de 3 sur 4.

Cette reconnaissance formelle, validée en septembre 2024 par la commission nationale, confirme la solidité et le professionnalisme de notre démarche. Elle illustre également notre capacité à inscrire nos pratiques dans des standards de qualité exigeants.



Une dynamique à pérenniser en 2025

L'obtention de la labellisation marque le début d'une nouvelle phase dans notre démarche qualité. Pour garantir la continuité de cette dynamique, nous avons décidé de renforcer notre organisation interne :

- Désignation d'un **contrôleur général de la qualité**, fonction confiée à notre responsable administratif et financier.
- Nomination de **référénts qualité** au sein des équipes, chargés de suivre et d'animer le plan d'amélioration continue.

Plusieurs grands chantiers verront le jour en 2025, afin d'amplifier la visibilité et l'impact de notre démarche :

1. Création d'un **conseil consultatif des jeunes**, pour intégrer pleinement leurs points de vue et enrichir nos actions.
2. Mise en place d'un **comité de gouvernance**, visant à renforcer la coordination et l'implication de toutes les parties prenantes entre les techniciens et les élus.

Conclusion

L'obtention de la labellisation est une **reconnaissance majeure** pour la Mission locale d'Ivry-Vitry. Elle confirme la pertinence et la solidité de nos pratiques, tout en renforçant notre capacité à relever les défis futurs avec rigueur et professionnalisme.

Cette réussite collective nous donne un nouvel élan pour poursuivre notre mission, en restant fidèles à nos valeurs et en continuant à innover au service des jeunes et de notre territoire.





Les dynamiques nationales et locales

Coachés par une championne de France

Nous avons eu l'honneur d'accueillir, le temps d'un après-midi à la Mission locale, **Maé-Bérénice Méité, sextuple Championne de France de patinage artistique.**

L'objectif de cette rencontre avec les jeunes bénéficiaires du Contrat d'Engagement Jeunes était de discuter de diverses notions structurantes dans la vie, telles que la fixation d'objectifs et l'estime de soi. Ces thématiques sont essentielles pour instaurer une dynamique positive, qu'elle soit orientée vers la recherche d'emploi ou l'accès à une formation.

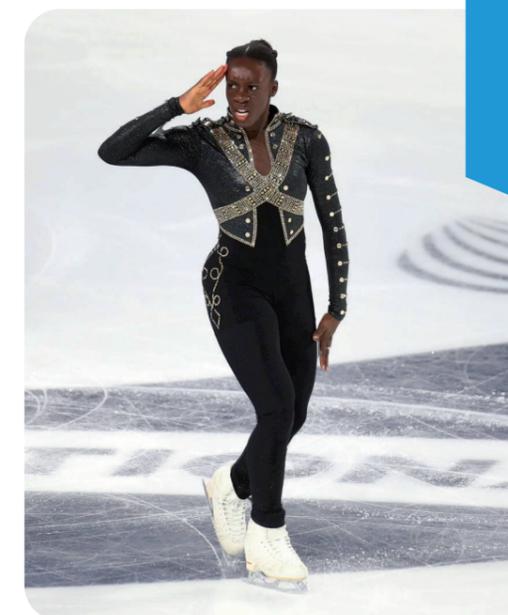
Dans le cadre de notre démarche pédagogique, nous avons organisé des exercices permettant à chacun de préciser sa situation actuelle et de définir des objectifs susceptibles de faire progresser son projet personnel.

Bien entendu, notre championne a partagé son propre parcours, jalonné d'échecs et de réussites, en conférant toujours un sens profond à ses engagements. Elle a également transmis son aptitude à se détacher du monde et des réseaux sociaux, lorsque les avis négatifs entravent le maintien du cap.

Tous les jeunes ont ainsi pu exprimer un objectif à atteindre dans le mois suivant l'intervention de Maé-Bérénice, afin de susciter un changement significatif dans leur vie et la dynamique espérée.

Ce moment d'authenticité a été unanimement salué par les jeunes. Les objectifs évoqués comme la reprise d'un rythme de vie régulier, la limitation des séries télévisées le soir, ainsi qu'un allongement du temps de sommeil, ont constitué des préoccupations largement partagées.

Nous remercions encore chaleureusement Maé-Bérénice Méité pour sa venue et la qualité des échanges qu'elle a eu avec les jeunes de la Mission locale.



Porter la voix des missions locales au sein du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse

Qu'est-ce que le COJ :

Le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse est une commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre, dont il fixe les missions, la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement. La commission de l'insertion des jeunes du COJ a continué ses travaux pour livrer un état des lieux de la mise en œuvre du CEJ (premier trimestre 2024) en s'appuyant sur les remontées de terrain des acteurs du dispositif notamment des missions locales au nom de l'ANDML (Association Nationale des Directions de Mission locale) dont Florent MICHELIN (Président) siège au sein du COJ par décret.

Avec le soutien de Florent Michelin et de Marie Rondwasser (vice-présidente de l'ANDML et directrice de la Mission Locale de Chinon), des propositions ont été élaborées pour faire

évoluer le règlement intérieur du Contrat d'Engagement Jeune. Ces modifications visent à suspendre les sanctions pour absence à des rendez-vous, notamment pour les jeunes en situation d'hébergement précaire ou issus de communautés comme celle des gens du voyage.

L'objectif est de préserver les allocations des jeunes en grande fragilité, en particulier ceux sans domicile fixe ou confrontés à des difficultés liées à leur mode de vie.

Ces propositions ont été retenues pour être examinées au niveau national dans le cadre de la révision du règlement.



Une dynamique départementale pour comprendre les enjeux de l'IA dans les métiers de l'accompagnement

Partenariat entre la Mission locale d'Ivry-Vitry et la Mission locale de Maisons-Alfort

Dans le cadre d'un partenariat novateur, la Mission locale d'Ivry-Vitry et celle de Maisons-Alfort ont collaboré pour intégrer l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les métiers de conseiller en insertion sociale et professionnelle.

Organisation d'une conférence par la Mission locale de Vitry en partenariat l'ANDML : la digitalisation dans les métiers de l'accompagnement

La Mission locale d'Ivry-Vitry a organisé une conférence sur le thème de la digitalisation dans les métiers de l'accompagnement. Cette initiative visait à offrir un corpus théorique pour mieux appréhender la place de l'intelligence artificielle d'un point de vue philosophique, sociologique et historique.

Grâce à cet événement, les participants ont pu enrichir leurs connaissances et acquérir une compréhension approfondie du rôle et des enjeux de l'intelligence artificielle dans leur pratique professionnelle.

Ateliers Google pour les conseillers en insertion

Dans le cadre de ce partenariat, la Mission locale de Maisons-Alfort a accueilli les conseillers en insertion sociale et professionnelle de la Mission

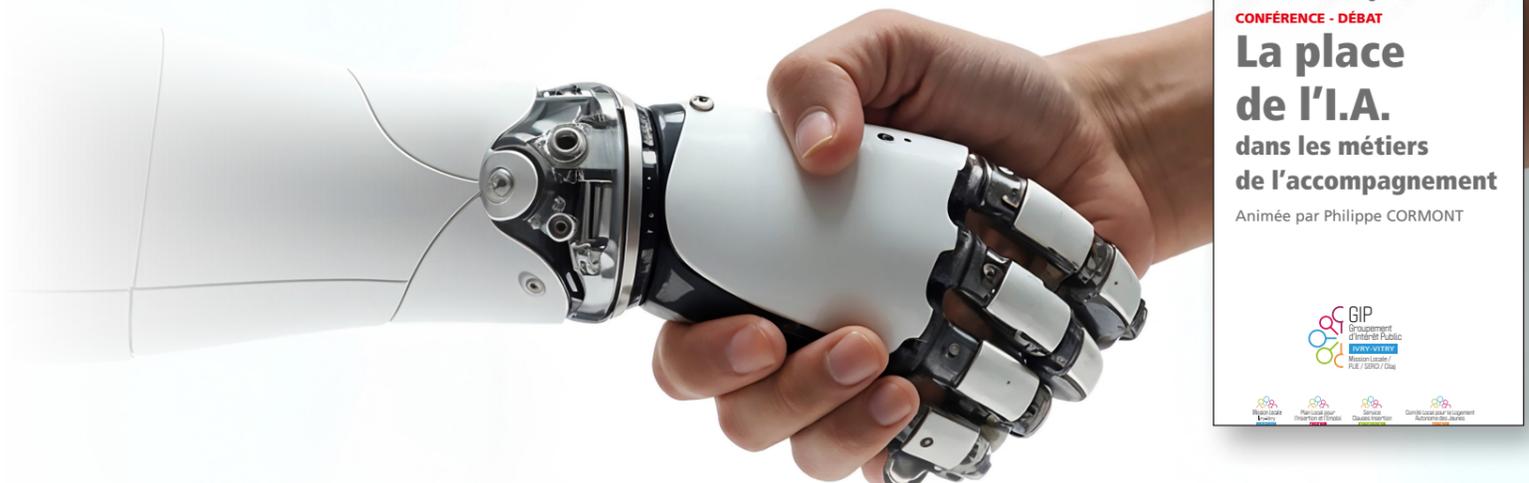
locale d'Ivry-Vitry. Ils ont participé à des ateliers Google, organisés entre le 26 novembre et le 11 décembre 2024, pour se former aux outils numériques et mieux intégrer l'IA dans leur accompagnement des jeunes.

Objectifs communs

L'objectif principal de ce partenariat est d'améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes en permettant aux conseillers :

- De mieux comprendre les enjeux de l'intelligence artificielle ;
- D'utiliser des outils numériques pour optimiser leurs pratiques ;
- De renforcer leur expertise dans l'accompagnement socioprofessionnel à l'ère du digital.

Ce partenariat illustre la volonté commune des deux structures d'innover et de répondre aux besoins des jeunes en tenant compte des évolutions technologiques.





Les 25 ans de la Mission locale d'Ivry-Vitry : un engagement au service de la jeunesse

À l'occasion de son 25^e anniversaire, la Mission locale d'Ivry-Vitry a eu le plaisir de réunir une centaine de participants pour célébrer son engagement et sa solidarité en faveur des jeunes du territoire.

Retour sur 25 ans d'actions

Depuis sa création, la Mission locale a accompagné plus de **75 000 jeunes**, leur offrant des solutions adaptées aux défis qu'ils rencontrent. Forte de ses valeurs, elle propose une approche globale, prenant en compte les différents aspects de la vie des jeunes : accès à l'emploi, à la formation, à l'orientation professionnelle, mais aussi des sujets essentiels comme le logement, l'accès aux droits, la santé et bien d'autres encore.

Des réponses diversifiées aux besoins des jeunes

Au fil des années, la Mission locale a enrichi son offre de services pour répondre aux questions et aspirations de la jeunesse :

- **Accompagnement des décrocheurs scolaires,**
- **Création d'activités et projets innovants,**
- **Orientation professionnelle grâce à des outils modernes,** comme la réalité virtuelle,
- **Activités culturelles et sportives,** favorisant l'entraide, l'esprit d'équipe, la solidarité et le respect.

Ces actions permettent à la Mission locale d'être un acteur reconnu dans le soutien et le développement des jeunes d'Ivry et de Vitry.

Un moment de remerciements

Cette célébration a également été l'occasion de remercier chaleureusement tous les employeurs, partenaires et institutions pour leur soutien précieux. Leur engagement aux côtés de la Mission locale a été essentiel pour accompagner les jeunes et poursuivre les missions confiées à notre structure.

Grâce à ces 25 années d'actions, la Mission locale d'Ivry-Vitry continue de soutenir l'avenir des jeunes en restant fidèle à ses valeurs : solidarité, innovation et proximité.



Action artistique et citoyenne à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les discriminations LGBTQIphobes

Dans le cadre d'une initiative menée par la compagnie Hors-Piste et financée par la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT), nous avons participé à un projet contre les discriminations afin de sensibiliser les jeunes du CEJ lors de la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

Cette action a réuni un groupe de jeunes de la Mission locale d'Ivry-Vitry et les artistes du spectacle « Faire GenreS » dans une performance collaborative. Les jeunes ont participé à trois ateliers interactifs menés par trois artistes de la compagnie : une chorégraphe, un vidéaste et une metteuse en scène.



Chaque jeune a pu s'exprimer autour de la thématique du « Genre » grâce à ces trois modes d'expression :

- **Corps :** exploration du mouvement avec la chorégraphe ;
- **Image :** création audiovisuelle avec le vidéaste ;
- **Écriture et mise en scène :** travail avec la metteuse en scène.

À l'issue de ces ateliers, une restitution artistique a été présentée le 17 mai 2024, à destination d'autres jeunes et en présence de Mme Véronique DEPRES-BOUDIER, préfète déléguée pour l'égalité des chances.

Cette initiative est une occasion précieuse pour sensibiliser aux questions de genre et aux discriminations, tout en valorisant la créativité et l'engagement des jeunes dans une démarche artistique et citoyenne. À long terme, cela contribue à une société plus tolérante.

Le mentorat au féminin : parce qu'un coup de main vaut mieux qu'un coup de chance !

Grâce à un programme de mentorat au féminin organisé par la DRIETS-UD du Val-de-Marne, en partenariat avec France Travail de Vitry-sur-Seine et les missions locales du territoire, des jeunes femmes de la Mission locale ont eu l'opportunité unique d'entendre l'histoire de cheffes d'entreprises et de bénéficier de leurs conseils précieux, dans le cadre du club « Les Entreprises s'engagent » du Val-de-Marne. En participant à ces ateliers collectifs, ces jeunes femmes ont pu développer des compétences essentielles comme la communication, la gestion du stress et la prise de décision. Elles bénéficient d'exemples concrets de réussite, ce qui peut les encourager à croire en leurs propres capacités.

Ces échanges ont permis aussi de mieux comprendre les enjeux d'égalité et de s'affirmer face aux discriminations, tout en créant une nouvelle génération de jeunes femmes prêtes à devenir des modèles à leur tour.





○ Collaboration entre la Mission locale et Worldline : immersion et amélioration du Logiciel National i-milo

Dans le cadre de l'amélioration continue du logiciel national i-milo, la Mission locale a accueilli l'équipe de Worldline, en charge du développement de l'outil i-milo, pour une journée d'immersion. Cette rencontre avait pour objectif de permettre aux techniciens de mieux comprendre les réalités du terrain en découvrant les différents métiers de la Mission locale et en observant comment les professionnels traduisent leurs activités dans le logiciel.

Cette immersion a également permis aux techniciens de recueillir les besoins d'évolution et d'envisager des améliorations en lien avec les pratiques des utilisateurs. En s'appropriant l'environnement de la Mission locale, l'équipe de Worldline a pu mieux cerner les enjeux et les contraintes liés au développement de l'outil.

Pour la Mission locale, cette journée a été riche en échanges. Les conseillers ont pu exprimer leurs besoins en lien avec leurs pratiques professionnelles tout en découvrant les logiques et les contraintes de conception du logiciel. Ce dialogue a permis de renforcer la compréhension mutuelle entre les équipes techniques et les utilisateurs finaux.

Cette collaboration a marqué une étape nécessaire dans l'adaptation de l'outil i-milo aux attentes des professionnels de terrain, tout en consolidant les bases d'une amélioration continue du logiciel. L'expérience a été enrichissante pour les deux équipes et illustre l'importance d'un travail en synergie entre développeurs et utilisateurs pour garantir des outils numériques efficaces et adaptés.



○ Projet « Connecte-toi »

La Mission locale ayant réactualisé son parc informatique en 2022, les anciens postes informatiques ont été reconditionnés afin de permettre à certains jeunes d'être équipés d'un ordinateur personnel destiné à faciliter leurs études ou leurs démarches d'insertion.

Les jeunes doivent avoir entre 16 et 30 ans, résider sur Ivry ou Vitry et habiter dans un foyer avec un revenu maximal de 1600€ net par personne (sur justificatif). Les jeunes sont orientés par leur conseiller Mission locale ou par une association du territoire et s'engagent à participer au minimum à trois ateliers numériques afin de vérifier leurs connaissances informatiques.

À l'issue de ces temps de formation, la Mission locale fournit aux jeunes un poste informatique fixe reconditionné avec un écran, clavier, souris ainsi qu'une licence Windows, le Pack office et un antivirus.

En 2024
4 jeunes ont
pu bénéficier
d'un ordinateur
reconditionné



La démarche qualité

La démarche qualité a été mise en place à la Mission locale d'Ivry-Vitry dès 2018, lors des assises de la Mission locale. À cette occasion, nous avons impliqué les jeunes, les entreprises et les partenaires en mesurant leurs niveaux de satisfaction. Depuis trois ans, nous avons renforcé et formalisé cette démarche, ce qui a permis d'atteindre un objectif majeur en 2024 avec l'obtention de la labellisation : un gage de professionnalisme. Cette démarche repose sur une analyse continue de tout l'environnement de la Mission locale : management, offre de services, ancrage territorial, financements, gestion, locaux et accessibilité, entre autres.

Pour 2024, un des axes d'amélioration identifié concernait la prospection des entreprises, notamment dans le cadre de notre événement phare organisé en juin 2024 : le Forum emploi. Auparavant, en 2023, une enquête avait été réalisée à l'issue du Forum et avait relevé une certaine insatisfaction de la part de plusieurs entreprises, qui estimaient que les profils des jeunes présents ne correspondaient pas à leurs attentes. En tant que service public dédié à l'emploi des jeunes, nous avons inversé la réflexion, en considérant que les offres proposées par les entreprises n'étaient peut-être pas adaptées aux publics que nous accompagnons.



En utilisant la démarche qualité, nous avons formalisé grâce à cette enquête, des recommandations pour améliorer la prospection des entreprises. Nous avons alors cherché à identifier et à proposer des offres d'emploi davantage en phase avec les attentes des jeunes. Ce travail de prospection ciblé a porté ses fruits. En effet, lors de l'enquête menée à l'issue du Forum 2024, le taux de satisfaction des entreprises ayant trouvé des jeunes correspondant à leurs besoins a significativement augmenté.

Cet exemple illustre l'importance de la démarche qualité. Sans l'enquête initiale, l'analyse des résultats, la mise en œuvre des recommandations et une nouvelle évaluation, nous n'aurions pas pu identifier précisément comment améliorer nos services. Cette approche nous a permis d'apporter des réponses concrètes aux besoins des jeunes demandeurs d'emploi et des entreprises.

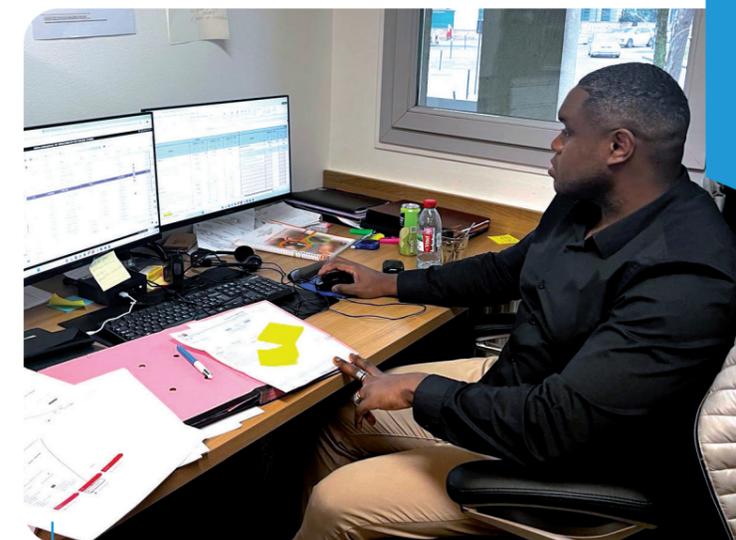
Par ailleurs, l'espace numérique a fait l'objet en 2024 d'une évaluation dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité. Parmi les 160 jeunes sollicités pour donner leur avis sur l'utilisation de l'espace et sur les sept ateliers proposés, notamment ceux dédiés à Excel, plusieurs observations ont émergé.

Certains jeunes plus qualifiés ont exprimé le besoin d'une mise en place d'ateliers « avancés » pour s'entraîner aux opérations complexes sur Excel. D'autres jeunes en initiation ont estimé que le niveau débutant était encore trop exigeant pour une première prise en main.

Suite à ces retours, nous avons exploité les résultats de l'enquête en ajustant notre offre et en créant de nouvelles fiches actions. À partir de 2025, ces fiches permettront de proposer des ateliers mieux adaptés aux différents niveaux de compétence des jeunes accompagnés par la Mission locale.

Ces ajustements témoignent une nouvelle fois de l'importance de la démarche qualité. En écoutant les besoins des jeunes, en analysant leurs retours et en prenant des mesures concrètes, nous améliorons continuellement les services proposés que ce soit pour l'espace numérique ou le Forum emploi.

Enfin, en 2024, la Mission locale a renforcé sa démarche qualité **en intégrant une comptabilité analytique**. Cet outil nous a permis de suivre précisément les coûts liés à nos différentes activités (ateliers, accompagnements, événements comme le Forum emploi) et d'optimiser l'utilisation de nos ressources. Grâce à cette approche, nous avons pu mesurer l'efficacité de nos actions par rapport aux besoins des jeunes et des dispositifs. En cohérence avec notre démarche qualité, la comptabilité analytique a également contribué à renforcer la transparence auprès de nos financeurs pour évaluer les coûts liés aux dispositifs, notamment le Contrat d'Engagement Jeune.



Notre responsable financier dispose dorénavant de la comptabilité analytique comme outil de gestion.



Enquête de satisfaction auprès des visiteurs du Forum emploi.



Installation d'un comité de gouvernance.



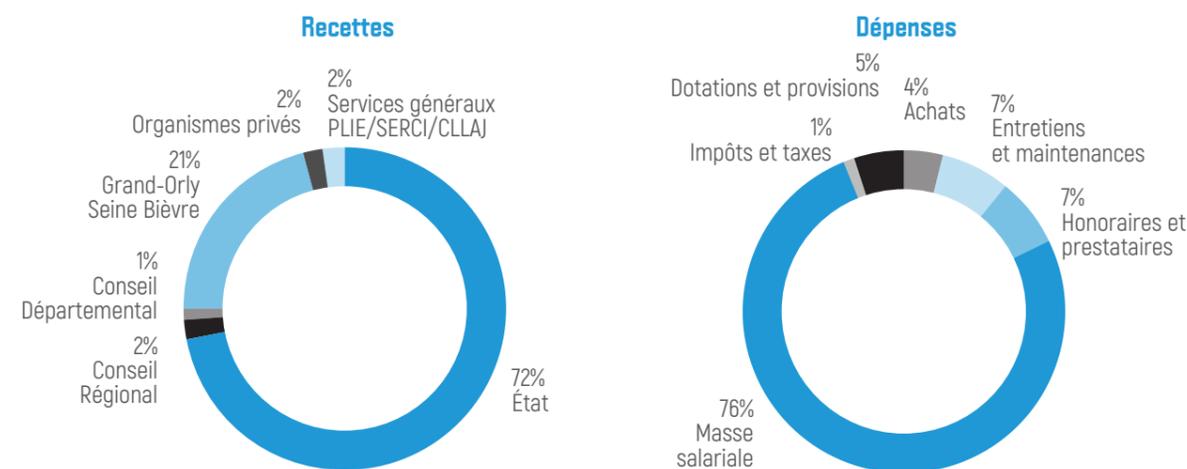
Le financement et le budget

Financement



Budget

Les produits d'exploitation qui s'élèvent à 2775634€ en 2024 sont en hausse de 4% par rapport à 2023 suite à l'augmentation de la subvention d'Etat pour le financement du Contrat d'Engagement Jeune. Les produits d'exploitation sont principalement constitués des contributions de l'État (72%), majoritairement soutenus par le Ministère du Travail (DRIETS 94). En contrepartie, les charges d'exploitation sont majoritairement constituées de la masse salariale qui représente 76% des charges d'exploitation en 2024, équivalent au ratio de l'année 2023. Les autres charges sont relativement stables en 2024.



Les perspectives 2025

○ Une nouvelle étape démocratique à la Mission locale : la création d'un Conseil Consultatif des Jeunes

La création d'un Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ) représente une avancée importante pour la Mission locale, en ouvrant un espace d'échanges et de réflexions où les jeunes peuvent partager leurs expériences. Ce Conseil permettra de mieux comprendre leurs attentes et de valoriser leur point de vue dans l'évaluation et l'amélioration de nos services. En mettant à profit leur vécu, nous espérons renforcer l'efficacité et la pertinence de notre action.

Ce projet s'inscrit également dans une démarche éducative autour de la citoyenneté. Par leur participation, les jeunes auront l'opportunité de mieux appréhender les principes de la démocratie et d'explorer le rôle qu'ils peuvent y jouer, même modestement.

La mise en place de ce Conseil Consultatif débutera par l'élaboration et la validation collective d'un cahier des charges, impliquant à la fois des jeunes volontaires et des salariés de la Mission locale. L'objectif est de garantir un cadre clair et réaliste pour le fonctionnement de cette instance.

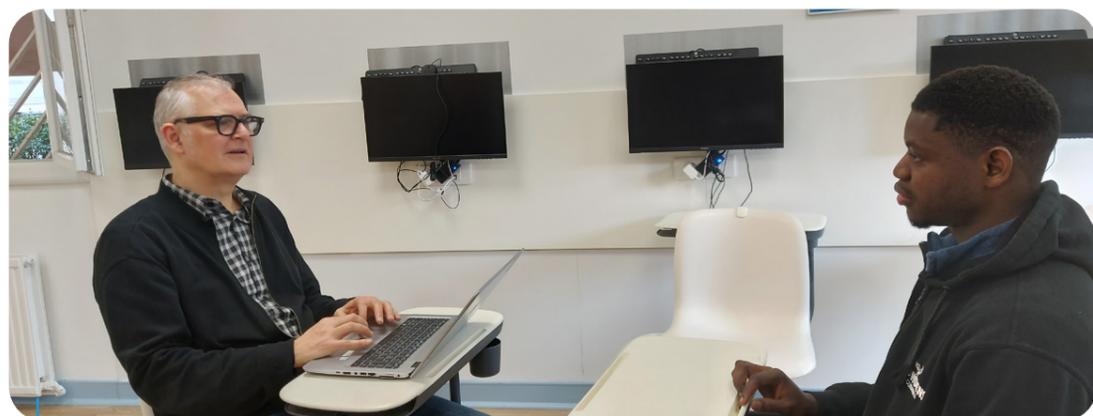
Pour lui donner une dimension officielle, ce cahier des charges sera soumis à l'approbation des administrateurs du GIP, des élus locaux et des représentants de l'État. Cette étape permettra de doter le Conseil d'un cadre institutionnel légitime et de l'inscrire durablement dans le fonctionnement de la Mission locale.

Avec le soutien de notre présidente, Maryse Dorra, ce Conseil Consultatif des Jeunes constitue une expérimentation qui reflète notre volonté d'écouter davantage ceux que nous accompagnons et d'intégrer leur opinion dans nos réflexions, tout en favorisant une participation active, à leur échelle, dans la vie de la Mission locale.



○ Élaboration du cahier des charges du CCJ avec les jeunes.

Relancer le dispositif de parrainage financé par l'État



Emmanuel LESAGE intervenant fondation Orange avec un jeune.

Dans le cadre de nos actions pour l'année 2025, nous souhaitons relancer le dispositif de parrainage, cette fois-ci avec le soutien financier de l'État. Bien que le Conseil régional d'Île-de-France ait cessé de financer ce programme, nous continuons à en percevoir l'intérêt et les bénéfices pour les jeunes en insertion.

Le « parrainage » facilite la rencontre entre jeunes et professionnels, en aidant à démystifier la fonction d'employeur. Ce dispositif permet de créer une relation de confiance, en dehors du cadre parfois formel et intimidant d'un processus de recrutement.

Il s'agit aussi pour les jeunes de mieux comprendre le fonctionnement de l'entreprise : les attentes des employeurs, les exigences liées à l'organisation du travail, et plus largement les enjeux professionnels. Cette démarche les aide à mieux se repérer et à renforcer leur capacité à s'adapter à leur environnement.

Notre ambition est d'accompagner une centaine de jeunes d'ici fin 2025 grâce à ce dispositif. Nous savons que cela demande un engagement important, mais nous avons pu constater par le passé l'impact positif qu'un tel programme peut avoir.

Nous espérons que cette initiative pourra contribuer, à notre échelle, à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en leur offrant des clés pour mieux appréhender le monde du travail.

Mission locale : encourager l'insertion grâce au sport et à la culture

En 2025, la Mission locale continue de proposer des actions concrètes pour accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle. Parmi ces initiatives, nous allons organiser plusieurs sorties sportives et culturelles dans une démarche andragogique. Ces activités permettront d'aborder autrement des compétences utiles, parfois scolaires comme le calcul ou l'écriture, mais dans un cadre plus ludique et motivant.

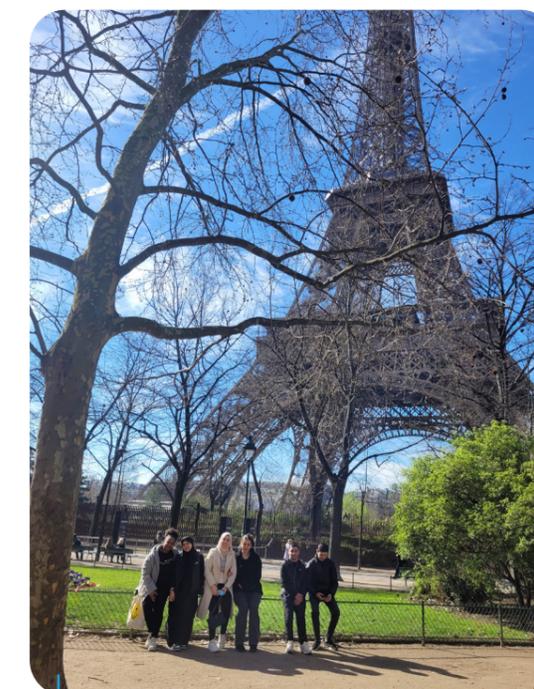
Les visites culturelles, par exemple, seront enrichies de quiz pour renforcer les apprentissages de façon interactive. Les activités sportives, quant à elles, mettront en avant des valeurs comme la solidarité, le travail d'équipe et l'entraide. Ces expériences aideront les jeunes à se découvrir, à se dépasser et à (re) prendre confiance en eux.

Nous sommes convaincus que ces sorties sont un moyen efficace d'aider les jeunes à s'approprier les ressources de leur territoire. Les villes d'Ivry et de Vitry offrent de nombreuses opportunités pour explorer la culture ou pratiquer des activités sportives. Ces initiatives leur permettront de mieux connaître leur environnement et d'en tirer parti pour leur épanouissement personnel.

Enfin, la Mission locale reste un lieu clé pour construire des partenariats locaux. Grâce à la collaboration avec des associations, des structures sportives et culturelles, nous avons pu élargir les possibilités offertes aux jeunes. Ces partenariats leur ouvrent des portes et leur permettent d'avoir de nouvelles perspectives.



Visite de la Closerie Falbala.



Visite de la Tour Eiffel.



Visite du musée Quai Branly.

Édito



Une dynamique renforcée, un accompagnement enrichi

En 2024, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a poursuivi son développement autour de trois axes stratégiques, confirmant son rôle central dans l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion sociale des populations les plus fragilisées sur notre territoire.

Un accompagnement renforcé et personnalisé

Le PLIE a consolidé sa capacité à accueillir un nombre croissant de bénéficiaires tout en maintenant un haut niveau de qualité dans l'accompagnement. Grâce à une approche sur-mesure, chaque référent PLIE a pu répondre aux besoins spécifiques des publics, favorisant un suivi individualisé et efficace. Ce travail de proximité a également permis d'attirer davantage de bénéficiaires : plus de 40% des personnes accompagnées se sont inscrites spontanément, convaincues par l'impact positif et la qualité du dispositif.

Une connaissance fine des besoins du territoire

En 2024, le PLIE a continué à affiner son diagnostic territorial, en identifiant précisément les besoins des habitants d'Ivry et de Vitry. Sur cette base, de nouveaux projets ont vu le jour, souvent en partenariat avec des acteurs locaux. Des ateliers dédiés, numériques, linguistiques

ou orientés sur les techniques de recherche d'emploi, ont été mis en place, témoignant d'une dynamique d'innovation constante.

Une approche sectorielle renforcée

Le PLIE a également intensifié son action en créant des synergies entre les acteurs territoriaux. En collaboration avec les autres PLIE du territoire, des dispositifs spécifiques ont été développés pour répondre à des besoins sectoriels prioritaires, par exemple dans le secteur de la petite enfance avec le Greta 94. Cette initiative, portée par une volonté commune, répond à la fois aux attentes des bénéficiaires et aux enjeux des employeurs portant notamment des crèches (les mairies).

En conclusion, le PLIE s'inscrit plus que jamais dans une dynamique d'innovation et d'engagement pour le développement local. Grâce à son ancrage territorial, à la qualité de son animation et à la mobilisation de ses partenaires, le PLIE continue d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins des publics.

La Présidente, le Directeur général et l'ensemble des équipes du PLIE vous souhaitent une agréable lecture de ce rapport d'activité.



Maryse Dorra
Présidente
du GIP Ivry-Vitry



Florent Michelin
Directeur général
du GIP Ivry-Vitry



2004

Création du PLIE

Le territoire d'Ivry-Vitry se dote d'un PLIE, structure officialisée au niveau national en 1999, pour à la fois coordonner des acteurs locaux très variés et proposer un accompagnement qualitatif dans la durée.

2009

Création projet Atout majeur

Le PLIE cofinance l'action du Centre de formation Atout majeur, qui offre un accompagnement global mêlant acquisition de compétences, stages en entreprise, formation linguistique, échanges interculturels.

2014

Création projet restaurant Afrique espoir

Appui à ce chantier d'insertion, présent sur Ivry et Vitry. Ces catégories d'acteurs sont très adaptées aux publics des PLIE, en croisant apprentissage concret de métiers (ici, métiers de la restauration) et de l'accompagnement social.

2023

Nouveau projet d'insertion avec La pagaille

Illustration de la capacité du PLIE à intégrer les partenaires moteurs du territoire et créer des interactions positives entre eux, cette fois-ci avec une ressource ouvrant de nouveaux débouchés (métiers du tri, métiers du cycle...).

2023

Création de 4 postes de référents

Réaffirmation de la nécessité de la double approche du PLIE, avec des référents polyvalents, couplant animation des partenariats locaux et suivi des parcours longs des publics en difficulté.

2022

Création poste contrôleuse FSE

Pour maximiser et sécuriser l'utilisation de ces financements stratégiques pour les PLIE, création d'un poste dédié, avec pour mission de partager au maximum son expertise.

2018

Création poste RSA

Du fait du poids des bénéficiaires du RSA parmi les bénéficiaires du PLIE, signature d'une convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne pour prendre en charge l'accompagnement social de ces publics à Ivry.

2024

Diversification des activités et partenariats

Ateliers collectifs, numériques, linguistiques, approche sectorielle : l'équipe de référents démultiplie les modalités d'accompagnement.



Activité générale

Analyse 2024

L'année 2024 a permis au PLIE de franchir plusieurs caps. Quantitatif tout d'abord, en dépassant le seuil des 300 bénéficiaires accompagnés, ce qui n'était pas arrivé depuis 2014 : la relance de l'activité s'en trouve pleinement confirmée.

Plus important : les référents sont parvenus, à travers un effort de maillage partenarial fin et des démarches hors-les-murs, à revenir à ce qui fait l'ADN des PLIE : aller chercher les publics en difficulté, récupérer les personnes oubliées par les dispositifs de droit commun. La logique territoriale et de valeur ajoutée par rapport aux dispositifs classiques est donc confortée elle aussi.

Cela se traduit par une forte diversification des profils de publics : de plus en plus féminins, très peu qualifiés, cumulant de plus en plus de difficultés, très ancrés dans les quartiers prioritaires. Les équipes du PLIE vont bien là où les besoins sont les plus criants.

Une montée en puissance confortée

L'année 2023 avait été consacrée à la consolidation de l'équipe et à la relance des partenariats de proximité, afin de maintenir l'activité d'accompagnement du PLIE dans un contexte institutionnel très chahuté (mise en œuvre de la loi Plein emploi, redéfinition radicale de la stratégie d'insertion du Conseil départemental du Val-de-Marne, etc.).

La réaffirmation des principes d'action premiers du PLIE (proximité et sur-mesure) a porté ses fruits, avec :

- **La montée en cohésion et en compétences de l'équipe**, se traduisant par une connaissance fine des besoins du public et une forte capacité d'ingénierie pour proposer des solutions adaptées et aller chercher les publics sur le terrain ;
- **Un réancrage fort du PLIE dans les dynamiques partenariales locales**, par le fait de dédier du temps à la rencontre de partenaires locaux et au développement de partenariats au long cours pour faciliter le repérage des publics et la construction de solutions ad-hoc, prenant en compte les spécificités des personnes suivies et des dynamiques locales.

Le PLIE s'est ainsi réaffirmé sur ses deux socles : l'accompagnement et l'animation.

Sur le plan quantitatif, un volume d'accompagnement record atteint grâce à un maillage territorial fin

En 2024, **340 personnes** se sont vues accompagnées par le PLIE. Ce dernier n'avait pas dépassé le plafond des **300 bénéficiaires depuis 2014**, avec 311 bénéficiaires accompagnés – (cf. p. 99 l'évolution des effectifs du PLIE 2004-2024). Par ailleurs, **140 entrées dans le dispositif** ont été réalisées en 2024 : un tel niveau n'avait pas été atteint depuis 2006. Il convient de souligner que ces résultats sont atteints avec des effectifs de salariés moindres qu'en 2014, ce qui illustre l'énergie et la forte implication des référents.

Cela signifie que les effets cumulés de la COVID et des transformations majeures du paysage institutionnel (loi Plein emploi, changement de la stratégie d'insertion du Conseil départemental du Val-de-Marne...) n'ont pas freiné la dynamique de développement du PLIE. Ils ont par contre fortement impacté le profil des publics accompagnés et la nature des partenariats.

Cette progression s'avère positive, au sens où elle confirme l'utilité et la légitimité du PLIE, et montre qu'il répond à des besoins non couverts.

Le PLIE a en effet :

- veillé à l'absence de doublons dans les accompagnements, grâce à la commission d'intégration ;
- touché de nouveaux profils de publics, avec une part croissante d'accueils spontanés, c'est-à-dire de personnes qui n'ont pas été orientées par une institution prescriptrice.

Ces données encourageantes confortent également le **pari de la polyvalence**. Les référents du PLIE ont tous une double casquette : ils assurent à la fois l'accompagnement individuel et collectif des bénéficiaires, tout en prenant part à l'animation des partenariats de proximité, dans une logique d'aller-vers et d'amélioration continue des relations avec les acteurs de terrain. Si cette orientation fonctionne, elle implique aussi que les référents ne peuvent pas aller plus loin dans le volume de personnes accompagnées. Les files actives prévisionnelles (nombre de personnes en cours d'accompagnement pour chaque référent) pour 2024 étaient de 60, sur la base du constat d'un très fort éloignement de l'emploi des nouveaux entrants. Il s'avère que les équipes finissent l'année avec des files actives très denses, allant de 77 à 99 personnes. Cela signifie que le PLIE ne pourra pas accroître son public en 2025 sans moyens humains complémentaires – et par conséquent sans financement supplémentaire. Une veille active est menée en ce sens, mais confrontée à une réalité : la baisse drastique des financements dans le domaine de l'insertion, à l'échelle nationale et locale.

Les relations avec le PLIE ont toujours été simples et l'arrivée de la nouvelle équipe n'a pas changé le fonctionnement ce qui est très agréable. Nos échanges sont réguliers et nous avons pu trouver une vraie alliance de travail qui permet de faire profiter des différents accompagnements aux bénéficiaires en toute confiance. Ce partenariat est précieux et les commissions d'intégration sont des moments d'échanges privilégiés et très enrichissants.

Alice PAVIE,

Référente insertion de France Travail Vitry

Évolution de l'accompagnement des publics PLIE, 2004-2024

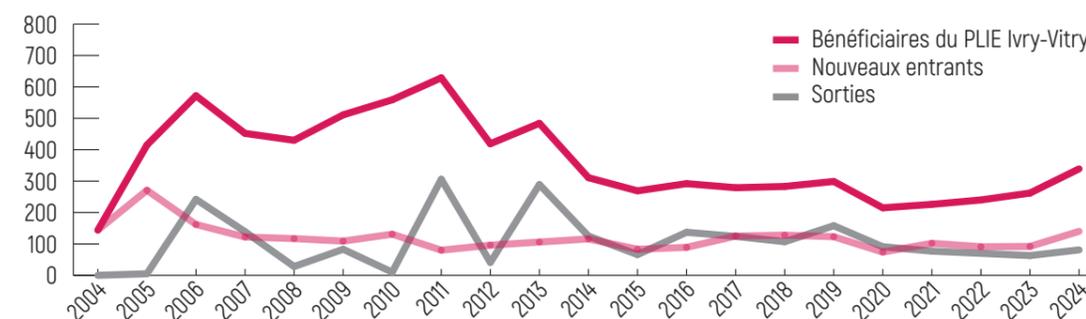
Les données sur les publics accompagnés par le PLIE d'Ivry-Vitry permettent de visualiser les grandes phases d'évolution.

De 2004 à 2011 : les PLIE viennent d'être créés en 1999, ils représentent la principale structure proposant un accompagnement global de personnes très éloignées de l'emploi par des chargés d'insertion professionnelle ayant un portefeuille de publics plus limité, de façon à traiter l'ensemble des freins à l'emploi tout en construisant un projet professionnel crédible. Le PLIE d'Ivry-Vitry a pu avoir jusqu'à 7 référents en place, selon des configurations variables.

De 2012 à 2019 : les configurations changent, avec certaines institutions développant des offres similaires, l'arrivée de prestataires privés, etc. Les fonds européens instaurent une logique où les PLIE peuvent prendre la posture de structures de coordination contribuant à repérer, faire émerger puis financer des projets, et ce faisant à financer des postes de référents

au sein d'autres structures.

De 2020 à aujourd'hui : la période plus récente est marquée évidemment par la COVID (le nombre de suivis est au plus bas en 2020 avec 215 personnes), puis par la réforme profonde de l'emploi et de l'insertion aux niveaux national et départemental. Les orientations et le soutien à la nouvelle équipe du PLIE viennent conforter une nouvelle hausse des effectifs accompagnés, avec un rattrapage du niveau d'accompagnement de 2014, mais avec des effectifs moindres (3,5 ETP de référents en 2024, contre 4,5 en 2014), et **un niveau record de nouvelles entrées dans le dispositif (140 en 2024)**, qui n'avait été atteint que trois fois dans le passé (144 en 2004, 271 en 2005, 162 en 2006). Cela dénote un réancrage du PLIE dans le tissu d'acteurs locaux, et une visibilité accrue auprès des publics et des partenaires.

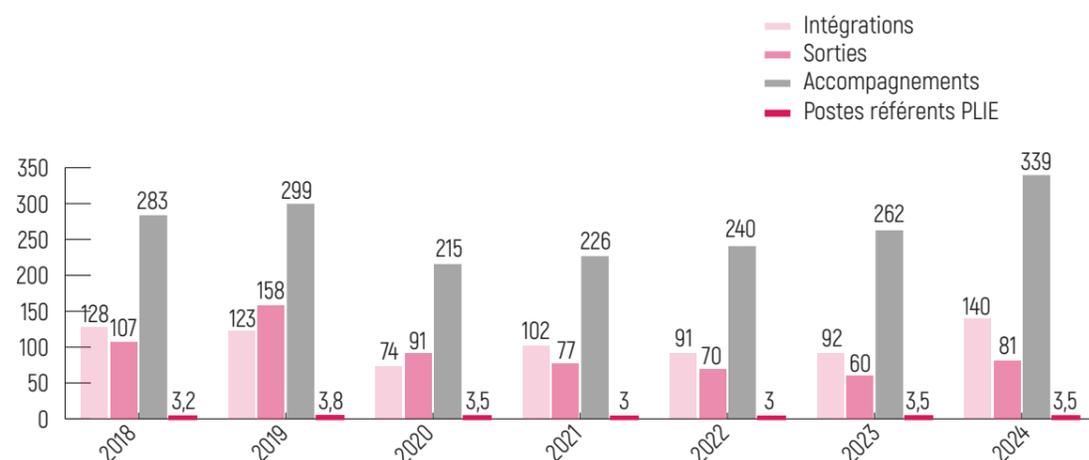


Le PLIE a accompagné, sur la période 2004-2024, 7 630 personnes.

Le PLIE a atteint un pallier en termes de volume d'accompagnement

Un focus sur les 7 dernières années (cf. histogramme ci-dessous) confirme ce phénomène de reprise de l'activité d'accompagnement. **Le PLIE n'a toutefois pas vocation à rechercher systématiquement la hausse des accompagnements.** De fait, à moyens humains égaux, ils devraient vite atteindre un plafond : chaque référent a eu en moyenne en file active 74 personnes, soit 14 de plus que les objectifs-cibles pour 2024. Si cela a pu être obtenu sans dégradation de la qualité de l'accompagnement, il n'est pas souhaitable d'augmenter démesurément le volume d'activité en 2025. Cela implique que les nouvelles entrées dans le dispositif devront vraisemblablement être davantage régulées et temporisées, certains publics seront sûrement tenus d'attendre la sortie d'un autre bénéficiaire pour entrer dans l'accompagnement.

Évolution de l'accompagnement 2018-2024



Le PLIE d'Ivry-Vitry a donc trouvé son public, et parvient à identifier des besoins spécifiques pour des populations très en difficulté et peu suivies par les autres institutions de droit commun. **Mais sans moyen humain complémentaire, il ne sera pas en mesure d'aller très au-delà des résultats obtenus en 2024.**

Un PLIE recentré sur ses finalités premières : aller vers les publics, identifier les personnes peu touchées par les dispositifs de droit commun

L'une des transformations majeures dans l'activité du PLIE porte sur la façon de toucher les publics accompagnés. Deux principales évolutions prédominent :

- en 2019, 53% des publics étaient adressés par les acteurs suivant les bénéficiaires du RSA pour le compte du Département, à savoir : les espaces départementaux de solidarité et l'« Accueil Plus » de l'ALEF ; 10% du public étaient orientés par les agences France Travail ; 12% se présentaient spontanément ; les 25%

restant étaient orientés par une vingtaine de partenaires locaux.

- Deux ans plus tard, c'est l'orientation par les agences France Travail qui prédomine (40% des prescriptions) ; les orientations par les acteurs départementaux diminuent (24%), tout comme les présentations spontanées (9%). Le nombre des acteurs locaux orientant vers le PLIE baisse aussi (une douzaine et non plus une vingtaine).

Le paysage se transforme radicalement à partir de 2023, avec :

- La Loi plein emploi et ses prémises, se traduisant par des changements dans la gouvernance des politiques de l'emploi et d'insertion, une réorganisation de France Travail, etc.
- Un changement radical de la stratégie d'insertion des bénéficiaires du RSA par le Conseil départemental.
- Un renouvellement complet de l'équipe du PLIE, portant de nouveaux objectifs et de nouvelles pratiques professionnelles.

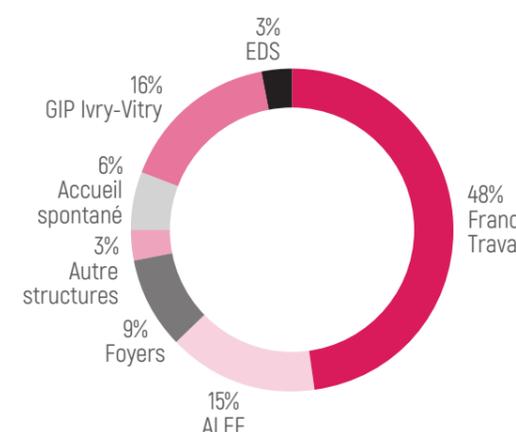
Nous constatons en 2024 les effets de ces transformations.

En 2023, le PLIE subit de plein fouet les conséquences des changements institutionnels extérieurs, tout en se réorganisant pour y faire face et mettre en place de nouvelles actions : la dépendance à la prescription de France Travail est accrue (48% des prescriptions) ; les orientations par les espaces départementaux de solidarité sont inexistantes, celles de l'« Accueil Plus » de l'ALEF passent à 15% (baisse de 10 points par rapport à 2021-2022). Les accueils spontanés diminuent (6%), laissant penser que le PLIE est devenu quasi invisible aux yeux des populations en difficulté ; par contre, la part des orientations par les autres structures du GIP augmente, fruit d'une transversalité forte en interne (11% des prescriptions).

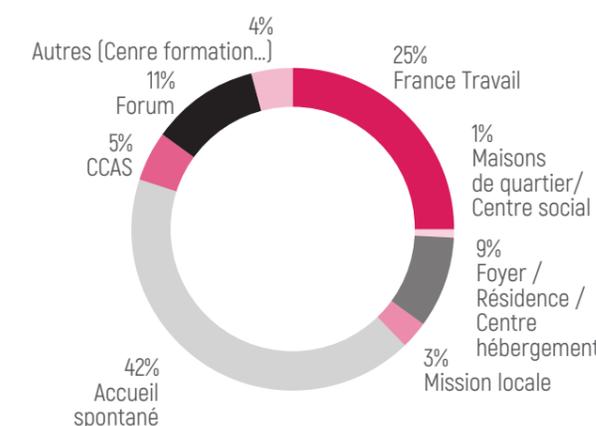
L'année 2024 permet de récolter les fruits des efforts de la nouvelle équipe :

- **Les accueils spontanés prédominent très largement** : ils représentent 42% des prescriptions. Cela signifie que le fait d'avoir installé les équipes dans des lieux connus et visibles des publics, ainsi que le bouche-à-oreille, ont fonctionné à plein.
- **France Travail fournit encore 25% des prescriptions** : le nombre de personnes orientées est quasi-stable dans les entrées en accompagnement, c'est juste le poids relatif de ces prescriptions qui diminue. Cela signifie qu'un partenariat de très bonne qualité et un dialogue très constructif ont été maintenus en continu avec les deux agences France Travail, qui sont restées membres des commissions d'intégration et collaborent au quotidien avec les équipes du PLIE.
- **Les stratégies « hors-les-murs »,** notamment la présence à tous les forums emplois organisés sur Ivry et Vitry, **s'avèrent payantes** : à 11% des prescriptions, il s'agit de la troisième source de prescription.
- **Les prescriptions par les services ou partenaires du Département ont complètement disparu** : l'« Accueil Plus » de l'ALEF a été fermé et remplacé par des prestataires privés qui ne sont pas autorisés à nouer des partenariats locaux sur le territoire ; les EDS ne participent plus aux commissions d'intégration et n'orientent plus aucun public vers le PLIE. C'est ce changement qui est le plus radical (de 53% des prescriptions en 2019 à 0% aujourd'hui).

Prescripteurs 2023



Prescripteurs 2024



- **Les orientations par des partenaires locaux ont repris et augmenté.** Le parti pris du PLIE a été de créer des temps d'échanges très qualitatifs avec les partenaires touchant des typologies de publics pertinents pour lui : résidences sociales, CCAS, service pénitentiaire d'insertion et de probation, etc. Les résidences sociales, qui constituent souvent des poches de pauvreté sur le territoire, représentent ainsi 9% des prescriptions ; un travail spécifique d'interaction est donc mené avec elles : réunions d'étape et de suivi, invitations aux commissions d'intégration, etc.
- **L'équipe d'accompagnement commence en 2024 à développer les dynamiques collectives,** à travers la mise en place d'ateliers, animés en interne par les référents ou avec des partenaires (association VISEMPLOI pour des ateliers « Techniques de recherche d'emploi »).

En synthèse, la nouvelle politique du PLIE pour attirer les publics a tiré les leçons du passé et revient à ce qui fait sa spécificité et sa valeur

ajoutée : analyser finement les besoins du territoire, identifier les partenaires touchant des publics peu ou pas accompagnés sur le plan de l'emploi, et développer avec chacun d'entre eux des démarches ad hoc. C'est ainsi que le PLIE a pu accroître son niveau d'activité en dépit de l'arrêt du partenariat avec des prescripteurs historiques (Département et son réseau d'acteurs RSA).

La commission d'intégration incarne cet état d'esprit : elle **est devenue un espace de dialogue, d'échanges de pratiques, de partage de connaissances** sur les réseaux, spécificités des publics, leviers d'actions, etc., entre professionnels et partenaires. Toute l'équipe du PLIE remercie chaleureusement l'ensemble des participants réguliers et intervenants ponctuels.



Commission d'intégration



Réunion d'échanges de pratiques entre la Mission locale et le PLIE sur l'animation d'ateliers collectifs.

○ Nouvelle stratégie RSA du Département du Val-de-Marne : une coordination nécessaire pour éviter les ruptures de parcours

Le Conseil départemental du Val-de-Marne a profondément modifié sa politique d'insertion pour les bénéficiaires du RSA. Pour le PLIE et les publics d'Ivry-Vitry, cela se traduit par :

- un arrêt de la subvention de fonctionnement (59 000 euros par an par PLIE) pour les trois PLIE du Val-de-Marne,
- un arrêt total, de facto, de toute collaboration entre les opérateurs du Département (Espaces départementaux de solidarité, prestataires...) et le PLIE, se traduisant par l'arrêt total des orientations de publics vers le PLIE,
- un effet d'éviction dans l'accès à des actions ou dispositifs : le PLIE ne peut plus orienter ses publics vers des actions ou dispositifs, soit parce que les personnes concernées ne sont pas bénéficiaires du RSA ; soit parce que seuls les services centraux du Département et ses opérateurs privés, qui ne sont pas habilités à travailler avec le PLIE, peuvent prescrire les bénéficiaires du RSA vers le dispositif.

• **Un risque fort de ruptures de parcours pour les publics du PLIE allocataires du RSA :** 48% des bénéficiaires du PLIE touchent le RSA, avec des accompagnements en cours, parfois très avancés. En l'absence d'espace de dialogue entre le PLIE et les services du Département, nos publics se voient convoqués par des services départementaux (avec menace de radiation en cas d'absence non justifiée) et pourraient se voir imposer un accompagnement auprès des prestataires privés du Département, sans aucune coordination avec les équipes du PLIE, qui ont pourtant déjà mis en place des actions.

Le PLIE, et plus largement la gouvernance du GIP (présidente et directeur général) négocient avec la Direction de l'action sociale du Département pour renouer le dialogue et obtenir un espace et un processus de travail entre professionnels, afin d'éviter que l'absence de coordination entre institutions se traduise par la mise en difficulté des publics.

Une évolution profonde des publics touchés

La conjugaison du travail de fond des équipes d'accompagnement du PLIE et des changements de stratégie institutionnelle ont eu un impact notable sur le profil des nouveaux publics 2024.

D'une part, **le PLIE met l'accent sur l'aller-vers et le repérage de publics invisibles ou sous-représentés**, ce qui amène à toucher des publics très en difficulté. D'autre part, le choix du Département et, dans une moindre mesure, de France Travail, de recourir de plus en plus à des

prestataires privés génère un biais de sélection : des acteurs dont le modèle économique dépend des résultats de sorties positives en emploi sur une durée d'action très courte (6 mois en général) vont avoir tendance à garder les profils de publics les plus insérables, et à orienter les autres vers des acteurs tiers, dont le PLIE.

Les changements en 2024 sont flagrants : les entrants sont moins diplômés, plus âgés et cumulent plus de freins.

Un public de plus en plus féminin, signe d'une meilleure reconnaissance et compréhension des publics « parents isolés » et d'une bonne identification du PLIE d'Ivry-Vitry

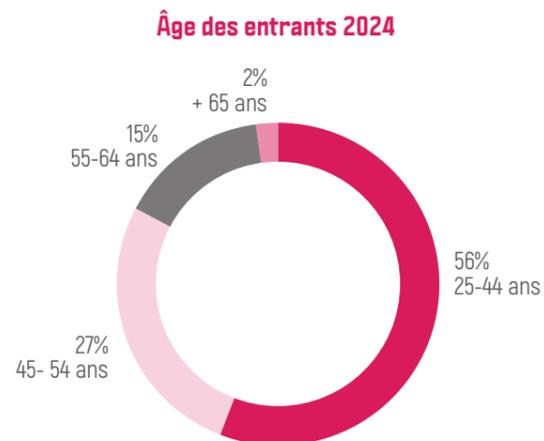
La part des femmes parmi les 140 entrants prédomine largement, et de plus en plus au fil des ans : **66% en 2024**, contre 62% en 2023. Ce chiffre est d'autant plus parlant qu'il est très spécifique à la zone : il est de 14 points supérieur au niveau national, où les femmes représentent 52% des entrées en accompagnement PLIE (données 2021, source Alliance Ville Emploi).

Répartition hommes/femmes 2024



Confirmation de la tendance au rajeunissement des publics

Autre tendance longue sur le territoire d'Ivry-Vitry : **l'accroissement de la part des 25-44 ans** parmi les entrants : ils étaient 45% en 2004, 66% en 2014, 63% en 2023 et 56% en 2024. L'évolution entre 2023 et 2024 s'explique par le fait que les partenaires institutionnels, en particulier France Travail, ont envoyé beaucoup de publics dits « seniors » vers le PLIE, reconnaissant de ce fait sa capacité à leur proposer des solutions adaptées.



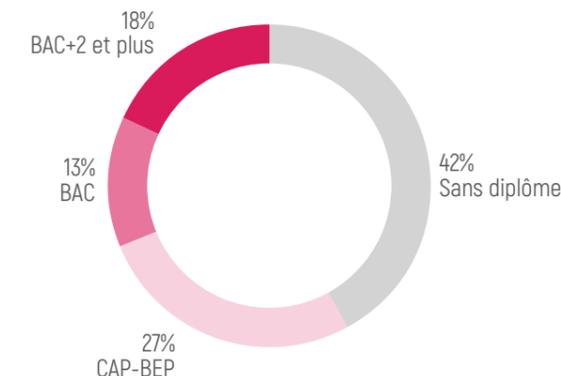
Des publics peu qualifiés

En 2023, le PLIE pouvait accompagner des publics, notamment les plus jeunes, ayant des diplômes mais confrontés à d'autres types de freins (manque de réseau, manque de confiance en soi, discrimination, etc.). Il n'en reste pas moins que le poids des personnes sans diplôme était déjà très élevé (31%, contre 17% au niveau national).

Cette tendance ne se retrouve pas du tout en 2024 : **les publics qui se présentent spontanément sont très peu diplômés** ; le fait que ce type de public prédomine a complètement changé la donne. Ainsi, en 2024, 42% des publics entrants n'ont pas de diplôme (contre 31% en 2023) ; 13% ont le BAC (22% en 2023). Les équipes d'accompagnement s'attendent à ce que cette évolution marquante

se traduise par un **allongement de la durée des parcours des publics** : dans un contexte où l'offre de dispositifs de remise à niveau (linguistique et sur les compétences de base) et d'actions préqualifiantes et certifiantes se réduit de plus en plus, il va falloir déployer des trésors d'ingéniosité pour proposer des solutions efficaces et sortir ces publics d'une logique de précarité (avec l'enchaînement de « petits boulots » alimentaires qui évitent la paupérisation mais ne permettent pas une insertion durable).

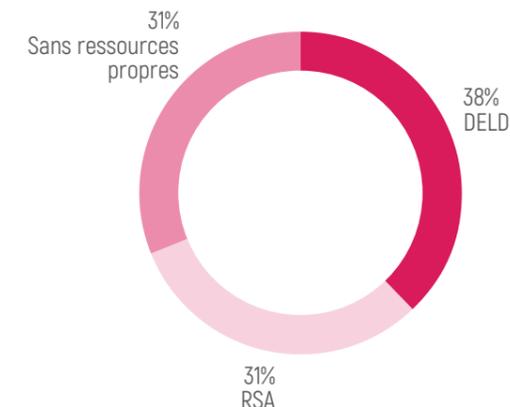
Niveau de qualification des entrants 2024



Des publics toujours plus précaires

Même constat concernant les ressources : la part des publics sans ressources propres, de 31%, s'accroît de 3 points par rapport à 2023. Une des pistes d'explication pourrait être le durcissement des sanctions pour les bénéficiaires du RSA. La part des chômeurs de longue durée (DELD) augmente considérablement, passant de 33% en 2023 à 38% en 2024.

Situation des entrants 2024



Les parcours de bénéficiaires, reflet des difficultés socio-économiques du territoire

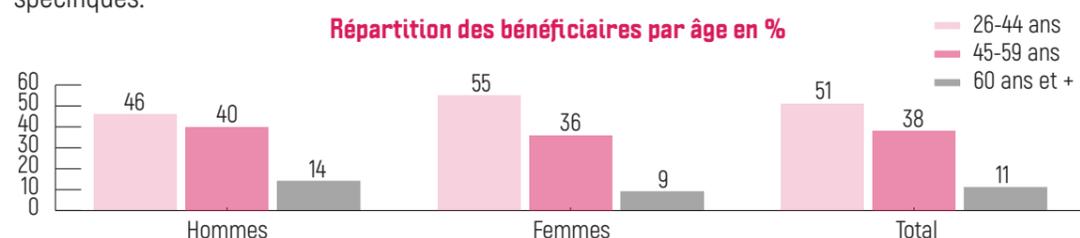
La section précédente a permis de souligner les mutations conséquentes des profils des nouveaux publics touchés par le PLIE en 2024, notamment du fait d'une capacité avérée à aller chercher des publics très en difficulté et peu touchés par les dispositifs de droit commun.

La spécificité du PLIE est l'accompagnement au long cours : la durée moyenne d'accompagnement est de 21 mois et demi en 2024 (19 mois en 2023, 25 et demi en 2014). Ayant vocation à toujours aller chercher de nouveaux publics dans les poches de vulnérabilité et en ciblant les sujets et thématiques remontés par les élus et partenaires, nous pouvons considérer qu'il **représente un observatoire représentatif des problèmes sociétaux concrets d'un territoire donné.**

À ce titre, les 339 parcours réalisés en 2024 aident à caractériser quelques évolutions majeures.

Des freins qui apparaissent de plus en plus tôt dans les parcours de vie

L'âge moyen des bénéficiaires du PLIE diminue au fil du temps : il était de 55 ans en 2004, 51 ans en 2014, 45 ans en 2024. Cette baisse s'explique à la fois parce que l'accompagnement des seniors a été mieux pris en charge par les dispositifs de droit commun, rendant moins pertinente l'intervention du PLIE ; mais aussi parce que d'autres catégories d'âge sont confrontées à de nouveaux problèmes (accroissement du chômage, précarisation de l'emploi...), auxquels apporter des solutions spécifiques.



La répartition par âge des effectifs indique que **les femmes rencontrent des difficultés d'insertion plus tôt dans leur parcours que les hommes** : 55% des femmes accompagnées ont entre 26 et 44 ans, contre 46% des hommes. En 2007, les femmes accompagnées étaient majoritairement dans la tranche d'âge 45-59 ans (51%), avec 16% dans la tranche d'âge des 26-44 ans. Le même phénomène existe pour les hommes : les besoins d'accompagnement apparaissent d'abord pour les 45-59 ans (38% des hommes accompagnés en 2007) et pour les 60 ans et plus (36% en 2007, contre 14% aujourd'hui).

Il semble donc que **les freins à l'insertion interviennent de plus en plus tôt dans les parcours**, plus encore pour les femmes que pour les hommes.

L'accroissement de la part des femmes dans le public se confirme, ce qui est cohérent avec les constats sur les entrées : le poids des femmes dans les nouvelles entrées en accompagnement augmentant d'année en année, il est logique que sur la durée la part des femmes dans l'ensemble des effectifs en accompagnement (c'est-à-dire incluant les personnes suivies depuis un an ou plus) finisse elle aussi par augmenter : 62% des personnes accompagnées sont des femmes en 2024, contre 57% en 2023.

Répartition hommes/femmes des bénéficiaires



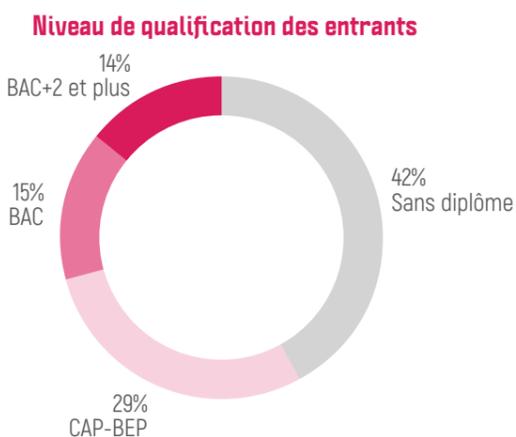
Le PLIE, appui pour l'accompagnement des personnes sans diplôme

Si les profils des nouveaux entrants peuvent varier fortement d'une année sur l'autre, structurellement une caractéristique demeure : les publics du PLIE sont peu diplômés. Et cette tendance se confirme au fil du temps.

En 2004, la part des personnes sans diplôme accompagnées par le PLIE est de 17%, celle des personnes de niveau infra-BAC de 77% ; en 2014, on compte 12% des publics sans diplôme, 66% en niveau infra-BAC ; en 2024, ces chiffres sont respectivement de 42% (sans diplôme) et 72% (infra-BAC).

Cela implique que, comme dans le reste de la société, la part de personnes ayant le BAC et des diplômes supérieurs s'accroît parmi les publics du PLIE. Toutefois, les besoins d'accompagnement concernent massivement les publics les moins diplômés. **Dans une société où le diplôme reste primordial pour l'insertion professionnelle et l'ascension sociale, et où le**

niveau monte, le PLIE demeure une bouée de secours pour les personnes les plus démunies – donc les moins diplômées. Ce qui explique largement la longueur des parcours : pour espérer obtenir une insertion durable, il faut emmener vers des certifications ou des diplômes des publics peu scolarisés et/ou ayant connu des échecs ou des situations de relégations scolaires. Or, les dispositifs répondant à ces enjeux se font de plus en plus rares, amenant les PLIE à démultiplier les projets, démarches et partenariats pour maintenir des opportunités pour ces publics très spécifiques.



Intervention de Rifouata ALI, du service Habitat de Vitry-sur-Seine, lors d'une réunion d'équipe du PLIE.

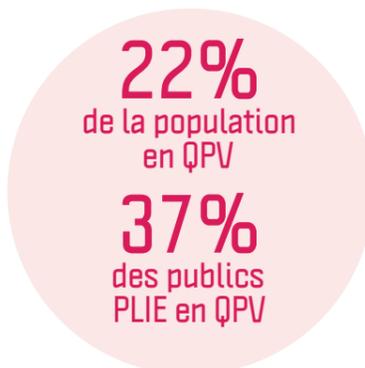
Un PLIE très accessible aux habitants des quartiers prioritaires

En 2024, 37% des bénéficiaires d'un accompagnement par le PLIE résident en quartier prioritaire.

Cette surreprésentation des habitants des quartiers prioritaires dans les publics du PLIE (cf. tableau ci-dessous¹) montre sa capacité à toucher les publics vulnérables dans ces zones.

Part des bénéficiaires du PLIE résidant en quartier prioritaire en 2024

	% de la population municipale vivant en quartier prioritaire	% de bénéficiaires du PLIE vivant en quartier prioritaire
Ivry	21,8%	32%
Vitry	22,6%	39%
Total	22,3%	37%



La construction des parcours professionnels : les métiers du geste prédominent toujours

Les métiers spontanément demandés par les bénéficiaires du PLIE sont cantonnés à un nombre restreint de secteurs d'activité et de métiers. Il s'agit de métiers peu qualifiés et d'exécution, quel que soit le secteur concerné : dans le secteur des services à l'entreprise, il s'agira de l'accueil ; dans le BTP, de métiers de manœuvres ; dans la restauration, des commis de cuisine ; etc.

Le tableau ci-dessous montre ainsi que 90% des « souhaits métiers » (métiers demandés par les bénéficiaires lors de leur entrée dans le parcours) sont concentrés dans 6 secteurs, sur les 14 que compte la nomenclature que nous utilisons, qui est la même que celle de France Travail.

Ces souhaits sont très « genrés » ou stéréotypés : dans le BTP, les souhaits sont émis à 3% par des femmes ; dans le support à l'entreprise (accueil, secrétariat...) à 92%.

Secteur (nomenclature ROME de France Travail)	Poids du secteur dans les métiers souhaités par les bénéficiaires du PLIE	Part des femmes dans les souhaits métiers du secteur
K - Services à la personne et à la collectivité	36%	83%
G - Hôtellerie-Restauration, Tourisme, Loisirs et Animation	12%	78%
D - Commerce, Vente et Grande distribution	11%	80%
M - Support à l'entreprise	11%	92%
N - Transport et Logistique	11%	8%
F - Construction, Bâtiment et Travaux publics	9%	3%
Les 8 autres secteurs de la nomenclature ROME	10%	42%

Créer un parcours d'insertion pérenne, qui sorte les bénéficiaires de la précarité et de la paupérisation, amène à deux alternatives :

- Soit conforter le projet initial, mais en essayant de faire monter les publics en compétences, pour accéder à de meilleures rémunérations et à des emplois plus stables.

Dans ce cas, l'enjeu est de convaincre un public qui cherche une rémunération rapide via des « petits boulots » pour faire face aux urgences du quotidien et qui a souvent subi un parcours scolaire compliqué de s'inscrire dans des processus de formation longs, et de moins en moins rémunérés du fait de la baisse des

financements publics et de l'offre adaptée dans ce domaine ;

- soit questionner le projet et proposer une alternative réaliste, en entrant dans une logique de reconversion professionnelle – et ce avec les mêmes contraintes (baisse de l'offre de dispositifs, diminution des financements, etc.).

Dans les deux cas, les référents tentent de trouver les leviers pour créer l'engagement des bénéficiaires et lever les freins, souvent nombreux, pour pouvoir mettre en place le projet (manque de maîtrise de la langue interdisant toute entrée en formation, mobilité, santé, etc.).

Une dynamique d'insertion maintenue

En 2024, le taux de sorties positives atteint 53%, contre 55% en 2023. A titre de comparaison, au niveau national les taux de sorties oscillent entre 42 et 47% ces 7 dernières années. Maintenir ce niveau de sorties positives avec des publics toujours plus en difficulté est une vraie gageure et nécessite une créativité constante de la part des référents.

Si le territoire peut se réjouir de ces résultats, qui prouvent l'investissement des publics et des référents pour construire des solutions pérennes d'insertion, il faut insister sur le fait que cet indicateur, qui calcule, pour les publics présents sur l'année, l'accès à un emploi stable (CDI ou CDD de 6 mois) ou à une formation qualifiante ou certifiante, tronque la lecture des enjeux en présence.

En premier lieu, cet indicateur est annuel, alors que les parcours d'insertion se construisent sur plusieurs années : la durée moyenne d'accompagnement des bénéficiaires du PLIE est de 21 mois en 2024. En toute rigueur, la bonne manière de jauger les dynamiques d'insertion serait de mettre en place des suivis de cohorte sur la durée (enquêtes de parcours).

Les PLIE se sont par ailleurs imposé une définition très exigeante de la sortie positive. Ça n'est pas du tout le cas d'autres acteurs, comme les prestataires privés du Département, pour lesquels ce qui ne représente qu'une étape de parcours pour un PLIE (mission d'intérim de quelques jours, chantier d'insertion, etc.), constitue une « sortie dynamique ».



Ensuite, le PLIE touche des publics de plus en plus éloignés de l'emploi, cumulant des freins lourds et multiples : maîtrise de la langue, gardes d'enfant, logement, addictions, santé mentale, violence conjugale... Ce qui fait que l'enjeu premier est de maintenir les publics dans une dynamique d'action et d'engagement et poser les bases de l'insertion. **Tout jauger à l'aune du seul accès à l'emploi n'a pas grand sens.** Les leviers d'action déployés par le PLIE sont multiples et contribuent à éviter la rupture de parcours et la paupérisation : ateliers de reprise de confiance en soi, élaboration de projet professionnel, remise à niveau linguistique, numérique ou sur les savoirs de base, etc. **Chaque étape de parcours est en soi une avancée.**

C'est pourquoi le PLIE d'Ivry-Vitry souhaite s'inscrire dans les travaux en cours au sein du réseau national des PLIE pour construire des indicateurs complémentaires et déployer une logique de label qualité s'inspirant de celle des missions locales.

Les dynamiques partenariales

Analyse 2024

Le travail d'animation représente un volet d'activité tout aussi important que l'accompagnement des publics. En 2024, une forte montée en puissance est constatée, avec à la fois l'identification de nouveaux prescripteurs, apportant de nouveaux profils de publics et leur expertise professionnelle (résidences sociales, services pénitentiaires d'insertion et de probation, réseaux de santé, etc.), et la mise en place d'actions emploi et formation territorialisées. Le pari de l'intelligence territoriale et de la mutualisation s'avère payant...

L'animation territoriale, moteur de l'action du PLIE

Un PLIE a deux fondements : l'accompagnement des bénéficiaires et le développement de projets territoriaux, via l'animation territoriale. Le premier en constitue la base, l'ancrage : c'est l'accompagnement qui porte à connaissance les besoins des populations. Le second en constitue le moteur, la mise en action : à partir de la compréhension des besoins, il faut aller chercher des solutions, des projets à développer, toujours avec l'appui de partenaires locaux.

De ce fait, l'animation représente une activité en tant que telle, pleine et entière, aussi importante que l'accompagnement : les deux sont complémentaires et doivent être mis constamment en synergie. L'accompagnement et son analyse, lors des commissions d'intégration, donnent les idées de projets et déterminent les partenaires à rencontrer ; les rencontres fournissent des idées, qui viennent enrichir l'accompagnement et amènent à identifier des besoins plus précis, nécessitant à nouveau des projets, etc. L'ensemble de l'équipe du PLIE veille à maintenir cette logique de fertilisation croisée : tout le monde contribue à l'animation ; et tout le monde appuie l'amélioration de l'accompagnement, considérant qu'une séparation fonctionnelle de ces deux missions saperait la valeur ajoutée du PLIE.



Visite par les équipes des trois PLIE du Val-de-Marne de la Bidouille, un des sites du chantier d'insertion La Pagaille.

Dans cette perspective, les équipes ont tracé l'activité d'animation, pour mieux en rendre compte. En 2024, 267 visites ont été réalisées, représentant 482 heures d'échanges.

Plus de la moitié des actions d'animation sont consacrées à la **prospection partenariale et au développement de projets (54%)** : il s'agit de se mobiliser pour trouver de nouveaux partenaires, travailler à l'ingénierie de nouveaux ateliers et nouvelles actions, contribuer à la construction de projets locaux portés par d'autres acteurs, rencontrer des partenaires aux pratiques innovantes et inspirantes (Centre de formation professionnelle de Grand Paris Sud, PLIE de Brest...).

Le **suivi institutionnel des partenaires (13%)** renvoie à l'amélioration de la qualité des partenariats existants : participation à des comités de suivi, de pilotage ou techniques ; à des dialogues de gestion ; à des visites de terrain pour mieux comprendre les modalités

de fonctionnement d'une structure et fluidifier les prescriptions des candidats du PLIE ; etc.

L'**amélioration de la qualité et la dynamique d'équipe (17%)** correspondent à des réunions internes au PLIE ou au GIP, visant à ajuster les pratiques dans tous les champs possibles : saisie dans l'outil métier, priorisation des actions partenariales, modalités d'accueil, échanges de pratiques, formation, etc. Cela inclut également les échanges entre structures du GIP, pour progresser toujours plus quant à la transversalité.

Le **suivi FSE (15%)** regroupe les échanges avec l'AMUPLIE 94, association en charge de la gestion des fonds européens pour le compte des trois PLIE du Val-de-Marne. Il s'agit de réunions techniques, visant à suivre la consommation de l'enveloppe budgétaire, faire un point sur les porteurs de projet, piloter les actes de gestion, gérer les relations avec les services déconcentrés de l'État, etc.

En 2024, une attention particulière a été apportée à la **mutualisation de l'animation entre les trois PLIE du Val-de-Marne**, soit par la construction de projets communs, l'organisation de temps d'échanges de pratiques ou la mise en place de visites communes. Les effets de ces interactions sont très probants en termes d'amélioration de la qualité de l'activité.

Par ailleurs, il faut souligner que le travail de prospection de proximité nourrit celui d'accompagnement et l'enrichit. C'est lui qui permet par exemple de mobiliser des associations pour co-animer des ateliers collectifs (association VISEMPLOI pour des ateliers « Techniques de recherche d'emploi », La cravate solidaire pour des ateliers « Image de soi / estime de soi », etc.).

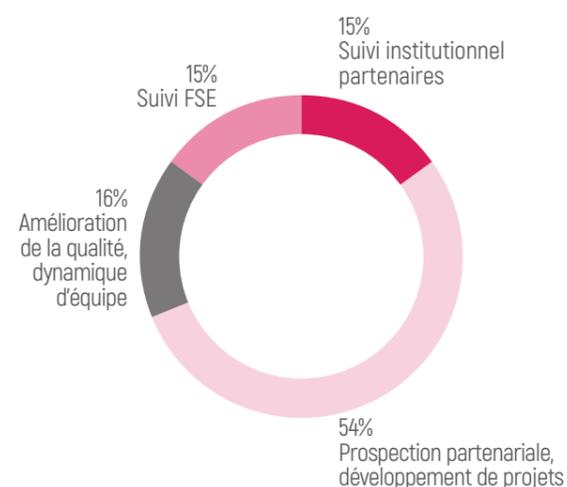
Le partenariat entre le PLIE d'Ivry-Vitry et le PLIE de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'inscrit dans une dynamique de coopération renforcée des PLIE du Val-de-Marne au service des publics en insertion.

Nos échanges réguliers, nos actions communes et la coordination entre nos référents de parcours permettent de mutualiser nos expertises et d'amplifier l'impact de nos dispositifs.

Cette synergie entre nos PLIE illustre notre engagement commun à proposer des solutions adaptées aux besoins des habitants de nos territoires.

Guillaume PRUDHOMME,
Directeur du PLIE EPT GOSB.

Répartition en pourcentage de l'animation par grandes missions en 2024



Information collective métiers de la mode et couture avec Fashion Green Hub.

La commission d'intégration : un véritable laboratoire d'idées ouvert et constructif

La fonction primordiale de la commission d'intégration du PLIE s'est vite affirmée. Il s'agit de **l'espace qui permet de concilier les deux axes d'activité du PLIE (accompagnement et animation)**. C'est en son sein que sont instruits tous les dossiers individuels des bénéficiaires, produisant une connaissance précieuse des problématiques récurrentes, enrichies par l'expertise des partenaires participants. Et c'est à l'issue des libres discussions entre membres qu'émergent les pistes d'actions et d'innovations, qui guident la prospection auprès des acteurs locaux. Il s'agit également d'un espace de partage d'informations sur les actualités institutionnelles, les réseaux d'acteurs, etc.

Ont ainsi pu venir présenter leur activité et actualité les prestataires de service du Département en charge du suivi des bénéficiaires du RSA, la « maison apaisante » Igikali, le service

pénitentiaire d'insertion et de probation du Val-de-Marne, la Maison commune des addictions, des troubles mentaux et de la santé, ainsi que la cheffe du projet de la Maison des femmes de Vitry-sur-Seine...

La commission est devenue la vitrine du PLIE, incarnant parfaitement ses principes de fonctionnement : dialogue, ouverture, convivialité, et professionnalisme !

Le PLIE d'Ivry-Vitry est par conséquent extrêmement redevable aux membres de la commission, pour leur assiduité et leur enthousiasme permanents, tout au long des 10 demi-journées de travail par an : nous les remercions vivement !

Dans le cadre du projet de création d'une Maison des Femmes à la ville de Vitry-sur-Seine et plus particulièrement concernant les enjeux d'accès à l'emploi pour des femmes victimes de violences, le PLIE et son équipe ont été un des premiers partenaires sollicités à nous ouvrir leur porte. Leurs compétences et la qualité de nos échanges permettent de construire des dispositifs d'action pour mieux accompagner les femmes victimes de violence dans leur reconstruction.

Nos forces et engagements collectifs mis au service du public féminin sont des atouts pour leur réinsertion professionnelle.

Hélène PUYRIGAUD,
Pilote du projet Maison des femmes de Vitry.

Quelques exemples de partenariats : l'approche sectorielle

L'activité d'accompagnement permet d'identifier les secteurs d'activité pertinents pour proposer aux publics des emplois. Avec deux logiques d'action : soit le projet professionnel initial est pertinent, et il faut alors essayer de construire une filière d'insertion propice à la sécurisation du parcours d'insertion ; soit il doit être amendé, et il est alors nécessaire de proposer une alternative réaliste, dans une logique de reconversion professionnelle.

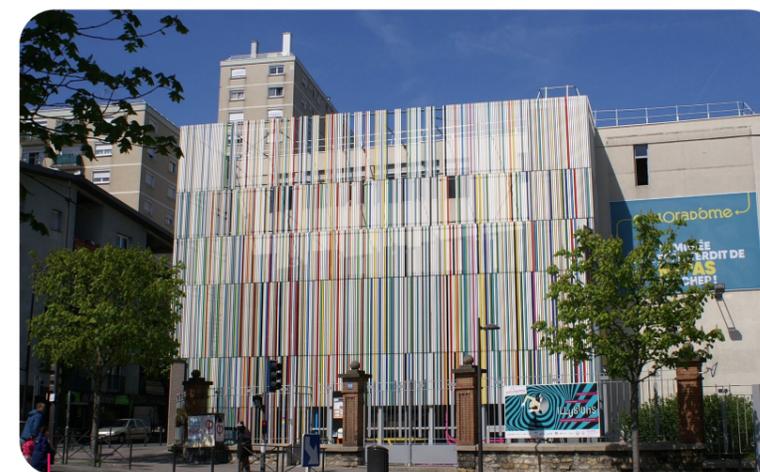
Pour la première approche, le **partenariat développé avec le GRETA 94** constitue un exemple parlant. Ce dernier est porteur d'un dispositif de remise à niveau et découverte de métiers dans le secteur du sanitaire et social, financé par la Région. Ce dispositif était potentiellement déclinable sur le territoire d'Ivry-Vitry, mais cela n'avait jamais été fait. Le PLIE d'Ivry-Vitry a donc travaillé en réseau pour :

- faire en sorte que la majeure partie des formations proposées se fasse dans des établissements ivryens et vitriots ;
- mobiliser les trois PLIE du Val-de-Marne et les missions locales des EPT Grand Orly Seine Bièvre et Grand Paris Sud Est Avenir pour orienter des bénéficiaires de façon à ouvrir une session de formation ;

- mobiliser des employeurs pour proposer des terrains de stage de proximité pour les bénéficiaires.

Ce travail de coordination et de mobilisation des partenaires a ainsi permis la mise en place locale d'une action très qualitative, accompagnant des projets professionnels de la découverte du métier jusqu'à l'obtention d'une certification.

Il est tout à fait possible de mettre en place des actions plus expérimentales et à plus petite échelle, qui peuvent s'avérer très efficaces. À titre d'exemple, le PLIE d'Ivry-Vitry a été sollicité par l'Exploradôme, pour la mise en place d'un dispositif d'insertion original, JENETICS. L'objectif était d'initier des habitants de quartiers prioritaires aux métiers de la médiation numérique et culturelle, à travers une phase de découverte des enjeux et métiers du numérique, et une mise en situation professionnelle en fin de parcours (animation ou observation active d'une action de médiation avec des publics de l'Exploradôme).



Le PLIE a mené une action d'insertion avec l'Exploradôme de Vitry.

Le Fonds Social Européen (FSE)

Le FSE au service du développement d'une offre d'accompagnement sur mesure

La place prépondérante du Fonds social européen dans l'activité des PLIE ne doit rien au hasard : il est particulièrement adapté à leurs modalités de fonctionnement.

S'il exige une certaine rigueur dans la gestion des fonds, il permet une grande souplesse dans la définition du contenu et des modalités de mise en œuvre des projets financés. Ce qui convient parfaitement bien à l'ancrage territorial et à la logique de sur-mesure des PLIE.

La logique de programmation pluriannuelle : une bouffée d'oxygène dans un contexte de raréfaction des financements

Les fonds européens offrent deux avantages : ils représentent des montants importants ; et ils donnent de la visibilité à moyen terme, alors que de plus en plus de financements deviennent annuels.

Par ailleurs, tout le travail d'ingénierie partenariale est éligible aux financements FSE+, alors qu'il l'est de moins en moins sur d'autres ressources.

Union européenne : 101,2 milliards €

France : 6,7 milliards €

Île-de-France : 539,6 millions €

Les PLIE du Val-de-Marne : 9 449 552 €

PLIE Ivry-Vitry : 3 000 000 €

Un renforcement des compétences d'ingénierie et de gestion

Le PLIE d'Ivry-Vitry veille à la gestion sécurisée des fonds européens.

Les PLIE du Val-de-Marne s'appuient sur l'AMUPLIE 94, une association chargée de coordonner et superviser l'utilisation de ces fonds. Elle assure le lien avec les autorités nationales, gère les risques, planifie les appels à projets et mobilise les trois PLIE pour définir

les priorités.

Au sein du PLIE d'Ivry-Vitry, des formations ont renforcé la culture du contrôle et de la prévention des risques. Une gestionnaire des fonds européens soutient les équipes et accompagne les porteurs de projets dans la sécurisation de leurs démarches.

Développer l'offre d'accompagnement du territoire

En 2024, deux appels à projets ont été lancés : l'un pour soutenir les chantiers d'insertion, l'autre pour financer l'accompagnement et l'animation des PLIE du Val-de-Marne.

Trois des quatre chantiers d'insertion du territoire y ont répondu : Afrique & Espoirs (restaurants d'insertion), Pole S (métiers du numérique) et la Pagaille (ressourcerie).

De nouveaux partenaires ont été mobilisés, offrant de nouvelles solutions : Sport Solutions (surveillant de baignade), Au fil de l'eau (navigation sur péniche) et un chantier d'insertion pénitentiaire à Fresnes.

Le financement et le budget

Financement



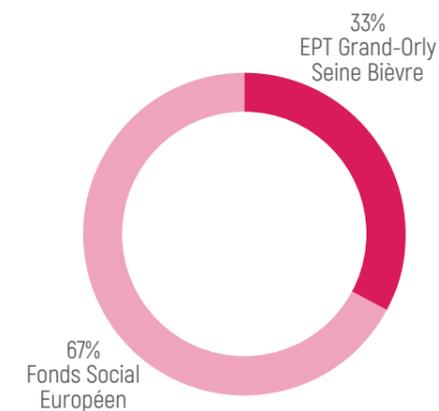
Budget

Les produits d'exploitation du PLIE s'élèvent à 459 048 € en 2024 et sont en hausse de 27% par rapport à 2023. Ils sont composés à 33% de la subvention de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui soutient le PLIE dans ses missions d'animation et gestion.

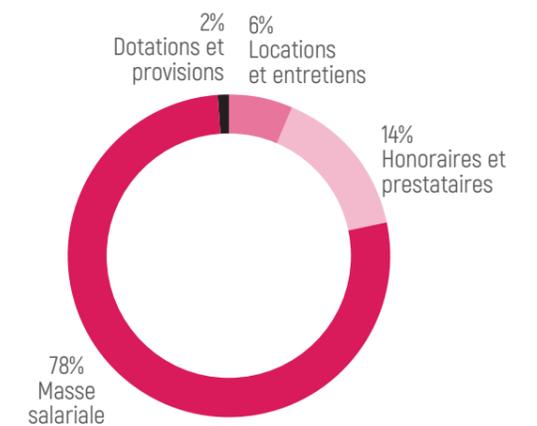
D'autre part, les subventions du Fonds Social Européen (FSE) qui représentent 67% des produits, permettent au PLIE d'assurer ses missions d'animation territoriale et d'accompagnement personnalisé des publics précarisés.

En contrepartie, nous avons les charges d'exploitation qui sont principalement constituées de la masse salariale (78% des charges) et des honoraires (14% des charges) qui correspondent à la refacturation des coûts relatifs à la gestion administrative et financière, à la communication et à l'informatique du PLIE.

Recettes



Dépenses



Les perspectives 2025

Encore plus d'accompagnement collectif et de structuration des parcours d'insertion

Maintenant que les besoins des publics sont connus très finement et que l'activité d'accompagnement se redéploie de façon stabilisée, **les référents vont passer un cap en développant l'offre d'accompagnement collectif**. Le travail en groupes et en ateliers est considéré comme particulièrement utile et pertinent pour des publics en difficulté, souvent isolés et dans des postures d'auto-dénigrement : les dynamiques collectives offrent un puissant levier pour sortir de ces blocages.

Les ateliers prévus s'articulent autour de deux logiques :

- **diagnostiquer plus tôt et de façon très formalisée les freins périphériques**. À titre d'exemple, un atelier de diagnostic numérique et linguistique a été expérimenté en 2024. Il consiste à faire passer des tests numériques et linguistiques aux nouveaux entrants, sur la base d'outils reconnus et utilisés par les professionnels de ces domaines

(ABC Pix pour le numérique, EVA pour la linguistique). Le diagnostic est partagé avec le groupe et donne lieu à un plan d'action, avec orientation vers de (trop rares) dispositifs quand le frein est très profond (projet d'ateliers avec la Fondation Orange et la Mission locale notamment). Il sera systématisé en 2025.

- **développer les ateliers de remobilisation**. Les ateliers de techniques de recherche d'emploi déployés en 2024 représentent un socle de base, permettant d'orienter vers des actions complémentaires. Plusieurs démarches seront expérimentées en 2025, avec l'Institut des pratiques corporelles inclusives (IPCI), avec des ateliers « compétences révélées » (identification de « soft skills ») ; ou encore des ateliers de reprise de confiance en soi et d'estime de soi, avec l'association Banlieue Chic, qui profitera de ces temps collectifs pour faire découvrir aux publics par la même occasion les métiers du luxe.



Atelier « Techniques de recherche d'emploi » (TRE) avec l'association VISEMPLOI.

○ Poursuivre l'approche sectorielle

Les premières expériences initiées en 2024 ayant été très probantes, l'équipe du PLIE souhaite poursuivre la dynamique, avec notamment :

- **le BTP** : avec le Service Clauses d'insertion du GIP et sur la base des très bons partenariats développés par ce dernier avec le PLIE, des réflexions sont en cours pour « muscler » les parcours d'insertion. L'un des principaux enjeux serait d'utiliser les heures d'insertion pour des actions en amont de l'emploi : découverte des métiers (pour toucher de nouveaux publics), préqualification et qualification. Seraient mobilisés pour ce faire des partenaires locaux : les entreprises en charge des chantiers clausés, les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), etc.

- **les métiers de la mode**, en particulier la couture : il s'agit d'un secteur de reconversion professionnelle à fort potentiel. Un partenariat avec le Plateau fertile pourrait fournir des modalités de formation adaptées aux publics des PLIE du Val-de-Marne ; Banlieue chic pourrait proposer des actions de découverte des métiers très innovantes. Les actions d'aller-vers expérimentées avec succès grâce à l'appui de la mairie de Vitry (mobilisation des centres sociaux et associations proposant des ateliers de couture pour repérer autrement des publics potentiels) pourraient être essaimées.



○ Visite du Plateau fertile, lieu dédié à l'insertion dans les métiers de la mode, dans le 13ème arrondissement de Paris.

○ Session de découverte des métiers du luxe et de la couture chez Chanel, avec l'association Banlieue Chic.

○ Proposer un nouveau protocole d'action, nourrir les dynamiques communales et intercommunales

La stratégie d'action du PLIE est formalisée par un document spécifique, le « protocole d'accord ». Celui en vigueur actuellement semble obsolète, du fait du changement de contexte institutionnel (loi Plein emploi, changement de la politique d'insertion du Conseil départemental...) mais aussi des résultats des actions du PLIE. **L'année 2025 pourrait être consacrée à la co-construction, avec les partenaires de premier niveau, d'un nouveau protocole**, qui validerait les démarches d'aller-vers et acterait les nouveaux publics cibles mieux touchés par le PLIE (parents isolés, personnes sous-main de justice...).

Le PLIE est de plus en plus consulté en amont de grands projets : régie de quartier et maison des femmes à Vitry-sur-Seine, par exemple. De par sa vocation intercommunale, le PLIE s'appuiera sur ces démarches pour proposer des actions bénéficiant aux deux villes : élaboration d'un parcours spécifique pour les femmes victimes de violence conjugale, par exemple.

○ Un site ivryen rénové !

Enfin, toujours dans un souci de traitement égal des deux villes, **des travaux seront réalisés** sur le site d'Ivry. Ils permettront aux publics de profiter d'une nouvelle salle polyvalente, qui pourra accueillir aussi bien les ateliers collectifs, les commissions d'intégration que les réunions partenariales. La visibilité du PLIE n'en sera que renforcée, et les moyens d'action mieux répartis.

Un partenariat qui a su se construire dans la durée afin de bien identifier les besoins singuliers de chaque bénéficiaire.

Des temps d'écoute et de compréhension mutuels qui ont permis une mise en œuvre en adéquation avec les réalités de terrain.

Cette dynamique illustre bien le fait que lorsqu'il y a une volonté, il y a un chemin.

David ROBERT,
de l'association IPCI
(Institut des Pratiques Corporelles Inclusives).



Édito

Le SERvice Clauses Insertion (SERCI) : une année record

L'année 2024 a été l'année de tous les records !

Pour la première fois depuis la création du SERCI, **200 220 heures d'insertion** ont été réalisées en une année, ce qui correspond à **402 personnes mises en emploi**, soit plus de **554 contrats signés**.

Les opérations et le nombre d'heures réalisées sont au 2/3 effectuées sur la ville d'Ivry-sur-Seine et au 1/3 sur la ville de Vitry-sur-Seine. **76 Ivryens et 155 Vitriots ont retrouvé ainsi un emploi**.

Enfin pour la 3^{ème} année consécutive, aucune opération n'a été suivie sur la ville de Choisy-le-Roi.

Le nombre d'heures d'accompagnement a triplé par rapport à la moyenne de ce qui est habituellement réalisé par le SERCI.

Ces heures d'insertion sont générées principalement par les opérations de construction situées sur les ZAC Confluences et Gagarine à Ivry-sur-Seine et la ZAC des Ardoines à Vitry-sur-Seine.

Nous vous souhaitons une excellente lecture,

La Présidente, le Directeur général et l'ensemble des équipes du SERvice Clauses Insertion.



Maryse Dorra
Présidente
du GIP Ivry-Vitry



Florent Michelin
Directeur général
du GIP Ivry-Vitry

Historique



Activité générale

Analyse 2024

En 2024, le nombre de personnes ayant retrouvé un emploi, ainsi que le nombre d'heures d'insertion réalisées, sont les plus élevés jamais obtenus depuis la création du service des clauses d'insertion en 2008, devenu SERCI en 2016.

En collaboration étroite avec les entreprises, le SERCI a pu faire face aux exigences des nouveaux donneurs d'ordres que sont les promoteurs soumis à des obligations de résultats contractuels imposés par les maîtres d'ouvrage.

La multiplication des opérations de construction sur les ZAC Confluences à Ivry-sur-Seine et aux Ardoines à Vitry-sur-Seine a amené le SERCI à organiser son travail pour respecter en même temps ses nouveaux engagements et assurer l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi.

Malgré ces fortes demandes et pour garder une exigence d'insertion de qualité, une approche pragmatique s'est imposée auprès des nombreux partenaires.

Chiffres clés



Le SERCI accompagne non seulement les donneurs d'ordres privés dans la rédaction des conventions qui seront annexées aux pièces marchés mais également les maîtres d'ouvrages publics et les villes dans la rédaction des chartes insertion notamment dans le cadre du NPRU*. Ces documents engagent les entreprises soumissionnaires dans leurs obligations d'insertion sociale. Ces articles sont le reflet de la commande publique et permettent à chaque partie de définir leurs obligations respectives.

Opération de constructions en maîtrise d'ouvrage public

Les opérateurs publics sont principalement les aménageurs, les bailleurs sociaux et les marchés publics des villes partenaires.

Ces marchés ont généré **33% d'heures d'insertion**, le détail des bénéficiaires sera développé dans les pages suivantes.

Opération de constructions en maîtrise d'ouvrage privé

Ce sont les opérations de construction en maîtrise d'ouvrage privé qui ont généré le plus d'heures d'insertion sur ces territoires. **66% du résultat** en est issu contre 55% l'année dernière. Les conventions signées entre le SERCI et les promoteurs privés ont généré des engagements d'embauche de Vitriots et d'Ivryens jamais atteints à ce jour.

Nombre d'heures réalisées de 2008 à 2024



* NPRU : Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.

La synthèse des heures d'insertion

Analyse 2024

Cette année, les marchés publics sont partagés entre les travaux d'aménagement des espaces publics, les travaux de construction de logements sociaux, de groupes scolaires et de commerces, ainsi que les marchés de service passés par les villes.

Tous les marchés publics ont permis le retour en emploi de 77 personnes.

Au regard des conventions de partenariat signées avec les aménageurs qui représentent 75% de l'activité du SERCI, 309 personnes ont retrouvé le chemin de l'emploi pérenne.

En 2024, le SERCI opère principalement sur les ZAC Confluences et Gagarine à Ivry-sur-Seine et les ZAC Ardoines et Rouget de Lisle à Vitry-sur-Seine. L'engagement de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale SYCTOM de réaliser 65000 heures d'insertion étant terminé cette année avec succès, les deux sociétés d'économie mixte EPA-ORSA et SADEV94 sont devenues les deux plus gros commanditaires d'heures d'insertion sociales avec respectivement 54 044 heures et 105 083 heures.

Viennent ensuite les bailleurs sociaux avec la ville d'Ivry-sur-Seine (Coopivry : 1367 heures) et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (Valdevy : 5 999 heures) et enfin les marchés de la ville de Vitry-sur-Seine avec 7272 heures.

Cette année le SERCI a enregistré 105 heures pour les marchés de la ville d'Ivry-sur-Seine et 2 161 heures pour la SEMISE.

Les EPCI* et SEM* sont les principaux commanditaires publics. Concernant les opérateurs privés, ce sont les promoteurs indépendants sur des marchés de construction en VEFA* qui ont généré le plus d'heures d'insertion. Il s'agit de : SOGEPROM, PIERREVAL, SCI VITRY ACCESSION, ICADE, CREDIT AGRICOLE, IMMO RÉSIDENTIEL, EMERIGE, ANTHELIA, HIBANA, LA MOTTE, SOGARIS, CODIBAT pour les plus connus.

Nombre d'heures réalisées en 2024 sur notre territoire

Type de Maître d'Ouvrage	Marchés	Contrats	Participants	Heures réalisées
Bailleurs sociaux	20	41	35	17 454
Communes Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine	12	37	30	7377
EPCI* Établissements Publics de Coopération Intercommunale	4	7	7	1587
EPAURIF* Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France	3	6	5	259
SEM* Sociétés d'Économie Mixte	22	42	32	15 758
Etablissements privés	98	421	277	13 9342
Total	159	554	386**	181777**

**Hors 8 650h 2023 + 9793h hors territoire (voir détail page 137).

Bilan chiffré 2020-2024

L'ensemble des heures d'insertion réalisées a augmenté de 111% par rapport à l'année dernière. Le nombre de marchés a augmenté également passant de 127 à 159.

131 806
heures à Ivry-sur-Seine

58 621
heures à Vitry-sur-Seine

125 ETP
validés par le SERCI

Année	Heures d'insertion	Bénéficiaires	Nouveaux bénéficiaires
2021	89273	137	9
2022	79 145	212	73
2023	94 800	251	105
2024	200220	402	198

*EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale / SEM : Sociétés d'Économie Mixte / VEFA : Vente en l'Etat Futur d'Achèvement / EPAURIF : Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France.

Les marchés soumis aux clauses

Analyse 2024

Contrairement à l'année dernière, Ivry-sur-Seine concentre à 60% les opérations de construction et d'aménagement.

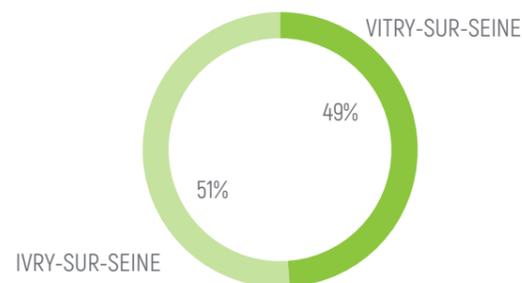
À Vitry-sur-Seine, la *Zac Rouget de Lisle n'a généré qu'une seule opération, les autres étant concentrées sur la *Zac des Ardoines. La ville de Choisy-le-Roi, comme les deux dernières années, n'a aucunement fait appel au SERCI pour la gestion de ses clauses d'insertion.

Les marchés soumis aux clauses d'insertion concernent principalement la construction immobilière (bureaux, logements, commerces, etc), le BTP et les travaux publics. Lorsqu'une entreprise soumissionne pour un marché, le nombre d'heures d'insertion qu'elle doit réaliser est déterminé dès la signature du contrat. Cela engage l'entreprise à offrir des opportunités d'emploi pour les personnes éloignées du marché du travail.

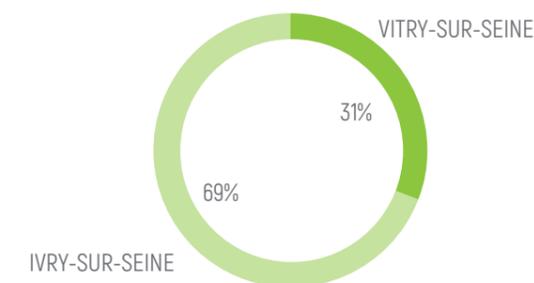
Tous les métiers du secteur sont concernés, ce qui ouvre de nombreuses possibilités d'embauche pour les bénéficiaires des clauses d'insertion. Plus le marché est important, plus le nombre d'heures d'insertion à réaliser est élevé, ce qui permet de construire un parcours de réinsertion réussi. À l'inverse, un petit marché avec peu d'heures d'insertion rendra difficile une insertion de qualité.

C'est pourquoi les grands projets de construction sont particulièrement intéressants pour l'insertion, à condition de bien s'organiser avec la maîtrise d'œuvre. Cela permet de mutualiser les obligations d'insertion des sous-traitants et d'offrir des contrats longs, souvent sur 24 mois, pour garantir une insertion durable.

Répartition des opérations par ville



Répartition des heures par ville



Le nombre d'heures d'insertion a augmenté de 111% par rapport à 2023. Les deux aménageurs principaux sont la SADEV 94 et Le Grand Paris Aménagement (Ex : EPA-ORSA). D'importants travaux d'aménagement de sites ont été entrepris, comme par exemple, la construction de bureaux le long de la rue Molière, d'une école sur la *Zac Gagarine à Ivry-sur-Seine ou le franchissement des rails de chemin de fer sur la *Zac des Ardoines. La construction d'un seul immeuble peut générer plus de 50000 heures d'insertion à lui seul sur 3 ans.

Dans les 3 années à venir, ce sont toujours les *ZAC des Ardoines et Gagarine qui généreront le plus d'heures d'insertion sur notre territoire, ces zones ayant débuté leurs opérations de construction il y a 2 ans seulement.

*ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

Le profil des participants

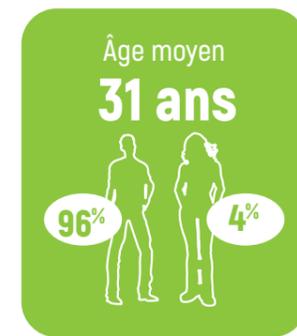
Analyse 2024

Concernant le recrutement, l'année 2024 peut être divisée en deux parties. Jusqu'à la période des Jeux Olympiques, nous avons eu de fortes difficultés de recrutement. Le secteur demandé faisant partie des métiers dits « en tension », nous avons des difficultés à trouver des candidats sur tous les secteurs d'activité. Nous avons dû assouplir les critères en offrant des accès à des formations, des accompagnements spécifiques et des gratifications. Après les Jeux Olympiques, nous avons poursuivi les opérations de recrutement collectif mis en place. Les difficultés rencontrées cette fois par toutes les entreprises du bâtiment du fait d'un ralentissement soudain des activités dans le BTP, ont fait augmenter le nombre de candidats pour les postes proposés.

Cependant les critères d'insertion ne permettent pas toujours de répondre à ces nouvelles demandes, les nombreux candidats n'étant pas toujours éligibles.

Le profil type du bénéficiaire est un homme, demandeur d'emploi, de faible niveau scolaire, précarisé et d'une nationalité hors Union Européenne.

Il aborde toujours les emplois en insertion proposés par un besoin urgent de trouver un travail en reconversion, souvent par défaut dans les métiers du BTP.



Le nombre de femmes embauchées sur les chantiers a baissé de 26% par rapport à l'année dernière, passant de 23 à 17, et reste faible : les embauches sont principalement dans les tâches liées à l'entretien.

Répartition par âge

Tranche d'âge des participants	Nombre de participants	Nombre d'heures réalisées
51 ans et plus	65	31772
41 à 50 ans	56	24126
26 à 40 ans	149	72386
- 26 ans	116	53493
Total	386	181177

Situation des participants avant emploi

Statut entrée	Nombre de participants	Nombre d'heures réalisées
Demandeur Emploi Longue Durée	111	55186
Travailleur Handicapé	5	2296
Jeune -26 ans	90	39489
Bénéficiaires du RSA	34	16187
Demandeur Emploi ou Intérimaire sans mission	81	38237
Auto-entrepreneur	5	573
Réfugié	45	20919
Demandeur Emploi +50 ans	15	8890
Total	386	181777



Participants par prescripteurs

Prescripteurs	Nb participants	Nb heures réalisées
PLIE* Ivry/Vitry/Choisy	15	11426
Mission locale Ivry/Vitry	21	6110
Missions locales (autres villes)	5	3506
FRANCE TRAVAIL	65	36480
SIAE* IVRY-VITRY-CHOISY	82	36497
SIAE* (autre)	63	24768
ENTREPRISES	72	33572
INTERIMS CLASSIQUES	34	13973
MAISONS DE QUARTIER	6	4895
Sans prescripteur	5	3575
SERCI	18	6975
Total	386	181777

La majorité des heures d'insertion a été réalisée par des bénéficiaires recrutés principalement par le biais des *SIAE (37%) ou par les entreprises, soit en CDD ou CDI de chantier, soit par le biais des contrats cadres signés avec leur intérim (27%). 7% des heures ont été effectuées par des bénéficiaires venant des missions locales, 4% des *PLIE et 1,5% des Maisons de Quartier. Pour rappel, ce sont les personnes qui sont éligibles à l'insertion et non les structures porteuses des contrats.

68% d'entre eux habitent à proximité de leur chantier.

72% sont des demandeurs d'emploi en fin de droit ou avec peu de revenus.

Le nombre de femmes embauchées sur les chantiers a diminué : 26% par rapport à l'année dernière, passant de 23 à 17 : 4% de la totalité des embauches sont principalement dans les tâches liées à l'entretien.

Niveau de formation

Niveau de formation des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
Aucun diplôme - Maîtrise des savoirs de base	24	13369
Aucun diplôme - Capacité à effectuer des activités simples et à résoudre des problèmes courants	168	79720
Diplôme étranger sans équivalence en France	27	16632
CAP/BEP*	137	53615
Bac*	23	15472
Bac+2 - DEUG, BTS, DUT, DEUST	3	2557
Bac+3 ou Bac+4 - Licence, Licence professionnelle, Maîtrise, Master 1	4	412
Total	386	181777

65% des bénéficiaires sont des personnes non diplômées dans un métier lié à la construction ou aux travaux publics. Ce chiffre élevé s'explique par le fait qu'un titulaire d'un diplôme reconnu par les entreprises du bâtiment type CAP/BEP dans un territoire en tension trouve plus facilement un travail et n'est donc plus demandeur d'un accompagnement renforcé.

*PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi / *SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique / *CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle / *BEP : Brevet d'Etudes Professionnelles / *BAC : Baccalauréat

Domiciliation des bénéficiaires

Origine géographique	Zone	Nb participants	Nb heures réalisées
*QPV autres villes		27	12587
QPV Choisy (Quartier Sud)	Choisy-le-roi (Quartier Sud)	2	1567
QPV Ivry (Monmousseau)	Ivry-sur-Seine (Monmousseau)	12	5495
QPV Ivry (port)	Ivry-sur-Seine (Port)	6	3749
QPV Vitry (Balzac)	Vitry-sur-Seine (Balzac)	5	2731
QPV Vitry (Centre ville)	Vitry-sur-Seine (Centre)	5	3443
QPV Vitry (Comme de Paris)	Vitry-sur-Seine (Commune)	13	5646
QPV Vitry (Combattants)	Vitry-sur-Seine (Combattant)	19	7517
Total QPV		89	42735
Quartier	Autres villes	98	26983
Quartier	Ivry-sur-Seine	58	36109
Quartier	Choisy-le-roi	28	13348
Quartier	Vitry-sur-Seine	113	62602
Total		386	181777

À ces chiffres positifs pour les habitants de Vitry-sur-Seine, il faut rajouter 9793 heures d'insertion qui ont été réalisées par des habitants de notre territoire sur des chantiers extérieurs grâce à notre collaboration avec d'autres facilitateurs.

En 2024
261
personnes
habitent
notre territoire



*QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

La mise en œuvre des clauses d'insertion

La majorité des contrats signés sont des contrats d'intérim d'insertion (327) suivis par les contrats d'intérim classiques (125). Ce type de contrat restera majoritaire dans les métiers du bâtiment.

13 CDI ont été signés, soit 3 de plus que l'année dernière.

554 contrats ont été signés soit une augmentation de 70% par rapport à l'année dernière, contrats portés par les entreprises de travail temporaire d'insertion locale que sont HUMANDO, SBC INSERTION, JANUS, ID INTERIM et PRO EMPLOI INTERIM.

La nature des contrats

Type de contrat	Nb de contrats	Nb d'heures réalisées
CDD Contrat à Durée Déterminée	46	24 735
CDDi Contrat à Durée Déterminée d'Insertion	5	2 207
CDI Contrat à Durée Indéterminée	8	3 414
CMAD Contrat de Mise à Disposition	14	9 902
Contrat d'Apprentissage	21	10 908
Contrat de Professionnalisation	5	2 396
CTT Contrat de Travail Temporaire	125	41 139
CTTi Contrat de Travail Temporaire d'Insertion	327	86 528
Dispositif préalable à l'embauche	3	548
Total	554	181 777

Modalités d'embauche

Type d'entreprise	Nb de contrats	Nb d'heures réalisées
AI Association Intermédiaire	3	308
EA Entreprise Adaptée	3	4 734
Embauche directe	85	43 550
ESAT Établissement et Service d'Aide par le Travail	2	775
ETT Entreprise de Travail Temporaire	135	42 639
ETTi Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	322	86 562
GEIQ Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification	4	3 209
Total	554	181 777

La situation de sortie de parcours d'insertion



Pour rappel, une sortie positive est un bénéficiaire embauché en CDD de plus de trois mois, en CDI ou en intérim régulier.

Pour les sorties positives, outre les 13 CDI et les 12 CDD de plus de 3 mois validés, nous pouvons considérer comme validées 87 personnes en sortie positive ou en formation professionnelle.

Cela représente une augmentation de 123%.

Le financement et le budget

Financement



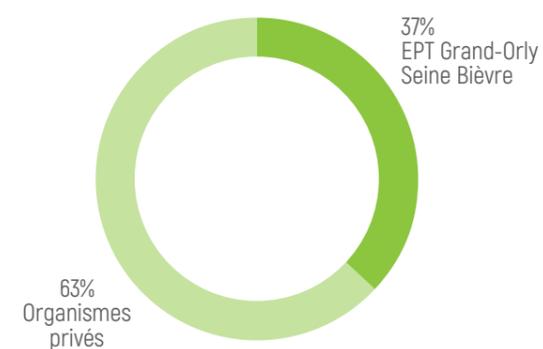
Budget

Les produits d'exploitation s'élevaient à 165937€ en 2024 et sont en baisse de 3% par rapport 2023. D'une part, ils sont constitués de la subvention de l'Établissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre qui représente 37% des produits et qui soutient le SERCI pour son fonctionnement et la mise en œuvre du dispositif d'insertion.

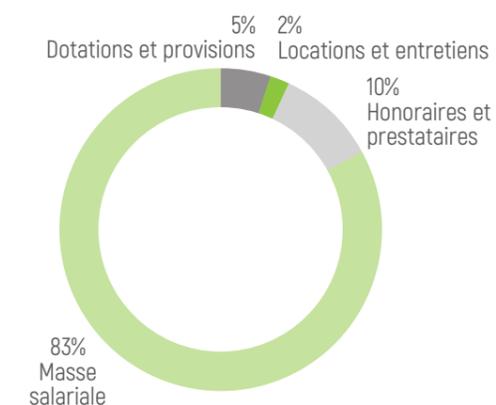
D'autre part, les apports issus d'organismes privés qui représentent 63% des produits d'exploitation correspondent à des services de production et de suivi des clauses d'insertion entre le SERCI et des opérateurs privés.

En contrepartie, les charges d'exploitation sont majoritairement constituées de la masse salariale (83%) car le modèle économique repose sur le financement de postes de chargés de mission qui assurent l'accueil et l'accompagnement personnalisé des personnes en difficulté.

Recettes



Dépenses



Les perspectives 2025

La période post Jeux Olympiques de Paris a révélé une crise de l'emploi dans les métiers du BTP.

Selon la FFB (Fédération Française du Bâtiment) l'activité globale du secteur a diminué de 6,6% en 2024.

Comme nous l'avons déjà évoqué l'an passé, l'année 2024 a bien été traversée par une crise du bâtiment qui a vu apparaître un certain nombre de programmes immobiliers en attente. L'année 2025 devra ainsi conjuguer les obligations des entreprises en matière d'insertion avec leur fragilité et la situation nouvelle des bénéficiaires avec France Travail et leurs obligations de gestion des personnes en difficulté qui ne se limitent plus au sourcing.

Dans ce contexte, le SERCI sera à nouveau fortement sollicité par ses donneurs d'ordres et ses partenaires emploi, du fait de ses nombreux contrats d'insertion à mener à bien pour un public peu formé aux métiers du bâtiment et des travaux publics.

Le SERCI devra rester un acteur central et local de notre territoire pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi afin qu'ils puissent retrouver un emploi stable.

C'est pour cela que l'année 2025 sera une année de mobilisation pour les facilitateurs de notre territoire pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

L'année 2025 :
l'année
de mobilisation
pour les facilitateurs
de notre territoire et
l'accompagnement
des demandeurs
d'emploi



Comité Local pour le Logement
Autonome des Jeunes

IVRY-VITRY



Édito

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) : une année pleine de changements et de nouvelles offres de services

Plusieurs changements ont eu lieu en 2024 au sein du CLLAJ. D'une part, une nouvelle travailleuse sociale a rejoint notre équipe et d'autre part, **les modalités d'accueil des nouveaux jeunes ont été changées**. En effet, auparavant, ces jeunes étaient reçus en entretien individuel, mais depuis cette année, ils sont accueillis en information collective sans rendez-vous préalable les mardis après-midi sur notre site d'Ivry-sur-Seine et les jeudis matin sur notre site de Vitry-sur-Seine.

L'année 2024 a aussi été l'occasion de poursuivre nos actions en collaboration avec les acteurs présents sur le territoire ainsi que d'en développer de nouvelles tout en créant de nouveaux partenariats.

De ce fait, le CLLAJ a participé aux événements en lien avec le logement sur le territoire, notamment au Forum du logement de la ville de Vitry-sur-Seine. De plus, le CLLAJ a également participé, pour la première fois, aux Forums du logement organisés par des bailleurs présents sur notre territoire, en particulier aux deux Forums du logement des deux résidences PARME sur la ville d'Ivry-sur-Seine, au Forum de la résidence « Les Cormailles » ainsi qu'à celui sur la résidence « Carnot ». De même, le CLLAJ est intervenu au Forum du logement des trois résidences de l'Association pour le Logement de Jeunes Travailleurs (ALJT) sur la Ville de Vitry-sur-Seine (RJAM, HOMER et RJT).

Pour finir, nous avons également poursuivi nos actions « hors les murs » en effectuant des permanences au sein du centre social Balzac et de l'Espace Les Monis à Vitry-sur-Seine, ainsi qu'à la Maison de quartier Plateau-Monmousseau à Ivry-sur-Seine, où nous avons mis en place une activité collective avec le jeu « Je passe en CAL », qui permet d'apprendre le fonctionnement d'une Commission d'Attribution de Logement et les documents nécessaires à fournir lors de cette commission pour accéder au logement.

Nous vous souhaitons une excellente lecture,

La Présidente, le Directeur général et l'ensemble des équipes du CLLAJ d'Ivry-Vitry.



Maryse Dorra
Présidente
du GIP Ivry-Vitry



Florent Michelin
Directeur général
du GIP Ivry-Vitry

Historique

2021

Création du CLLAJ

Le CLLAJ Ivry-Vitry a été créé le 1^{er} janvier 2021 suite au constat du besoin spécifique d'accompagner les jeunes dans la recherche de logement.

2022

Premier Forum logement

Le CLLAJ a participé à la première édition du Forum logement de la Mairie de Vitry-sur-Seine.

2023

Augmentation des mesures ASLL*

En octobre 2023, le Conseil départemental du Val-de-Marne nous attribue 5 mesures ASLL* en plus.

*Accompagnement Social Lié au Logement

2023

Création du 3^e poste de travailleuse sociale

L'équipe du CLLAJ est au complet en septembre 2023.

2023

Escape Game

Lors de la deuxième édition du Forum logement de la Mairie de Vitry-sur-Seine, le CLLAJ a mis en place un Escape Game.

2024

Olympiades du logement des jeunes

En partenariat avec les autres CLLAJ du Val-de-Marne et le CLLAJ de l'Essonne.

2024

Participations aux forums du logement

Le CLLAJ a participé aux différents forums du logement mis en place par la Mairie de Vitry-sur-Seine et les bailleurs présents sur notre territoire.



Activité générale

Analyse 2024

Cette année 2024, nous avons observé de nouveau l'augmentation des jeunes SDF (sans domicile fixe) accueillis au sein du CLLAJ. Nous constatons une augmentation de ce public qui est en demande d'accompagnement par les travailleuses sociales, bien que le CLLAJ ne gère pas le logement d'urgence.

En effet, en 2023, le CLLAJ avait accueilli 22 jeunes SDF. En 2024, il en a accueilli 38, soit presque le double.

Chiffres clés



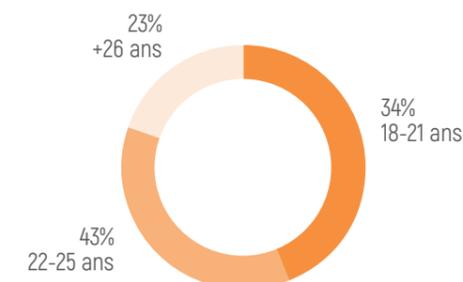
En 2024, les travailleuses sociales du CLLAJ ont accueilli 317 nouveaux jeunes au cours d'entretiens de 1^{er} accueil sans rendez-vous les mardis après-midi et les jeudis toute la journée, d'informations collectives les mardis après-midi et les jeudis matin, ou bien au cours de permanences « hors les murs » mises en place dans des centres sociaux des communes d'Ivry-sur-Seine ou de Vitry-sur-Seine. Lorsqu'un jeune est suivi, le CLLAJ propose des entretiens individuels d'une heure. De ce fait, nous avons réalisé en 2024 un total de 1512 heures d'entretiens individuels.

Profil des jeunes que nous recevons

Répartition hommes/femmes

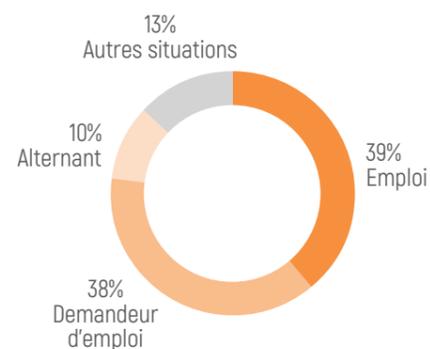


Âge en début d'accompagnement



En 2024, nous avons **accueilli légèrement plus d'hommes que de femmes**. En ce qui concerne leur âge, nous observons toujours que **la majorité des personnes accueillies au CLLAJ sont âgées de moins de 25 ans, représentant 77% du total**. La proximité de la Mission locale continue d'influencer l'âge du public accueilli. **La tranche des 22-25 ans est la plus représentée. Les jeunes de plus de 26 ans constituent 23% des inscrits**. Ces derniers ont souvent un emploi plus stable et des revenus réguliers, mais l'accès au logement reste très difficile sur notre territoire.

Les situations professionnelles en début d'accompagnement



En ce qui concerne la situation professionnelle des jeunes au début de leur accompagnement au CLLAJ, nous constatons que **la majorité d'entre eux sont salariés**. En effet, 125 jeunes ont un emploi, dont 85 sont en CDI et 40 en CDD. **Ces profils offrent des bases solides pour la construction d'un parcours logement.**

Parmi **les jeunes accueillis en contrat d'alternance, près de 90% ont un contrat supérieur à 6 mois**, ce qui donne tout de même la possibilité de **travailler un accès à un foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou à une résidence étudiante parce qu'ils bénéficient d'un double statut : étudiant et salarié.**

Parmi les jeunes en CDI, 8% sont salariés à temps partiel et parmi les jeunes en CDD, 10% sont en CDD non durable. Ces situations ralentissent le parcours d'accès à un logement.

Les demandeurs d'emploi représentent 38% de notre public.

Les situations de logement en début d'accompagnement

Comme mentionné précédemment, bien que le CLLAJ ne gère pas les demandes d'hébergement d'urgence, **nous avons accueilli et traité les demandes de 38 jeunes sans hébergement en 2024.**

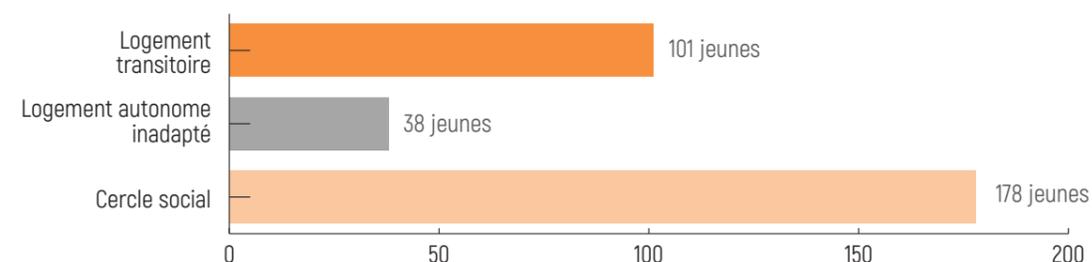
12% des jeunes venus au CLLAJ sont déjà dans un logement autonome, mais celui-ci n'est plus adapté à leur situation (montant du loyer trop élevé, installation en couple, enfants par exemple).

32% des jeunes accueillis résident dans des logements transitoires (Centre d'Hébergement d'Urgence, Foyer de Jeunes Travailleurs, Centre

d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Résidence Étudiante, etc.). Ils arrivent à la fin de leur séjour dans ces résidences et doivent trouver une solution de relogement.

Parmi les 56% de jeunes hébergés par leur cercle social, 49% vivent chez leurs parents et 51% sont hébergés par un tiers. Cela représente **91 jeunes dont la situation d'hébergement est très fragile.**

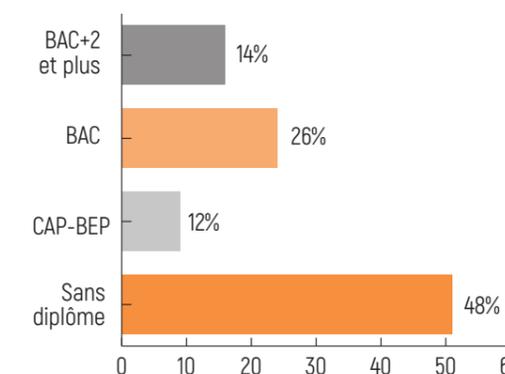
En effet, les personnes qui les hébergent sont souvent des amis vivants eux-mêmes chez leurs parents ou dans des structures d'hébergement qui ne les autorisent pas à le faire. Ces jeunes peuvent donc se retrouver à la rue à tout moment.



Le niveau de formation

En 2024, nous observons que **86% des jeunes accueillis ont au maximum un niveau égal au BAC**. Au fil du temps, nous avons constaté que la technicité, la multiplicité et la rigueur des démarches administratives que nécessite une recherche de logement rendent leur parcours difficile. De plus, **la dématérialisation des démarches met en évidence l'illectronisme des jeunes que nous accueillons**. En effet, ces jeunes ne sont pas toujours équipés pour effectuer ces démarches et n'ont pas toujours les compétences nécessaires. Ils utilisent principalement les supports numériques à des fins récréatives et maîtrisent bien les réseaux sociaux, mais ces compétences ne se transfèrent pas aux usages administratifs. Par exemple, ils ne savent pas faire une déclaration de revenus ni actualiser leur situation auprès de la CAF.

Par conséquent, le travail d'accompagnement et de vulgarisation des travailleuses sociales du CLLAJ revêt toute son importance, notamment pour les 48% des jeunes accueillis sans diplôme.



Les ressources¹ des jeunes

66% des jeunes que nous recevons ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté². Ils sont donc confrontés non seulement à des difficultés pour décrypter les démarches administratives, mais aussi à un manque de moyens financiers.

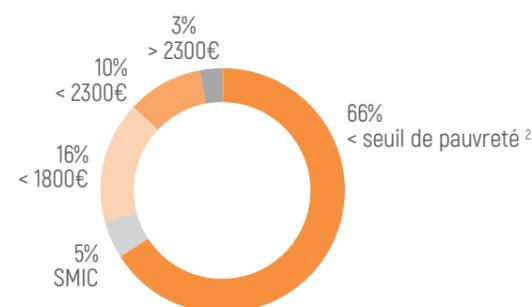
Nous observons une légère inégalité entre hommes et femmes en termes de ressources : 69% des femmes accueillies ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, contre 63% des hommes.

87% des jeunes que nous accueillons ne gagnent pas suffisamment d'argent pour accéder à un studio dans le parc privé de nos communes. Ce type de logement d'une vingtaine de mètres carrés se loue en moyenne à 700 euros, nécessitant des revenus mensuels de plus de 2100 euros pour y accéder.

60% des demandes d'accès au parc social sont faites par des jeunes dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté.

74% des demandes d'accès aux résidences sociales pour jeunes actifs proviennent de jeunes dont les revenus sont inférieurs à 1216 euros.

34% des demandes d'accès au parc privé émanent de jeunes dont le niveau de ressources est inférieur au seuil de pauvreté. Ce qui semble contradictoire. Ceci s'explique par le fait qu'ils n'en connaissent pas les prix et les conditions d'accès. Dans le même temps, les jeunes qui ont des revenus supérieurs à 2300€ représentent 38% des demandes d'accès au parc privé.



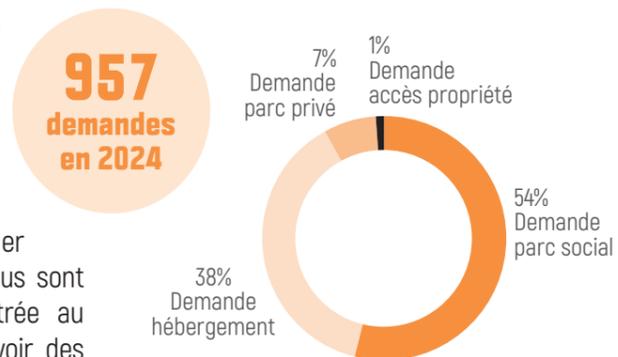
1 / Ressources : les ressources sont indiquées en revenus nets - 2 / Seuil de pauvreté : 1216 euros par mois pour une personne vivant seule en 2024, INSEE

Les situations familiales

86% des jeunes accueillis sont célibataires, ce qui correspond à une écrasante majorité.
 11% de l'ensemble des jeunes accueillis ont des enfants: 15 jeunes sont des parents isolés et 20 autres sont en couples et ont des enfants.
 5% des jeunes reçus sont des parents isolés. Ce sont les parents isolés et les couples avec enfants qui rencontrent le plus de difficultés à trouver des solutions de relogement.

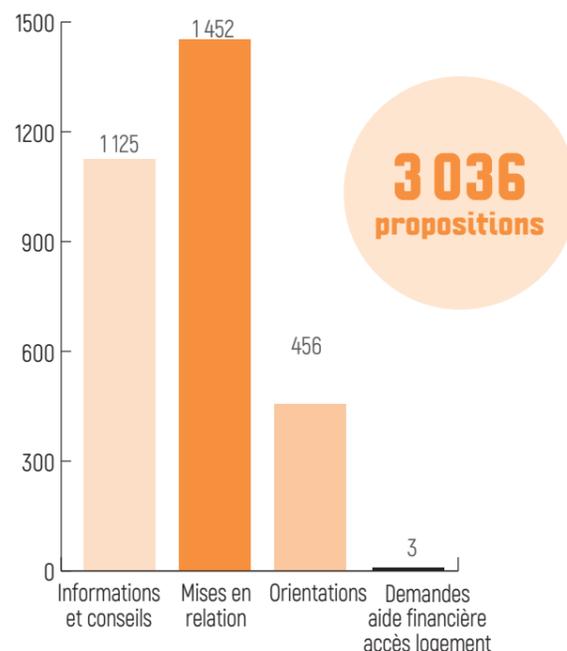
Les demandes des jeunes accompagnés

En 2024, nous avons accompagné 669 jeunes, qui ont formulé un total de 957 demandes. En effet, un jeune peut nous solliciter pour plusieurs demandes, par exemple pour un accès à un foyer de jeunes travailleurs et un accès au parc social. Les demandes peuvent évoluer au cours de l'année, tandis que les revenus sont enregistrés uniquement à la date d'entrée au CLLAJ. Cela explique pourquoi il peut y avoir des informations différentes entre l'activité générale et les demandes des jeunes.



Les propositions du CLLAJ pour répondre aux demandes des jeunes

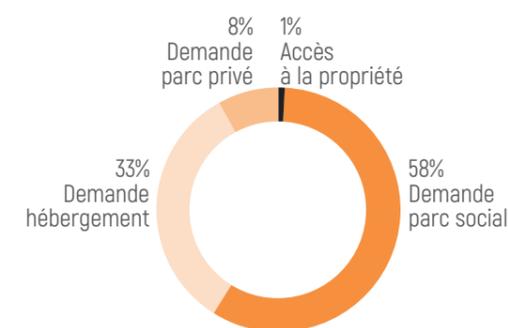
En 2024, pour répondre à ces 957 demandes, le CLLAJ a fait 3 036 propositions.



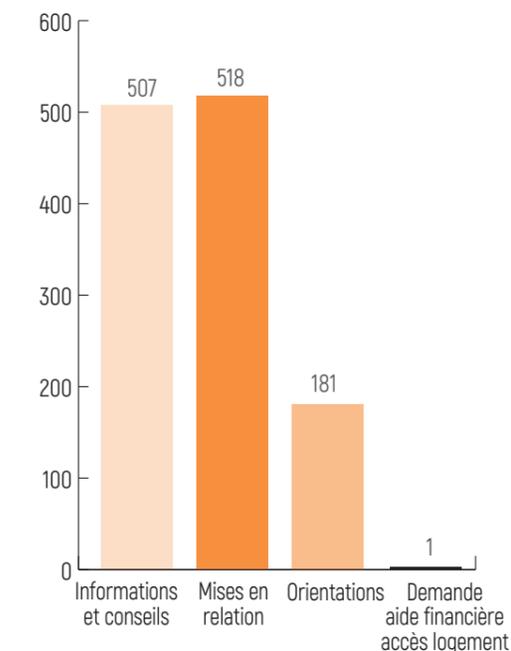
Focus sur Ivry-sur-Seine

En 2024, nous avons accueilli 115 nouveaux jeunes et nous avons accompagné 229 jeunes au total (cumul des nouveaux accueillis et des jeunes déjà suivis l'année dernière).

Les jeunes d'Ivry ont réalisé au total 316 demandes :



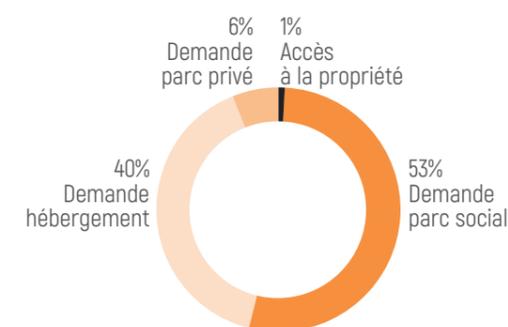
Pour répondre à ces 316 demandes, le CLLAJ a fait 1207 propositions :



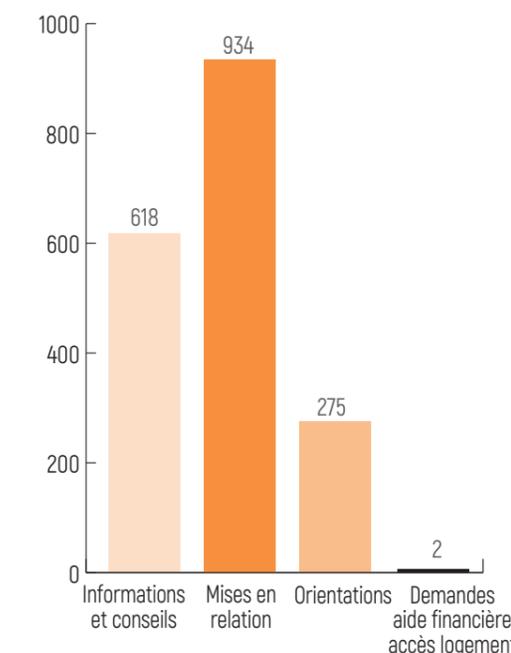
Focus sur Vitry-sur-Seine

En 2024, nous avons accueilli 202 nouveaux jeunes et nous avons accompagné 440 jeunes au total (cumul des nouveaux accueillis et des jeunes déjà suivis l'année dernière).

Les jeunes de Vitry ont réalisé au total 641 demandes :



Pour répondre à ces 641 demandes, le CLLAJ a fait 1829 propositions :



L'accès au parc social

L'accès au parc social

Analyse

En 2023, sur les communes couvertes par le CLLAJ, il y avait 15413 demandes de logement social, dont 8730 concernaient des petits logements de type T1 et T2. Ce sont précisément ces types de logements que recherchent les jeunes que nous accompagnons, qui sont majoritairement célibataires et sans enfant.

Le CLLAJ s'appuie sur les derniers chiffres publiés par le Gouvernement sur le site web de demande de logement social pour analyser le contexte actuel du logement sur notre territoire.



52%
des nouvelles
demandes en 2024
concernent le
parc social.

La majorité des demandes de logement des jeunes concerne le parc social, car c'est très souvent le seul parc qu'ils connaissent. Moins coûteux et moins difficile d'accès eu égard aux conditions de ressources et à la nature des statuts d'emploi, le parc social est largement plébiscité par les jeunes.

En 2024, nous comptabilisons **221 nouvelles demandes d'informations et d'accès au parc social**. Nous observons que les hommes sont légèrement plus nombreux à vouloir accéder au parc social que les femmes.

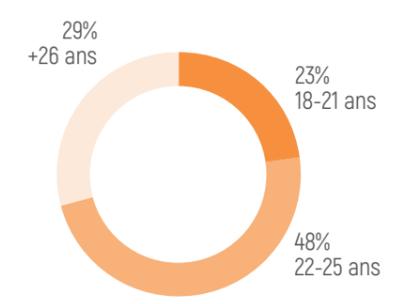
48% des jeunes qui font cette demande ont entre 22 et 25 ans, suivis des 18-21 ans qui représentent 23% des jeunes.

Profil des jeunes que nous recevons

Répartition hommes/femmes



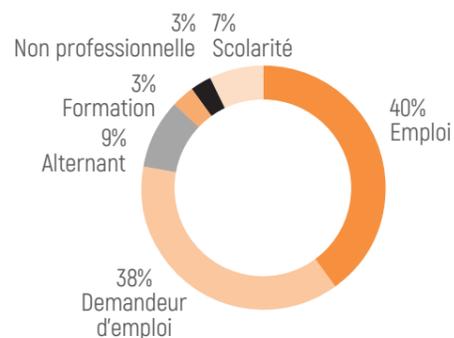
Âge en début d'accompagnement



Les situations professionnelles en début d'accompagnement

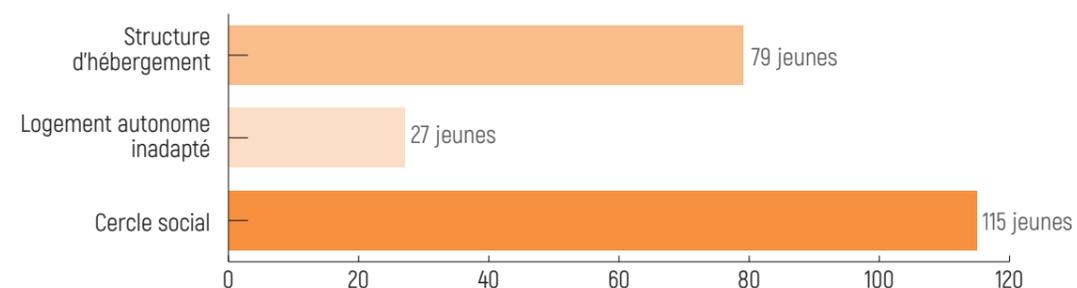
40% de ces demandes émanent de jeunes qui sont en situation d'emploi: CDI et CDD. 38% sont demandeurs d'emploi.

49% des demandeurs d'emploi ne sont pas inscrits à France Travail et 28% le sont, mais sans être indemnisés, il y a donc 77% des demandeurs d'emploi qui souhaitent accéder au parc social qui ne perçoivent pas d'allocations d'aide au retour à l'emploi.



Les situations de logement

115 jeunes (52%) sont hébergés par leur cercle social. 47% de ces jeunes sont hébergés par des tiers et 53% par leurs parents.

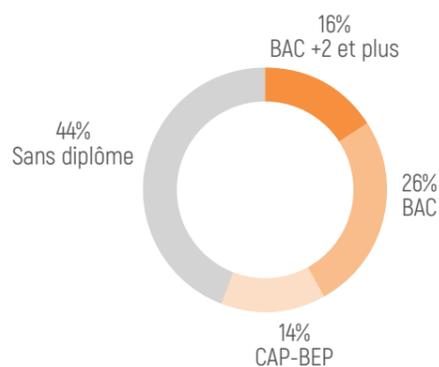


Le niveau de formation

Le niveau de formation est faible avec pas moins de 58% des jeunes qui ont un niveau infra-BAC et la moitié qui n'a aucun diplôme.

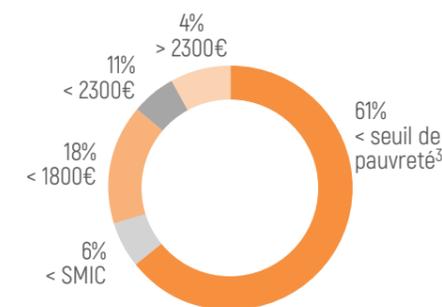


Activité collective jeu « Je passe en CAL » avec les jeunes du LRI.



Les ressources¹ des jeunes

Les revenus des jeunes que nous accompagnons, même s'ils sont très bas, relèvent bien du parc social et des logements sociaux les moins chers, c'est-à-dire ceux du PLAI². Ce sont ces logements qui sont les plus demandés, mais qui restent les moins disponibles depuis de nombreuses années, créant ainsi un « embouteillage ».



Les situations familiales

Les jeunes sans enfant: 83% de ces demandes sont faites par des personnes célibataires. 30 demandes émanent de jeunes qui sont en couple.

Pour ces jeunes qui souhaitent prendre leur autonomie et réaliser leurs projets de vie, nous constatons qu'ils rencontrent de nombreuses difficultés liées aux délais d'attente pour l'attribution d'un logement social. Pour rappel, dans le cadre de la loi DALO⁴, dans le Val-de-Marne, une demande de logement social sans proposition est considérée comme anormalement longue à partir de 3 ans.

Sur les communes couvertes par le CLLAJ, les petits logements (T1 et T2) sont les plus demandés mais aussi les moins attribués proportionnellement. Par exemple, en 2023, les demandes de T1 et T2 représentaient 52% des demandes de logement social à Vitry-sur-Seine et 60% à Ivry-sur-Seine. Néanmoins, les attributions de T1 et T2 représentaient respectivement 34% à Vitry-sur-Seine et 40% à Ivry-sur-Seine.

Les jeunes, qui demandent principalement des petits logements, sont les premiers touchés par la crise du logement que connaît notre pays depuis de nombreuses années. Ils se retrouvent ainsi contraints de repousser leurs projets de vie, notamment ceux qui souhaitent s'installer en couple, chacun restant vivre séparément en attendant une solution dans le parc social.

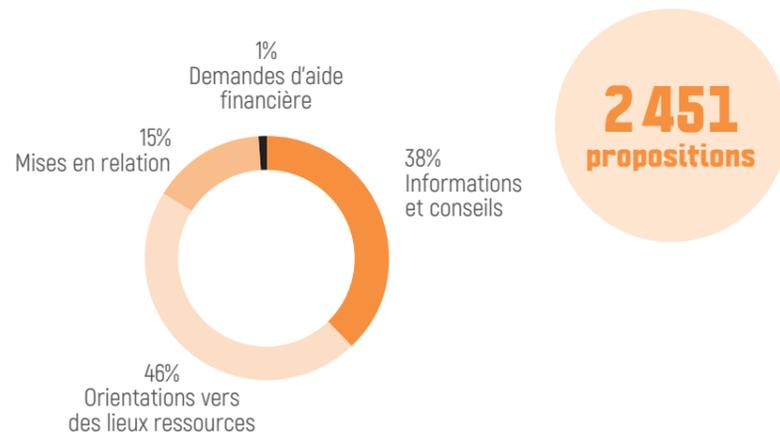
Les jeunes qui ont des enfants ne sont pas mieux lotis : 13 jeunes sont seuls avec enfants et 17 autres sont en couple et parents. Ces familles pâtissent également des problèmes d'accès au logement social. Les logements nécessaires de type 3 et plus sont également très demandés et peu disponibles faute de parcours résidentiel ascendant.

L'impact de leurs conditions actuelles de logement est encore plus lourd pour ces jeunes qui n'ont pas de logement ou qui en ont un inadapté. Ils manquent d'espace pour permettre à leurs enfants de grandir correctement. Les familles vivent dans la promiscuité, ce qui ne laisse aucun espace d'intimité aux enfants et aux parents.

1/ Ressources : les ressources sont indiquées en revenus nets - 2/ PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration - 3/ Seuil de pauvreté : 1 216 euros par mois pour une personne vivant seule en 2024, INSEE - 4/ DALO : Droit au Logement Opposable.

Les propositions du CLLAJ pour répondre aux demandes des jeunes

En 2024, nous avons eu au total **523 demandes de jeunes concernant le parc social** (anciens jeunes suivis et nouveaux jeunes accueillis en 2024). Les travailleuses sociales du CLLAJ ont fait **2451 propositions** :



De nombreux jeunes reçus au CLLAJ viennent pour avoir des informations. Le projet logement n'est pas imminent et ils s'interrogent sur les démarches à faire.

Ces jeunes qui recherchent des informations font bien d'anticiper leur démarche, car les délais d'attente pour accéder au parc social sont très longs. Souvent, ils pensent qu'en l'absence de revenus, il est inutile de faire une demande de logement social. Au contraire, il est judicieux de lancer cette demande le plus tôt possible, surtout lorsqu'il n'y a pas d'urgence. Cela leur laisse le temps de poursuivre leur parcours d'insertion

professionnelle et, lorsqu'ils seront prêts pour le logement (emploi, documents administratifs à jour, etc.), ils pourront faire valoir leur droit au logement opposable (DALO), facilitant ainsi l'accès à un logement.

Les travailleuses sociales du CLLAJ informent massivement sur le DALO (31% des propositions d'informations et de conseils) et accompagnent ces jeunes dans leur démarche. Grâce à leurs connaissances techniques, elles peuvent solliciter le critère approprié pour motiver la demande de reconnaissance de priorité en fonction des situations individuelles des jeunes.

En 2024, le CLLAJ a ainsi permis à 106 jeunes de faire valoir leur priorité d'accès au logement. En effet, les conseillères ont constitué avec les jeunes les dossiers de demandes de priorité comme le SYPLO¹, le PDALHPD² et le DALO³.

Nos connaissances juridiques nous permettent également d'accompagner les jeunes dont les demandes de priorité ont été rejetées par la commission de médiation DALO (recours amiable) et également ceux qui, reconnus prioritaires et urgents, n'ont pas reçu d'offre de l'État (recours administratif).

Nous les guidons ainsi à constituer les requêtes auprès du tribunal administratif et suivons les dossiers après leur transmission. Les jeunes sont ainsi accompagnés pas à pas dans la reconnaissance de leurs droits.

27% des conseils donnés lors des entretiens individuels relèvent de la gestion budgétaire.

En effet, nous rencontrons des jeunes qui ne considèrent pas que l'absence de revenus ou la

présence de dettes, d'amendes ou de crédits leur porteront préjudice pour trouver une solution de logement.

Dans ces cas, un travail sur la gestion budgétaire est indispensable. Cela permet de poser le budget et de prioriser les dépenses dès lors qu'il y a des revenus. Parfois, cela va jusqu'à la constitution du dossier de surendettement pour permettre au jeune de «souffler un peu».

Le travail du CLLAJ consiste à trouver des solutions à ces jeunes qui soient adaptées à leur composition familiale et à leur budget. Nous accompagnons des projets réalistes et réalisables. **L'objectif est de trouver une solution et de s'y maintenir sans difficulté.**

Le CLLAJ a permis à 106 jeunes de faire valoir leur priorité d'accès au logement.



Marta ELBAILE, responsable du CLLAJ, lors d'une inscription

84 informations ont été données sur les aides au logement.

Cela peut concerner le mode de calcul des aides au logement de la CAF, les aides pour financer le dépôt de garantie et les aides à l'installation dans un logement.

Les orientations concernent le centre des impôts pour qu'ils y déposent leur première déclaration de revenus que nous faisons ensemble en entretien. Les orientations vers Action logement représentent 36% des orientations vers les lieux ressources car nous créons ensemble leur compte Al'in¹. Nous orientons également vers les services habitat des villes d'Ivry et Vitry ou la plateforme du SNE² afin de régulariser les situations lorsque nous repérons un problème sur la demande de logements. La dématérialisation des démarches et la gestion en flux des logements nous obligent à mettre régulièrement à jour les demandes de logement des jeunes. Cela permet de s'assurer qu'ils reçoivent bien les propositions adaptées à leur situation. Sinon, ils risqueraient de manquer les logements qui leur sont pourtant adaptés.

Enfin concernant les mises en relation, cela concerne les **1141 dossiers que nous avons constitués** avec eux pour répondre à leur demande :

- 80 dossiers de demande de logement social initiés avec attribution du Numéro Unique Régional (NUR) ;
- 170 mises à jour de la demande de logement social ;
- 37 demandes de logement social renouvelées ;
- 50 dossiers de demande de DALO³ instruits ;
- 9 recours administratifs DALO³ instruits ;
- 2 recours gracieux auprès du Président de la COMED⁴ DALO³ ;
- 13 dossiers de demande de PDALHPD⁵ instruits ;
- 43 dossiers de SYPLO⁶ instruits ;
- 47 espaces Al'in¹ créés ;
- 56 dossiers de candidature sur des logements du parc social ;
- 3 dossiers de candidature sur un logement du parc privé.

Enfin, **2 jeunes que nous avons relogés ont fait la demande d'une aide financière du FSH⁷** à leur entrée dans leur nouveau logement.

50 jeunes
ont été relogés
dans le parc social
en 2024.

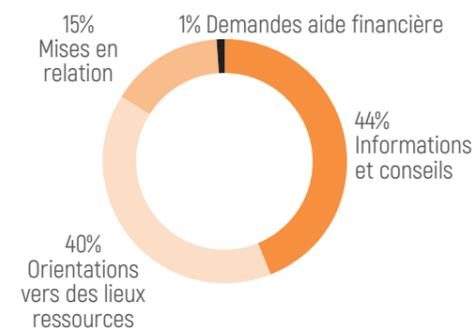


Jeune dans l'entrée de son immeuble.

Focus Ivry-sur-Seine

58% des demandes des jeunes Ivryens concernent le parc social (184 demandes).

Pour répondre à ces 184 demandes de jeunes concernant le parc social, les travailleuses sociales du CLLAJ ont fait **1037 propositions** :



Les mises en relation concernent les 414 dossiers que nous avons constitués avec eux pour répondre à leur demande :

- 28 dossiers de demande de logement social initiés avec attribution du Numéro Unique Régional (NUR) ;
- 81 mises à jour de la demande de logement social ;
- 14 demandes de logement social renouvelées ;
- 19 dossiers de demande de DALO¹ instruits ;
- 7 recours administratifs DALO¹ instruits ;
- 2 recours gracieux auprès du Président de la COMED² DALO¹ ;
- 5 dossiers de demande de PDALHPD³ instruits ;
- 15 dossiers de SYPLO⁴ instruits ;
- 15 espaces Al'in⁵ créés ;
- 19 dossiers de candidature sur des logements du parc social ;
- 1 dossier de candidature sur un logement du parc privé.

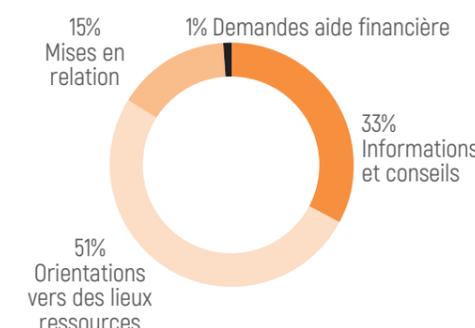
21 jeunes Ivryens
ont été relogés dans le parc social.

Enfin, 1 jeune que nous avons relogé a pu bénéficier d'une aide financière du FSH⁶ à son entrée dans son nouveau logement.

Focus Vitry-sur-Seine

53% des demandes des jeunes Vitriots concernent le parc social (339 demandes).

Les travailleuses sociales du CLLAJ ont fait **1414 propositions** pour répondre à ces 339 demandes de jeunes concernant le parc social :

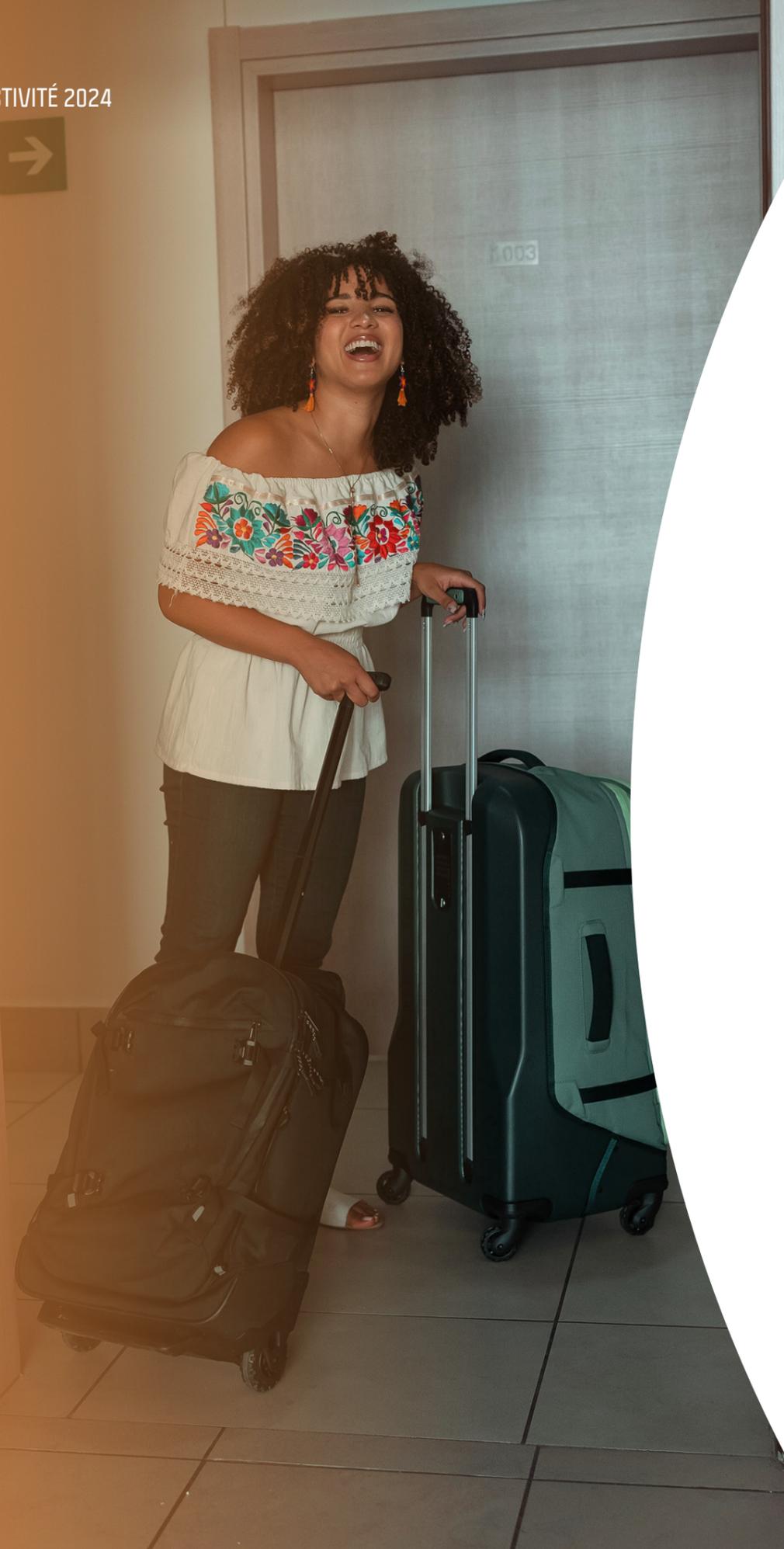


Les mises en relation concernent les 727 dossiers que nous avons constitués avec eux pour répondre à leur demande :

- 52 dossiers de demande de logement social initiés avec attribution du Numéro Unique Régional (NUR) ;
- 89 mises à jour de la demande de logement social ;
- 23 demandes de logement social renouvelées ;
- 31 dossiers de demande de DALO¹ instruits ;
- 2 recours administratifs DALO¹ instruits ;
- 8 dossiers de demande de PDALHPD³ instruits ;
- 28 dossiers de SYPLO⁴ instruits ;
- 32 espaces Al'in⁵ créés ;
- 37 dossiers de candidature sur des logements du parc social ;
- 2 dossiers de candidature sur un logement du parc privé.

29 jeunes Vitriots
ont été relogés dans le parc social.

Enfin, 1 jeune que nous avons relogé a pu bénéficier d'une aide financière du FSH⁶ à son entrée dans son nouveau logement.



L'accès au logement temporaire¹ et CHRS²

Analyse 2024

En 2024, comme les années précédentes, nous observons que les jeunes de 18 à 21 ans sont les plus nombreux à demander un logement temporaire, suivis par ceux de 22 à 25 ans. Ces jeunes privilégient l'accès à un logement temporaire en raison des difficultés d'accès au parc privé, liées à leurs ressources, ainsi que les difficultés d'accès au logement social sur notre territoire. Pour ces raisons, de nombreux jeunes optent pour un logement temporaire, leur permettant de trouver rapidement une solution locative et d'acquérir l'autonomie et l'indépendance souhaitées en attendant un logement pérenne.



41%
des nouvelles
demandes
concernent
le logement
temporaire
et les CHRS.

En l'absence de solutions envisageables à court et moyen terme, et pour répondre à un besoin d'indépendance et d'autonomie, de nombreux jeunes se tournent vers le logement temporaire, pensant parfois que le manque de ressources n'est pas un obstacle à leur entrée dans un logement.

Concernant les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), ils sont peu connus des jeunes. C'est dans le cadre de notre accompagnement que nous leur présentons cette option. Cela offre également l'opportunité de travailler sur des **difficultés sociales et financières**, notamment en cas de situations d'endettement voire de surendettement (loyers impayés, crédits à la consommation, amendes).

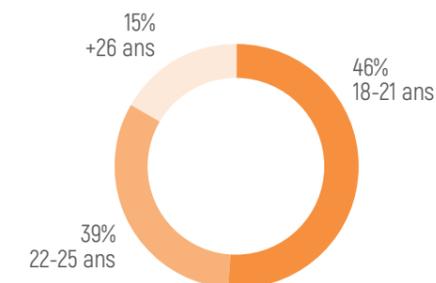
En 2024, nous comptabilisons 172 nouvelles demandes d'informations et d'accès au logement temporaire.

○ Profil des jeunes que nous recevons

Répartition hommes/femmes



Âge en début d'accompagnement

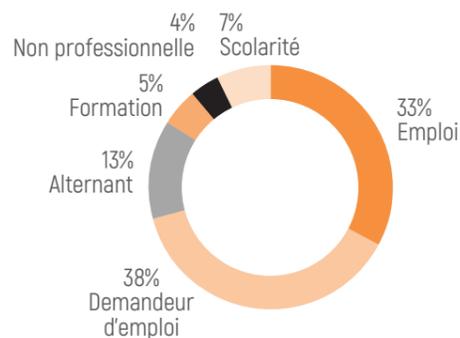


1/ Logement temporaire : Foyers jeunes travailleurs, résidences jeunes actifs, résidences sociales, résidences étudiantes - 2/ CHRS : Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à retrouver leur autonomie personnelle et sociale.

Les situation professionnelles en début d'accompagnement

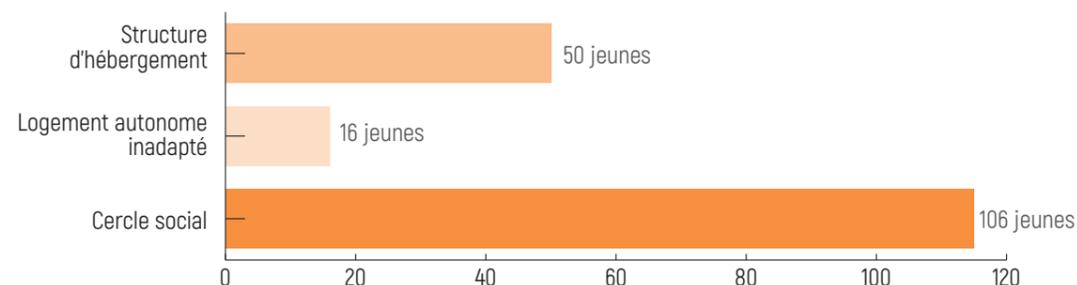
33% des jeunes sont en emploi et 13% sont en alternance.

Pour ces derniers, leur chance d'entrer dans un logement transitoire est plus grande, car ils peuvent à la fois accéder à une résidence jeune actif ou FJT¹, du fait de leur statut de salarié, et aussi à une résidence étudiante, du fait de leur scolarité. Ils bénéficient également d'une garantie aux impayés VISALE² plus importante que les autres jeunes du même âge qui sont en emploi. En effet, le statut d'étudiant leur octroie une garantie VISALE² automatique de 800 euros malgré des ressources parfois inférieures à ce plafond.



Les situations de logement

106 jeunes vivent dans leur cercle social dont 49% sont hébergés par des tiers sans aucune garantie d'un maintien à court ou moyen terme.



Parmi les jeunes comptabilisés comme « en structure d'hébergement », on trouve ceux qui vivent déjà dans une résidence sociale, ainsi que les jeunes sans logement qui sont domiciliés par les structures de domiciliation de nos communes (Croix Rouge, Solidarité internationale, Emmaüs Solidarité, CCAS).

d'accès à un logement social. Ils se retrouvent donc à repartir du début et comme ils ont perdu leur ancienneté, leur accès au parc social sera d'autant plus éloigné. Ils doivent quand même trouver une solution, mais ailleurs, car les bailleurs ne les reprennent pas sur leurs autres résidences.

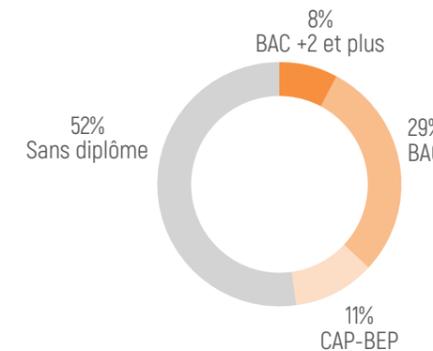
Nous avons également accompagné des jeunes qui sont déjà dans une résidence sociale et qui redemandent une place, ce sont ceux qui n'ont pas su utiliser à bon escient leur séjour. Ils n'ont pas de demande de logement social en cours, et ils n'ont pas fait reconnaître leur priorité

1/FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs - 2/VISALE : Garantie locative d'Action logement.

Le niveau de formation

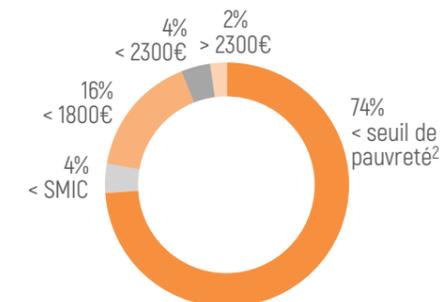
92% d'entre eux ont un niveau inférieur ou égal au BAC.

Nous observons une difficulté à accompagner ce public car comme nous l'avons souligné auparavant, la dématérialisation des démarches met en évidence l'illectronisme des jeunes que nous accueillons. En conséquence, de nombreux jeunes ont des difficultés à envoyer par eux-mêmes les dossiers de candidature en ligne des résidences sociales ou bien des Foyers de Jeunes Travailleurs.



Les ressources¹ des jeunes

Afin de pouvoir baisser les charges des jeunes et augmenter leurs revenus, dans l'objectif de maximiser et de pérenniser leur chance de rentrer dans ces structures, **les travailleuses sociales du CLLAJ sont très souvent amenées à ouvrir leurs droits et à faire avec eux les demandes de renouvellement à la prime d'activité, à la complémentaire santé solidaire, au RSA, etc.**



Les situations familiales

Très majoritairement célibataire et sans enfant (91%), leur demande correspond bien au public de ces résidences. Les couples sans enfant représentent 3% des demandes. Les parents isolés constituent 2% des demandeurs.

Ces résidences s'adressent très majoritairement aux jeunes célibataires et, à la marge, aux couples sans enfant et aux personnes isolées avec 1 enfant de moins de 3 ans ou 6 ans en fonction de leur projet social.

1/ Ressources : les ressources sont indiquées en revenus nets - 2/ Seuil de pauvreté : 1 216 euros par mois pour une personne vivant seule en 2024, INSEE.

Les propositions du CLLAJ pour répondre aux demandes des jeunes

En 2024, nous avons eu au total **367 demandes** de jeunes concernant le logement temporaire et le CHRS (anciens jeunes suivis et nouveaux jeunes accueillis en 2024). Les travailleuses sociales du CLLAJ ont fait **2009 propositions**:



Les travailleuses sociales du CLLAJ ont informé les jeunes sur le dispositif VISALE¹, devenu la garantie aux impayés indispensable pour rentrer dans ces résidences. Cela concerne également les aides au paiement du loyer comme le « mobili-jeunes » pour les jeunes en apprentissage et/ou les aides au logement de la CAF.

Ces solutions sont accessibles à moyen terme, mais restent temporaires. Afin de viabiliser leur parcours d'accès au logement pérenne, nous travaillons en parallèle ces 2 solutions. Pour optimiser leurs chances de rentrer dans un foyer jeunes travailleurs et de trouver une solution pérenne de sortie, nous vérifions toujours que le jeune dispose bien de l'ensemble de ses droits sociaux (prime d'activité par exemple), mais aussi d'une demande de logement social. Si ce n'est pas le cas, nous la lancerons.

Ensuite, nous vérifions que le jeune dispose bien d'un avis d'imposition, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas et peut ralentir leur accès, car c'est un document obligatoire pour leur passage en commission d'attribution. Ensuite, une fois que nous disposons de tous les documents nécessaires pour faire les demandes, nous sollicitons avec eux la garantie VISALE¹ et quand celle-ci est obtenue, nous constituons les dossiers de candidature que nous adressons aux différents réservataires de ces logements (Mairie, Action Logement, Conseil départemental, l'Etat par le biais du SIAO² lorsqu'il y a une rupture d'hébergement avérée ou à venir et les sites des associations gestionnaires en direct).

Concernant les mises en relation pour répondre à ces demandes en logement temporaire et CHRS³, nous avons constitué 1047 dossiers :

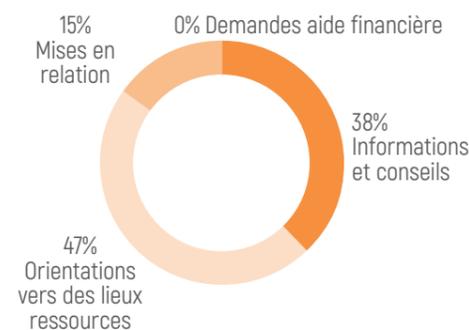
- 92 demandes de VISALE¹ ;
- 45 nouvelles demandes de place auprès du SIAO² 94 ;
- 36 renouvellements de demande de place auprès du SIAO² 94 ;
- 226 dossiers de candidature en résidences sociales jeunes actifs et résidences étudiantes ;
- 85 dossiers de demande de logement social initiés avec attribution du Numéro Unique Régional (NUR) ;
- 24 dossiers de demande de DALO⁴ instruits ;
- 5 recours administratifs DALO⁴ ;
- 15 dossiers de demande de DAHO⁵ instruits ;
- 2 recours administratifs DAHO⁵ ;
- 9 dossiers de demande de PDALHPD⁶ instruits ;
- 27 dossiers de SYPLO⁷ instruits ;
- 48 espaces créés sur la plateforme Logement temporaire Action Logement.



Focus Ivry-sur-Seine

33% des demandes des Ivryens portent sur les structures d'hébergement (106 demandes en logement temporaire et en CHRS¹).

Pour répondre à ces 106 demandes de jeunes, les travailleuses sociales du CLLAJ ont fait **706 propositions**.



Concernant les mises en relation pour répondre à ces demandes en résidences sociales et CHRS¹, nous avons constitué :

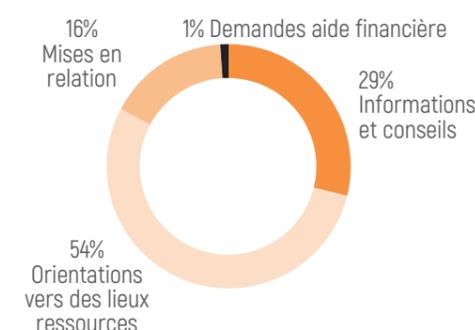
- 31 demandes de VISALE² ;
- 14 nouvelles demandes de place auprès du SIAO 94³ ;
- 9 renouvellements de demandes de place auprès du SIAO 94³ ;
- 61 dossiers de candidature en résidences sociales jeunes actifs et résidences étudiantes ;
- 22 dossiers de demande de logement social initiés avec attribution du Numéro Unique Régional (NUR) ;
- 9 dossiers de demande de DALO⁴ instruits ;
- 4 recours administratifs DALO⁴ ;
- 6 dossiers de demande de DAHO⁵ instruits ;
- 3 dossiers de demande de PDALHPD⁶ instruits ;
- 11 dossiers de SYPLO⁷ instruits ;
- 14 espaces créés sur la plateforme Logement temporaire Action Logement.



Focus Vitry-sur-Seine

40% des demandes des Vitriots portent sur les structures d'hébergement (261 demandes en logement temporaire et en CHRS¹).

Pour répondre à ces 261 demandes de jeunes, les travailleuses sociales du CLLAJ ont fait **1303 propositions**.



Concernant les mises en relation pour répondre à ces demandes en résidences sociales et CHRS, nous avons constitué :

- 61 demandes de VISALE² ;
- 31 nouvelles demandes de place auprès du SIAO 94³ ;
- 27 renouvellements de demandes de place auprès du SIAO 94³ ;
- 165 dossiers de candidature en résidences sociales jeunes actifs et résidences étudiantes ;
- 63 dossiers de demande de logement social initiés avec attribution du Numéro Unique Régional (NUR) ;
- 15 dossiers de demande de DALO⁴ instruits ;
- 1 recours administratif DALO⁴ ;
- 9 dossiers de demande de DAHO⁵ instruits ;
- 2 recours administratifs DAHO⁵ ;
- 6 dossiers de demande de PDALHPD⁶ instruits ;
- 16 dossiers de SYPLO⁷ instruits ;
- 34 espaces créés sur la plateforme Logement temporaire Action Logement.

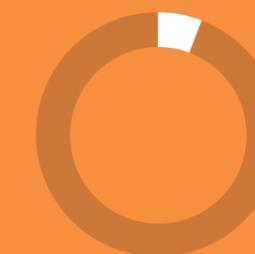




L'accès au parc privé

Analyse 2024

Le logement dans le parc privé permet aux jeunes d'accéder rapidement à un logement. Les jeunes qui en font la demande sont majoritairement en situation d'emploi et disposent des ressources nécessaires pour y accéder. Le CLLAJ travaille dans ce sens en informant les jeunes sur la possibilité de louer dans le privé, notamment sur les sites à consulter et les précautions à prendre. Nous les informons également sur In'li (intermédiation locative) et les accompagnons dans la création de leur compte. Nous observons que la demande dans le parc privé est majoritairement faite par les jeunes plus âgés que ceux de 18 à 21 ans.



6%
des nouvelles
demandes
concernent
le parc privé.

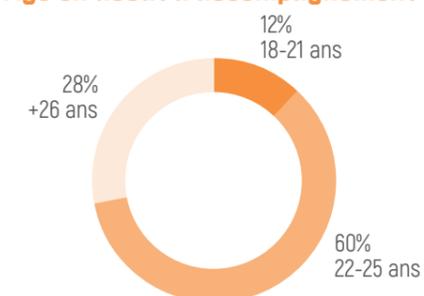
Avec 25 nouvelles demandes exprimées, nous constatons que les jeunes accueillis envisagent peu ce parc. Même lorsqu'ils ont les moyens d'y accéder, ils vont privilégier l'accès au parc social. Bien que les prix du parc privé soient ceux du marché, les jeunes considèrent que les loyers pratiqués sont élevés. Nous travaillons à déconstruire leurs représentations du logement pour les aider à trouver des solutions accessibles plus rapidement. Nous leur présentons également le parc privé intermédiaire, qui, bien que plus cher que le parc social, propose des loyers plafonnés. De plus, il n'y a pas de frais d'agence et la garantie VISALE¹ est acceptée.

Profil des jeunes que nous recevons

Répartition hommes/femmes



Âge en début d'accompagnement

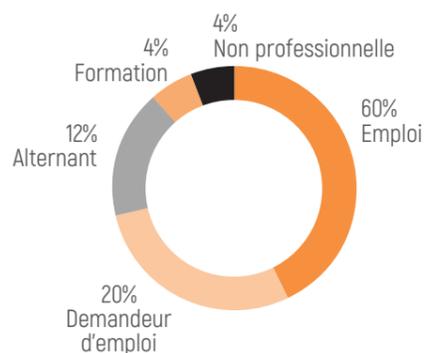


^{1/} VISALE : Garantie locative d'Action logement

Les situations professionnelles en début d'accompagnement

60% des jeunes qui demandent le parc privé sont en emploi, dont 80% sont en CDI temps plein.

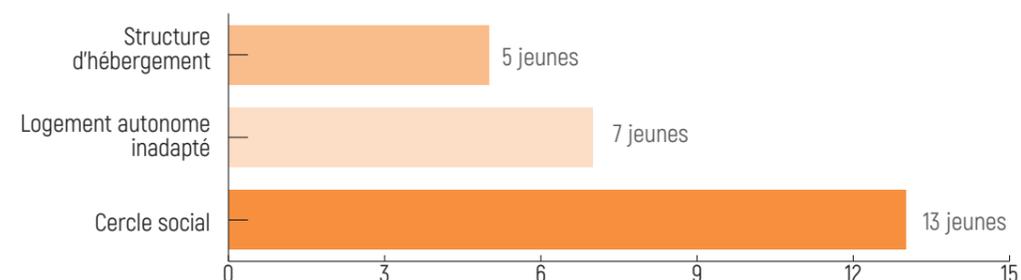
Cela n'empêche pas certains jeunes demandeurs d'emploi ou jeunes en alternance de faire cette demande. Ceci s'explique par leur méconnaissance des conditions d'accès et des montants de loyer proposés.



Ludvine GAMIETTE, travailleuse sociale du CLLAJ, lors du Forum du logement des résidences ALJT.

Les situations de logement en début d'accompagnement

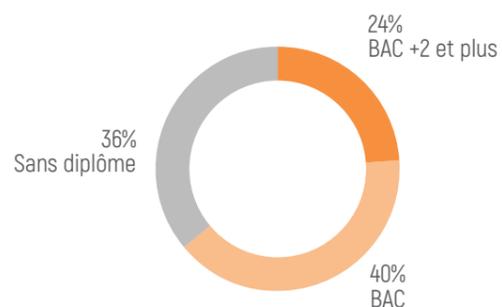
Nous observons que ceux qui font cette demande disposent d'une situation de logement moins précaire que les autres. En effet, la plupart d'entre eux vivent déjà dans un logement autonome inadapté ou dans leur cercle social. Ces derniers sont 46% à vivre chez leurs parents.



Le niveau de formation

24% des jeunes qui demandent le parc privé ont un diplôme supérieur au BAC.

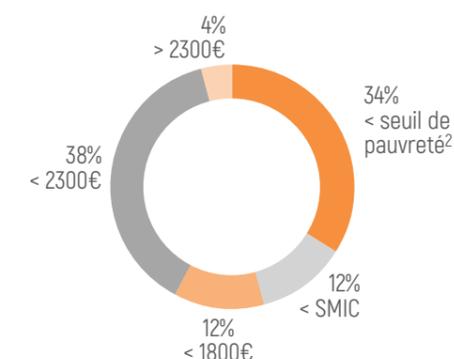
Ceci s'explique par le fait que ces jeunes ont un niveau de revenu plus élevé et ils font la demande dans le parc privé.



Les ressources¹ des jeunes

54% des jeunes ont des revenus supérieurs au SMIC dont 42% gagnent plus de 1800 euros. Ce sont des profils avec lesquels il est possible de travailler un accès au parc privé.

34% des jeunes qui demandent un accès au parc privé ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté ; comme nous l'avons souligné auparavant, ces jeunes ne connaissent pas les prix et les conditions d'accès dans le parc privé.



Les situations familiales

68% sont célibataires, contre 86% de l'ensemble des jeunes accueillis au CLLAJ. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que ces jeunes souhaitent commencer un projet de vie et l'accès au

logement dans le parc privé peut être plus rapide. 8% des jeunes qui demandent le parc privé ont des enfants.

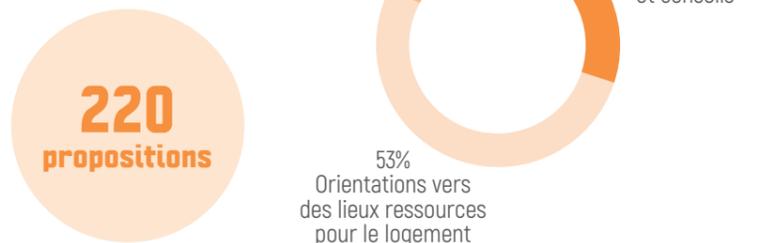


Laëticia LE GAL, travailleuse sociale du CLLAJ, lors d'un entretien.

1/ Ressources : les ressources sont indiquées en revenus nets - 2/ Seuil de pauvreté : 1 216 euros par mois pour une personne vivant seule en 2024, INSEE.

Les propositions du CLLAJ pour répondre aux demandes des jeunes

En 2024, nous avons eu au total 64 demandes de jeunes concernant le parc privé (anciens jeunes suivis et nouveaux jeunes accueillis en 2024). Les travailleuses sociales du CLLAJ ont fait **220 propositions** :



La plupart des jeunes que nous recevons ne connaissent pas les critères d'accès au parc privé. Pour faire appel à une agence immobilière, il faut être en CDI, gagner trois fois le montant du loyer et, si les ressources sont insuffisantes, avoir un garant physique. Nous les informons sur les frais d'agence et les cautions demandées. Nous mettons aussi en garde ces jeunes sur les risques d'arnaques qu'ils peuvent rencontrer (fausses annonces sur internet, vendeurs de listes, etc.).

Nous présentons également le parc privé intermédiaire dont les prix sont plus bas que dans le parc privé, mais qui reste très méconnu. L'autre avantage du parc privé intermédiaire, c'est l'absence de frais d'agence et l'accès possible avec la garantie VISALE¹ qui reste très minoritaire dans le parc privé classique.

Nous orientons ces jeunes vers Action Logement pour demander la garantie VISALE¹, une démarche que nous effectuons généralement ensemble. Nous adressons les jeunes qui n'ont pas d'avis d'imposition vers le centre des impôts, après

les avoir accompagnés dans leur déclaration de revenus en ligne. Pour avoir un maximum de chance d'être retenus, nous les aidons à préparer un dossier logement complet qu'ils présenteront aux agences et aux bailleurs. Nous créons également avec eux leur compte In'li² afin qu'ils puissent déposer des candidatures sur les logements proposés. Les jeunes candidatent également sur certains sites de bailleurs qui proposent des logements intermédiaires comme CDC Habitat par exemple.

Enfin, nous les informons sur les aides dont ils pourraient bénéficier comme les aides de la CAF³.

Concernant les mises en relation pour répondre à ces demandes de parc privé, les travailleuses sociales du CLLAJ ont constitué :

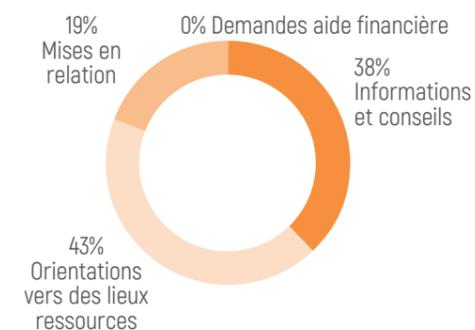
- 9 demandes de VISALE¹ ;
- 39 dossiers In'li².



Focus Ivry-sur-Seine

8% des demandes des jeunes Ivryens concernent le parc privé (25 demandes).

Pour répondre aux 25 demandes, le CLLAJ a fait **76 propositions** :



Concernant les mises en relation pour répondre à ces demandes de parc privé, les travailleuses sociales du CLLAJ ont constitué :

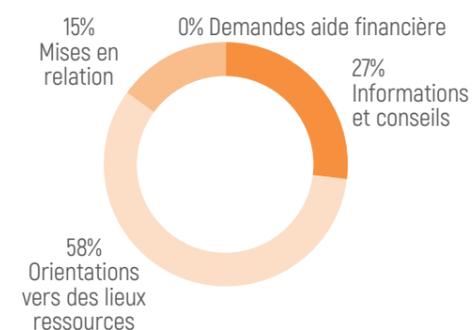
- 3 demandes de VISALE¹ ;
- 9 dossiers In'li².

3 jeunes Ivryens ont été relogés dans un logement du parc privé.

Focus Vitry-sur-Seine

6% des demandes des jeunes Vitriots concernent le parc privé (39 demandes).

Pour répondre aux 39 demandes, le CLLAJ a fait **144 propositions** :



Concernant les mises en relation pour répondre à ces demandes de parc privé, les travailleuses sociales du CLLAJ ont constitué :

- 6 demandes de VISALE¹ ;
- 30 dossiers In'li².

4 jeunes Vitriots ont été relogés dans un logement du parc privé.

L'accès à la propriété

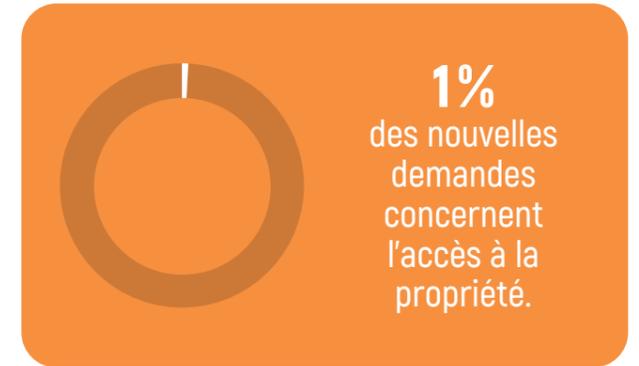
Cette année, nous avons eu **une nouvelle demande d'accès à la propriété, qui a été faite par une femme**, célibataire sans enfants, âgée entre 22 et 25 ans. Cette personne n'est pas en situation d'emploi à l'entrée dans le dispositif.

Cette personne est hébergée par ses parents.

Concernant son niveau d'études, elle a un niveau BAC+2 et plus.

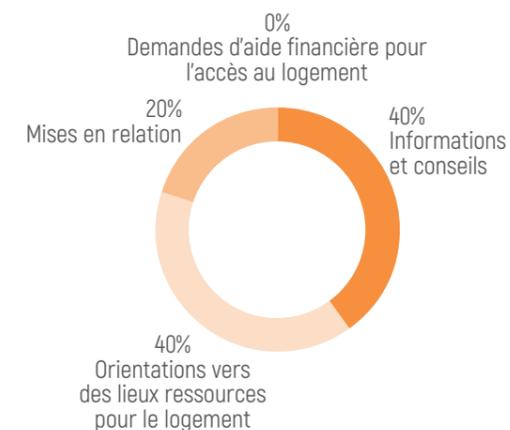
Au niveau des ressources, elle dispose de revenus inférieurs au seuil de pauvreté¹.

Cette demande émane d'une jeune vivant sur la commune d'Ivry-sur-Seine et qui souhaite rester sur la commune. Nous n'avons pas eu de demande d'accès à la propriété des jeunes qui travaillent sur nos communes, mais n'y vivent pas.



Les propositions du CLLAJ pour répondre aux demandes des jeunes

En 2024, nous avons **3 demandes au total**. Nous avons fait **5 propositions**:



Les travailleuses sociales du CLLAJ ont les compétences pour accompagner ces demandes qui sont certes très à la marge, mais qui existent.

La principale mission des travailleuses sociales consiste à donner des informations et des conseils pour les projets d'acquisition immobilière des jeunes. Ces derniers ne savent souvent pas par où commencer et craignent le crédit immobilier, ignorant qu'ils peuvent bénéficier d'aides et de primes.

Par exemple, afin de lancer une recherche réaliste, nous les orientons vers leur banque afin qu'ils puissent vérifier leur capacité d'emprunt. Nous les informons des actions qui sont mises en place par les villes pour les Vitriots et les Ivryens, notamment pour les primo-accédants afin qu'ils puissent rester sur leur commune. Nous les orientons ainsi vers les services habitats des communes et vers Action logement qui propose des prêts et des primes à l'accession pour les salariés (prêt à taux zéro, prix maîtrisés, réduction d'impôts, etc.).

Ces jeunes en sont encore au début de leur projet immobilier, qui nécessite du temps pour mûrir. Cela explique pourquoi aucun d'entre eux n'a encore accédé à la propriété. De plus, les conditions actuelles de crédit se sont durcies, ce qui les pénalise davantage.

^{1/} Seuil de pauvreté : 1 216 euros par mois pour une personne vivant seule en 2024, INSEE.

Les propositions d'accompagnement du CLLAJ

Le LRJ, un service du CLLAJ pour les jeunes

Véritable « Foyer Jeunes Travailleurs » au service des jeunes du CLLAJ, le Logement Relais Jeunes (LRJ), a pour mission première de proposer un hébergement temporaire à des jeunes de 18 à 30 ans débutant et/ou poursuivant leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Ces **30 solutions temporaires** sont des logements de type T1 et T1 bis meublés et s'adressent à des jeunes célibataires, à des couples, mais aussi à des parents isolés avec 1 enfant de moins de 3 ans. **25 mesures sont situées dans la résidence sociale jeunes actifs ADEF Lazare Ponticelli d'Ivry-sur-Seine et les 5 autres sur la résidence Espacil Henri Laborit sur la commune de Vitry-sur-Seine.**

Le public concerné répond aux critères suivants :

- être en rupture d'hébergement avérée ou non (hébergement tiers, suroccupation),
- avoir un minimum de revenus (ASP¹, allocation CEJ², indemnités France Travail, salaire...),
- être engagé dans une démarche d'insertion professionnelle,
- ne présenter aucune pathologie invalidante,
- adhérer à l'accompagnement social lié au logement.

Cet accompagnement constitue une étape dans le parcours résidentiel du public accueilli.

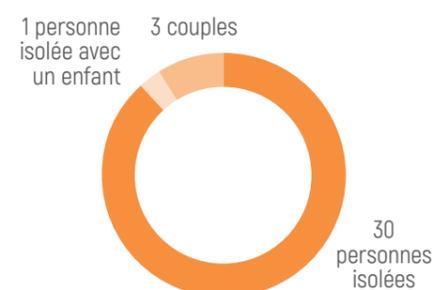
En effet, en cours d'hébergement, le résident doit justifier de conditions minimales d'autonomisation et de ressources financières lui permettant à terme d'accéder à une solution pérenne.

Ainsi, en 2024, 36 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du Logement Relais Jeunes: 14 femmes et 22 hommes, parmi lesquels il y a, en date du 31 décembre, 1 famille monoparentale et 2 couples.

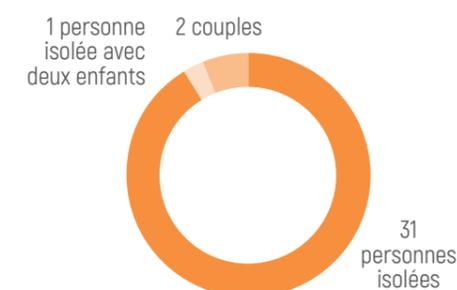
36
jeunes
accompagnés
dans le cadre
du LRJ

Composition familiale

À l'entrée



À la sortie ou au 31 décembre



1/ ASP : Allocation de sécurisation professionnelle - 2/ CEJ : Contrat d'Engagement Jeune.

En quoi consiste l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) ?

Le dispositif Logement Relais Jeunes prévoit l'hébergement de jeunes, suivis par le CLLAJ, en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) ou résidence étudiante et l'accompagnement social lié à cet hébergement (ASLL).

Dans le cadre de cet ASLL, le jeune s'engage à effectuer des démarches en lien avec la

travailleuse sociale du CLLAJ et avec la CISP¹ détachée sur le LRJ ou le conseiller généraliste de la Mission locale, en vue de se stabiliser professionnellement et d'accéder à un logement pérenne. Cet accompagnement porte sur plusieurs champs :

1 Les démarches d'accès au droit

Ces démarches visent à **ouvrir les différents droits au jeune dès son intégration dans le dispositif** : changement d'adresse auprès des différentes institutions, par exemple la CPAM, la CAF, France Travail, la banque, l'employeur, le centre de formation...

Il se doit également de souscrire à une assurance responsabilité civile et vols.

Les aides au logement (APL², avance LocaPass³ et Garantie VISALE⁴) sont sollicitées en fonction de la situation des revenus du jeune bénéficiaire du dispositif.

Les droits à la Sécurité Sociale sont ouverts pour les jeunes qui n'ont pas encore d'immatriculation. Il peut aussi s'agir d'une demande de mutation vers la nouvelle adresse pour ceux dont les droits sont déjà ouverts, mais qui relevaient de l'immatriculation de leurs parents. Leur accessibilité ou non à la Complémentaire Santé Solidaire est étudiée et la capacité ou non à souscrire une assurance complémentaire est par la suite réalisée.

Une orientation est faite vers les services des impôts pour ceux qui n'ont pas encore déclaré leurs revenus.

2 Le budget

L'accompagnement au budget est un point important de l'ASLL. Il commence dès que le jeune accède à un emploi lui permettant d'avoir des revenus stables et s'étend sur plusieurs rendez-vous.

Cet accompagnement permet de distinguer les charges fixes des charges variables et d'établir une épargne. De plus, il permet d'activer de nouveaux droits, comme la prime d'activité auprès de la CAF.

Il prépare également le jeune à s'installer dans un logement autonome, en l'aidant à faire des économies pour meubler et équiper son futur appartement. À plus long terme, **ce travail sur le budget sensibilise les jeunes à l'importance de tenir leurs comptes mensuellement pour éviter les difficultés financières.**



Participation à l'Escape Game lors du Forum logement de Vitry-sur-Seine.

3 Les visites au foyer

Les visites au foyer des jeunes sont réalisées pour maintenir le contact avec les responsables du foyer, vérifier l'état du logement et son aménagement intérieur, ainsi que du climat relationnel que développe le jeune avec son

voisinage. Ces visites visent à lui permettre d'acquérir des règles d'une vie en communauté. **Dans l'ensemble, les jeunes respectent les règles d'hygiène et prennent soin du mobilier de leur chambre.**

4 L'emploi et la formation

La travailleuse sociale référente du jeune et la CISP¹ détachée sur le LRJ continuent d'effectuer son accompagnement sur l'ensemble de son projet professionnel.

Lors des entretiens avec la référente, un point est fait sur le volet professionnel. Le jeune l'informe des évolutions et transmet toutes pièces justificatives de sa situation

professionnelle (contrat de travail, attestation de formation, fiches de paie...).

La référente du CLLAJ maintient des contacts réguliers avec la CISP référente du jeune. Des rendez-vous tripartites sont parfois organisés pour faire un point global sur la situation du jeune et, si nécessaire, réaffirmer le cadre.

5 La prospection de logements

L'une des premières démarches réalisées est l'inscription auprès du service habitat afin d'obtenir un numéro unique régional. **La véritable prospection de logements commence quand la situation professionnelle du jeune se stabilise.** Grâce à son numéro unique, des demandes de logement sont effectuées en direct auprès de l'organisme Action logement. Des réservataires et des bailleurs sociaux sont également sollicités en direct.

Au Logement Opposable (DALO) est possible afin que le relogement du jeune soit reconnu « prioritaire et urgent ». De plus, une inscription au SYPLO² (gérée par le SIAO³ 94) a été généralisée afin d'optimiser au maximum les possibilités de sortie vers le logement autonome.

Une fois que la situation d'emploi du jeune est totalement stabilisée et qu'il a acquis de l'autonomie, des solutions peuvent également être envisagées dans le parc locatif privé.

Au bout de 18 mois d'hébergement sans proposition de relogement, le recours au Droit

Les sorties du dispositif

- 2 jeunes sont sortis avec un hébergement chez un tiers ;
- 5 sorties se sont faites :
 - 4 vers le logement social ;
 - 1 vers le logement temporaire.

Ainsi, en 2024, grâce au travail d'accompagnement social lié au logement du CLLAJ, **5 jeunes ont été relogés vers un logement pérenne ou vers un logement temporaire adapté et 2 jeunes ont été hébergés par des tiers car cela correspondait à leur projet futur.**

L'atelier logement

L'atelier logement est une offre de services proposée par le CLLAJ spécifiquement pour les jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Nous avons souhaité développer pour eux le concept du « aller vers », car ce sont souvent des publics qui ne viennent pas naturellement vers les administrations. Nous offrons un suivi individualisé et personnalisé pour les accompagner dans leurs démarches d'accès ou de maintien dans le logement.

Cet accompagnement permet de donner aux jeunes issus des QPV les informations nécessaires à toute démarche d'accès ou de maintien dans le logement. Ils reçoivent dans un premier temps des renseignements d'ordre général. Les jeunes participent à des réunions d'informations collectives ou sont rencontrés lors de permanences au sein des quartiers (Maison de quartier, centres sociaux, ou bien lors des Forums du logement organisés par les partenaires).

Lors de ces rencontres, nous abordons les questions clés et les informations nécessaires pour comprendre le marché du logement en Île-de-France, y compris les difficultés d'accès et les coûts. Nous présentons également les conditions et les possibilités d'hébergement. L'objectif est d'avoir un maximum d'éléments pour préparer au mieux les jeunes dans leur recherche de logement ou d'hébergement. Nous y présentons les différentes possibilités et les conditions d'accès au logement, que ce soit via le parc privé, le parc social (Action logement, Services habitats, site Internet, etc...), les résidences jeunes actifs et/ou étudiantes ou l'accès à la propriété. Nous informons également sur les aides disponibles au logement : la VISALE¹, les aides de la CAF (APL² et AL³), le loca-pass⁴, le mobili-jeune⁵, le FSH⁶, le chèque énergie...

L'accompagnement proposé à la suite de cette première étape permet de mettre en place l'ensemble des droits des jeunes afin de

pérenniser leur accès et/ou leur maintien dans le logement. Nous faisons avec eux l'inscription sur les sites dédiés aux demandeurs de logement social (Système National d'Enregistrement (SNE) et la plateforme d'action logement : Al'in), l'ouverture des droits (Complémentaire Santé Solidaire, Prime d'Activité, etc...), les demandes de reconnaissance au Droit Au Logement Opposable (DALO), ainsi que les inscriptions sur le fichier SIAO. Nous constituons avec les jeunes des candidatures pour des places en résidences jeunes actifs sur les différents contingents.

Ces rencontres régulières permettent également aux jeunes suivis de recevoir des informations détaillées sur leurs droits et obligations en tant que locataires, notamment concernant l'assurance habitation, les états des lieux et les charges. Ils sont également informés des droits et devoirs des propriétaires, y compris les procédures d'expulsion et les questions d'insalubrité. De plus, nous leur expliquons les modalités de reconnaissance de priorité d'accès au logement social, telles que le DALO⁸, le SYPLO⁹ et le PDALHPD¹⁰.

Dans le cadre du maintien dans le logement, un travail est accompli essentiellement avec les différents partenaires : bailleurs, CAF, services d'hygiène, Adil, associations, Espace Départemental des solidarités...

De plus, cette année, nous avons mis en place une activité collective avec le jeu « Je passe en CAL » afin de sensibiliser les jeunes sur l'accès au logement dans la Maison de quartier Plateau-Monmousseau à Ivry-sur-Seine.

Enfin, notre travail en réseau et en partenariat avec le service habitat, les services jeunesse, les bailleurs sociaux, les associations gestionnaires de résidences pour jeunes actifs et d'autres acteurs de l'accompagnement permet de trouver des pistes de travail, de viabiliser le parcours logement de ces jeunes et de trouver des solutions.

44
jeunes
issus des QPV
rencontrés
en 2024

Les ateliers numériques

Dans le cadre de notre accompagnement d'accès au logement des jeunes entre 18 et 30 ans, nous avons constaté à plusieurs reprises que ces jeunes n'ont pas les compétences numériques pour réaliser les démarches administratives nécessaires à leur insertion sociale.

Comme nous l'avons souligné auparavant, la dématérialisation des démarches met en évidence l'illectronisme des jeunes que nous accueillons. D'une part, car ils ne sont pas toujours équipés pour faire les démarches, mais d'autre part, ils n'ont pas souvent les connaissances pour le faire. En conséquence, l'équipe du CLLAJ a mis en place des ateliers à destination des jeunes pour répondre à cette problématique, et grâce au soutien de la CAF du Val-de-Marne, nous avons mis en place 32 ateliers à destination des jeunes accompagnés par le CLLAJ Ivry-Vitry.

L'objectif de ces ateliers est de permettre aux jeunes d'acquérir une culture numérique pour être autonome dans les démarches administratives et faire valoir leurs droits, afin de leur donner le pouvoir d'agir par eux-mêmes.

Le CLLAJ Ivry-Vitry dispose de deux espaces collectifs équipés de 16 ordinateurs avec scanner, imprimante, copieur et accès internet. Les sites sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (ascenseur, toilettes, rampes d'accès, portes vitrées automatiques, mobiliers).

Pour la réalisation de ces ateliers, 3 travailleuses sociales ont été mobilisées ainsi qu'une animatrice numérique pour permettre aux jeunes de développer leurs compétences lors des ateliers collectifs.

Depuis septembre 2024, nous avons modifié le format de nos ateliers et proposons désormais un atelier numérique chaque semaine, tous les vendredis après-midi. Ce changement permet aux jeunes de venir directement pour être accompagnés dans la réalisation de toutes les démarches nécessaires et pour faire valoir leurs droits.

De plus, en 2024, nous avons organisé divers ateliers pour apprendre à créer ou mettre à jour une demande de logement social, effectuer une demande de garantie VISALE¹, déclarer leurs impôts sur les revenus de 2023, envoyer des candidatures pour des logements temporaires, mettre à jour les différentes plateformes de recherche de logement (Al'in et In'li), entre d'autres ateliers.

En 2024, nous avons réalisé 32 ateliers et au total, 54 jeunes ont pu bénéficier de ces ateliers.

54
jeunes
ont bénéficié de
nos 32 ateliers
numériques
en 2024



1/ VISALE : Garantie locative d'Action logement - 2/ APL : Aide Personnalisée au Logement - 3/ AL : Allocations Logement - 4/ Loca-pass : Financement par Action logement, sous forme de prêt à taux 0% du versement de dépôt de garantie - 5/ Mobili-jeune : Aide financière d'Action logement pour les apprentis - 6/ FSH : Fonds de Solidarité Habitat - 7/ QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville - 8/ DALO : Droit au Logement Opposable - 9/ SYPLO : Système Priorité Logement - 10/ PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

1/ VISALE : Garantie locative d'Action logement

Le financement et le budget

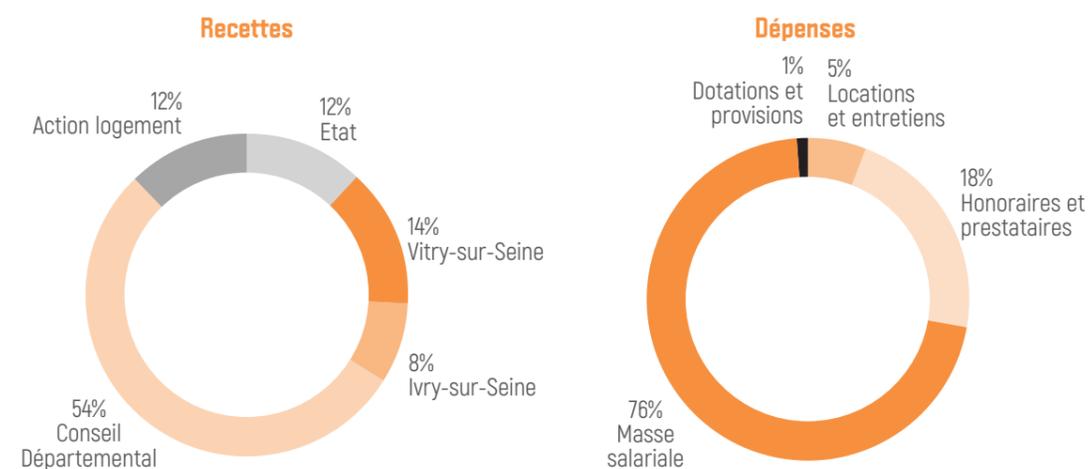
Financement



Budget

Les produits d'exploitation s'élèvent à 217 000 € en 2024 et sont en hausse de 17%. Ils sont constitués à 12% de la contribution de l'État. Cette aide se matérialise par le versement de la subvention de la CAF (Caisse d'allocations familiales) et la subvention du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) qui contribuent au financement des activités de recherche de logement des jeunes issus des quartiers prioritaires. La subvention de la ville de Vitry-sur-Seine qui représente 14% des produits et la subvention de la ville d'Ivry-sur-Seine qui représente 8% des produits soutiennent le CLLAJ pour son fonctionnement et la mise en œuvre du dispositif d'animation et d'accueil des demandeurs de logement. La contribution du Conseil Départemental qui représente 59% de produits se matérialise par le versement de la subvention LRJ (Logement Relais Jeunes) et par la subvention du « Plan Grande Pauvreté ». Par ailleurs, la subvention du collecteur Action Logement qui représente 12% des produits en 2024 contribue à la mise en place d'une collaboration particulière destinée aux jeunes salariés des entreprises privées non agricoles.

En contrepartie, les charges d'exploitation sont majoritairement constituées de la masse salariale (76%) car le modèle économique repose sur le financement de postes de travailleurs sociaux qui assurent l'accueil et l'accompagnement personnalisé des demandeurs de logement.



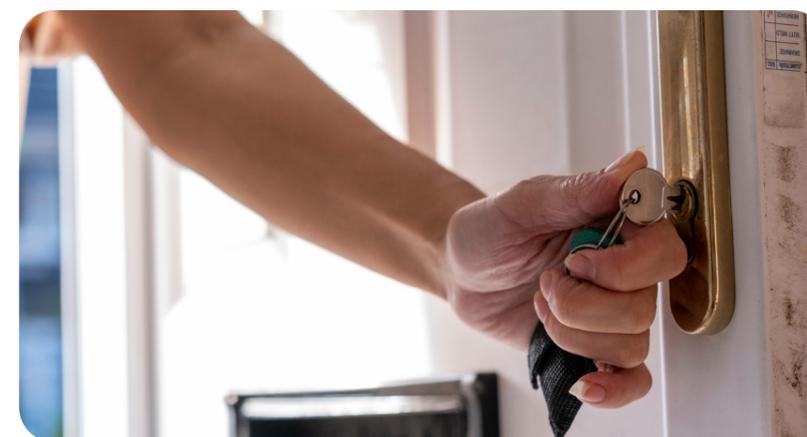
Les perspectives 2025

○ Développer les ateliers collectifs sur le logement dans les résidences temporaires

Nous souhaitons développer une nouvelle offre de services et « aller-vers » les jeunes qui sont locataires dans les résidences temporaires pour les informer sur les démarches d'accès à un logement pérenne et présenter l'accompagnement proposé par le CLLAJ. Grâce à notre partenariat avec les bailleurs présents sur le territoire, nous prévoyons d'organiser des sessions d'informations collectives directement sur leurs sites d'habitation.

○ Développer l'offre de Logement Relais Jeunes (LRJ) pour les jeunes Vitriots

Nous souhaitons continuer à développer notre dispositif LRJ sur notre territoire afin de permettre aux jeunes les plus en difficulté d'accéder à un logement temporaire et de bénéficier d'un accompagnement social renforcé. En 2024, nous n'avons pas pu étendre cette offre d'accompagnement. Par conséquent, en 2025, nous prévoyons de la développer avec 5 nouvelles mesures sur le territoire de Vitry-sur-Seine qui s'ajouteront aux 30 mesures existantes.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

GIP D'IVRY-VITRY

Rapport d'activité 2024 GIP d'Ivry-Vitry - © Photos: GIP Ivry-Vitry & ses partenaires / AdobeStock / Marnois - Conception gimsaofr



Mission Locale • PLIE • SERCI • CLLAJ